



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 22 mars 2017**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'environnement - 1162621005

Accorder un contrat à Englobe corp. pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts, pour une période de 36 mois (3 061 209 \$ - 2 soumissionnaires) - Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés, pour une période de 36 mois (9 113 436 \$ - 3 soumissionnaires) - Dépense totale de 12 174 645 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15674

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

*Mention spéciale :* Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1177315003

Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (4 474 558,30 \$, taxes incluses), Les Pavages Chenail inc. (100 258,20 \$, taxes incluses), Construction & Pavages Portneuf inc.(741 860,67 \$, taxes incluses), Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (327 877,08 \$, taxes incluses) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (83 702,95 \$ taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud, d'émulsion de bitume et d'asphalte tiède. Appel d'offres public 17-15759 (9 soum.).(Montant total estimé des ententes: 5 728 257,20 \$, taxes incluses).

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie - 1177157001

Résilier l'entente-cadre collective avec l'entreprise Beaugard Environnement Ltée d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux (CG 16-0700)

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.004** Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175895002

Accorder un contrat à Trempro Construction Inc. pour les travaux de ragréage et d'encapsulage de matériaux endommagés contenant de l'amiante et des matières dangereuses dans l'ensemble du bâtiment des filtres (0396), du complexe de production d'eau potable Atwater, situé au 3161 rue Joseph dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Dépense totale de 458 512,26 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5876 (3 soumissionnaires).

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.005** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231003

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent - Dépense totale de 11 155 281,92 \$ (contrat: 10 955 281,92 \$ + incidences: 200 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 333703 (2 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.006** Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1170884001

Accorder un contrat à Construction Vert Dure inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont - Dépense totale de 16 174 579,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10203 (9 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.007** Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1167217002

Accorder un contrat à Groupe Geysler inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no. 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 276 800,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5862 (7 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.008** Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526003

Accorder un contrat à la compagnie Générale Électrique du Canada International inc., pour la conception et construction du poste de transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I) - Somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7057-AE (3 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.009** Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1164362002

Accorder un contrat à l'entreprise Les Constructions Lavacon Inc. pour la construction de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (bâtiment #3101) située au 13 555 boulevard de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Autoriser une dépense totale de 20 350 614,02 \$ (taxes, contingences et incidences incluses). Appel d'offres public # 5887 (10 soumissionnaires). Contrat #13539.

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

**20.010** Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231006

Accorder un contrat à 9129-2201 Québec inc. (Travaux routiers métropole), pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans le chemin Hill Park et de conduite d'eau dans le sentier du Parc du Mont-Royal et une portion du chemin Remembrance dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 2 749 456,94 \$ (contrat : 2 398 956,94 \$ + incidences : 350 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 289301 (12 soumissionnaires)

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

**20.011** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.012** Contrat de services professionnels

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177444001

Accorder un contrat à la firme Michelle Décary Architecte, pour les services de conseiller professionnel lors de la mise en oeuvre de concours d'architecture, pluridisciplinaires ou de design, dans le cadre des projets du Programme RAC - Somme maximale de 266 167,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15806 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.013** Contrat de services professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1176365001

Accorder un contrat de services professionnels en architecture du paysage à WAA Montréal inc. pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de la station "Maîtrise des plantes envahissantes" du parcours des phytotechnologies, au Jardin botanique de Montréal - Somme maximale de 291 547,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15740 (4 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.014** Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231016

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois firmes suivantes : Cima + s.e.n.c. (6 563 232,90 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 \$, taxes incluses) pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public 16-15643 (7 soumissionnaires) - Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.015** Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1175249001

Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat 1: 5 462 146,07 \$), Les Services exp inc. (contrat 2: 5 706 209,25 \$) et Les Consultants S.M. inc. (contrat 3: 5 792 727,94 \$) pour la gestion et la surveillance des travaux dans le domaine des égouts, de l'aqueduc, de la voirie et des structures - Appel d'offres public 17-15664 (5 soumissionnaires) - Approuver les projets de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

*Mention spéciale :* Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.016** Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1175921001

Accorder un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture aux firmes CIMA+ S.E.N.C. et Provencher Roy Urbanisme Inc. pour la conception et la surveillance des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15853 (4 soumissions, 4 conformes) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

*Mention spéciale :* L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

**20.017** Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1171009003

Accorder un contrat à IGF Axiom inc. pour les services professionnels d'agents de santé et de la sécurité au travail pour le projet Bonaventure pour l'année 2017. Dépense totale de 364 424,76 \$, taxes incluses (contrat : 325 379,25 \$+ incidences, contingences et déboursés : 39 045,51 \$). Appel d'offres public 16-15729- 4 soumissionnaires.

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

**20.018** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.019** Entente

CE Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1177229001

Autoriser la présentation d'une exposition d'arrangements floraux japonais réalisés par des membres de la Section de Montréal d'Ikebana International, d'une valeur de 3 600 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Célébration », du 22 au 23 avril 2017, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.020** Entente

CM Service de la concertation des arrondissements - 1160587006

Reconduire une entente de 15 ans entre la Ville de Montréal et la Société de gestion des neiges Ville-Marie inc. relative à l'élimination de la neige provenant de cette Société, au site Angrignon (arrondissement LaSalle), pour les hivers 2013-2014 à 2027-2028

**20.021** Immeuble - Expropriation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1173778001

Approuver l'entente intervenue entre la Ville et Day & Ross inc. relativement à l'indemnité payable au propriétaire, suite à l'expropriation d'une partie d'un terrain vague, située à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie approximative de 28 057,5 m<sup>2</sup>, au montant de 4 335 000 \$ / Autoriser la dépense totale au montant de 4 979 613,85 \$, incluant les taxes, ainsi que décréter l'abandon de l'expropriation de la partie résiduelle dudit terrain d'une superficie approximative de 8 996,5 m<sup>2</sup>, qui demeurera propriété de Day & Ross inc.

*Compétence d'agglomération :* Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

**20.022** Subvention - Contribution financière

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1177231012

Accorder une subvention par le biais d'un don du mobilier de la Grande Terrasse Rouge de la rue Saint-Denis, installée durant les grands travaux d'infrastructures de 2015 et 2016 par la Ville de Montréal, à l'organisme à but non lucratif Société de développement commerciale Rue Saint-Denis, sans contrepartie financière

**20.023** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.024** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.025** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.026** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.027** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

**20.028** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture - 1161654008

Accorder un soutien financier de 405 000 \$ à Ateliers Créatifs Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble sis au 3890-3910, rue Ste-Catherine Est dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ce soutien incluant une somme de 75 000 \$ non versée à Atelier Créatifs Montréal dans le cadre de la convention de contribution financière approuvée en vertu de la résolution CM15 1104 relative au même projet / Approuver un projet de convention à cet effet

**20.029 (AJOUT)** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 30 – Administration et finances

### 30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service du développement économique - 1160191009

Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal - Réserver l'enveloppe budgétaire requise à la conclusion de l'entente

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

### 30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service du greffe - 1173430003

Adresser une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des projets pilotes visant à favoriser et à améliorer le taux de participation des électeurs lors de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017 et autoriser le greffier et président d'élection à signer les projets d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal

### 30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1170843002

Ratifier la dépense de 3 611,01 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 27 au 30 janvier 2017, dans le cadre d'une mission en Europe

### 30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1170843003

Ratifier la dépense de 3 758,26 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 16 au 19 février 2017, dans le cadre d'une mission à Shanghai (Chine)

### 30.006 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CE Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922004

Autoriser une dépense de 870 469,87 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de onze voiturettes aspirateurs avec asservissement hydraulique de la trompe, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Exprolink inc. » (CG13 0206)

**30.007** Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la gestion et de la planification immobilière . Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1176462002

Autoriser un virement budgétaire de 6 218 997 \$, en provenance du Service de la mise en valeur du territoire vers l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-058, pour permettre l'acquisition de plusieurs terrains situés à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique et l'avenue de l'Esplanade aux fins d'aménagement d'un parc

**30.008** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 40 – Réglementation

### 40.001 Règlement - Avis de motion

CG Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1173843001

Adopter le projet de règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 40.002 Règlement - Avis de motion

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1176767001

Adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) » afin notamment de préciser la définition de propriétaire et de clarifier le libellé de certains articles

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

### 40.003 Règlement - Emprunt

CG Société du Parc Jean-Drapeau - 1172837001

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

### 40.004 Règlement - Emprunt

CG Société du Parc Jean-Drapeau - 1172837004

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 3 M\$ afin de financer la réalisation du projet de rénovation du Pavillon du Canada Phase I

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

**40.005** Règlement - Urbanisme

CM Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques - 1166425012

Adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, le long d' un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91e Avenue, situé dans district de La Pointe-aux-Prairies

*Mention spéciale :* Avis de motion et adoption du projet de règlement donnés le 7 février 2017 par le conseil d'arrondissement

Assemblée de consultation publique tenue le 8 mars 2017

**40.006** Règlement - Urbanisme

CM Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1173558005

Adopter, en vertu de l'article 89,4 de la Charte de la Ville de Montréal, un Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 087 021 du cadastre du Québec à des fins d'un centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant des besoins particuliers

**40.007** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 60.002 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1174396004

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er février 2017 au 28 février 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

### 60.003 Dépôt

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1176368001

Prendre acte et entériner le document intitulé «Réponses de la Ville de Montréal aux recommandations de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones»

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>17</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>13</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>22</b>

CE : 10.002  
2017/03/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 10.003  
2017/03/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1162621005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Englobe corp. pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année) avec retour de compost, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 3 061 209 \$, taxes incluses (2 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés (35 000 tonnes par année), pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 9 113 436 \$, taxes incluses (3 soum.) Dépense totale de 12 174 645 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15674

Il est recommandé :

1. d'accorder à Englobe corp., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts avec retour de compost, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 061 209 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15674 et au tableau de prix reçus;  
d'accorder à 142975 Canada Ltée (Mironor), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 113 436 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15674 et au tableau de prix reçus;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-27 12:01

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1162621005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Englobe corp. pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année) avec retour de compost, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 3 061 209 \$, taxes incluses (2 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés (35 000 tonnes par année), pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 9 113 436 \$, taxes incluses (3 soum.) Dépense totale de 12 174 645 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15674

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RRLQ, chapitre E- 20. 001), la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération. Cette compétence est exercée par la Division planification et opérations - Gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement.

D'ici la mise en opération des centres de traitement des matières organiques (CTMO) prévue en 2020, le traitement des matières organiques collectées est confié à des sites de compostage du secteur privé.

À cet effet, des contrats de traitement des résidus verts ont été octroyés depuis 2008 et des contrats de traitement pour les résidus organiques mélangés depuis 2011.

L'actuel contrat de traitement des résidus verts, d'une durée de deux ans (14 avril 2015 au 13 avril 2017), présente le bilan suivant en date du 31 décembre 2016 : 23 810 tonnes de résidus verts traités (moyenne annuelle de 11 905 tonnes) sur une capacité de 15 000 tonnes par année avec 10 000 tonnes annuelles supplémentaires en option (non exercée). Le nouveau contrat de traitement répondra aux besoins.

L'actuel contrat de traitement des résidus organiques mélangés, d'une durée de deux ans (14 avril 2015 au 13 avril 2017), présente le bilan suivant en date du 31 décembre 2016 : 44 287 tonnes de résidus organiques mélangés traités (20 429 tonnes pour les douze premiers mois du contrat et 23 858 tonnes pour les 9 mois et demi suivants) sur une capacité de 20 000 tonnes par année avec 10 000 tonnes annuelles supplémentaires en option (option exercée en 2016). Les implantations de la collecte se poursuivent et une augmentation de la capacité de traitement est nécessaire dans le nouveau contrat.

Le processus d'appel d'offres a été lancé le 30 novembre 2016 et les soumissions ont été déposées le 19 décembre 2016. L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le SEAO. Les soumissionnaires ont eu 19 jours calendrier pour préparer leurs soumissions. Le délai de validité des soumissions (cautionnement de soumission) est de 120 jours. Il y a eu parution d'un addenda portant sur les quantités de compost à retourner selon l'historique de traitement des matières au cours des dernières années.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG16 0537** - 29 septembre 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 827 820 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de traitement de 10 000 tonnes supplémentaires par année pour le compostage des résidus organiques mélangés, dans le cadre du contrat accordé à 142975 Canada Ltée (Mironor) (CG15 0158), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 311 280 \$ à 4 139 100 \$, taxes incluses.

**CG15 0158** - 26 mars 2015 - Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 30 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 2 359 287 \$, taxes incluses et un contrat pour le traitement de 40 000 tonnes de résidus organiques mélangés (20 000 tonnes par année), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 3 311 280 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13349 (1 soum.).

## **DESCRIPTION**

Les contrats 1 (traitement par compostage des résidus verts) et 2 (traitement par compostage des résidus organiques mélangés) prévoient deux articles chacun : le traitement par compostage de la matière (Article 1) et le retour en compost de la matière traitée (Article 2). Tel que décrit à la *Clause 8 - Méthode d'adjudication des Clauses administratives particulières* des documents de l'appel d'offres : *La Ville se réserve le droit de ne pas octroyer un des articles des contrats*. Cette décision est prise en fonction des prix soumis pour l'Article 2 dans les deux contrats et des quantités présentement disponibles pour les besoins municipaux.

Le contrat de traitement par compostage des résidus verts (Contrat 1) prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires du secteur « Est » de l'agglomération au site fourni par l'agglomération (Complexe environnemental Saint-Michel - CESM), le transport vers le site de traitement à Lachute et le compostage de la matière (Article 1) ainsi que la remise à l'agglomération (au CESM) de compost équivalent à 40 % en poids des résidus verts traités pour chaque année du contrat à l'exception de la dernière année où l'équivalent de 20 % de la matière traitée est demandé (Article 2). C'est en raison de la durée du traitement par compostage de la matière organique que le retour en compost pour la dernière année du contrat est limitée à 20 %, soit une quantité que l'adjudicataire peut retourner à l'agglomération avant la fin du contrat.

Le contrat de traitement par compostage des résidus organiques mélangés (Contrat 2) prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires du secteur « Ouest » de l'agglomération au site fourni par l'adjudicataire à Vaudreuil-Dorion, le transport vers le site de traitement à Brownsburg-Chatham et le compostage de la matière (Article 1) ainsi que la remise à l'agglomération (au CESM) de compost équivalent à 40 % en poids des résidus organiques mélangés traités pour chaque année du contrat à l'exception de la dernière

année où l'équivalent de 20 % de la matière traitée est demandé (Article 2).

Pour le Contrat 1, les deux articles ont été retenus. Le chargement des résidus verts se fait au même endroit que le retour en compost, soit le CESM. Ceci permet à l'adjudicataire de faire un seul voyage pour les deux opérations et de soumissionner un prix pour l'Article 2 plus faible que le prix soumissionné pour le même article du Contrat 2.

Pour le Contrat 2, l'Article 2 n'a pas été retenu en raison du prix soumissionné, des quantités de compost disponibles au CESM via les retours en compost des précédents contrats de traitement et de l'octroi de l'Article 2 du Contrat 1. Ces quantités sont suffisantes pour les besoins présentement identifiés de l'agglomération. Cependant, si des besoins excédentaires sont identifiés au cours des prochaines années, un nouveau sommaire décisionnel sera présenté pour octroyer l'Article 2 du Contrat 2.

## **JUSTIFICATION**

Il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges et trois (3) soumissionnaires au total (deux soumissionnaires pour le Contrat 1 et trois sur le Contrat 2). Les propositions reçues pour les deux contrats sont conformes. Quatre compagnies (4) ont fait part de leur motif de désistement : capacité insuffisante; problématique liée à la contamination par l'agrile du frêne (résidus de frêne pouvant se retrouver dans les voyages de résidus verts); sous-traitant d'une compagnie soumissionnaire; carnet de commande complet. Voici les résultats du processus d'appel d'offres et de comparaison avec l'estimation interne. L'estimation interne était de 14 952 499 \$ pour les deux contrats et incluait l'option de 5 000 tonnes supplémentaires par année pour le contrat de traitement des résidus verts ainsi que l'Article 2 du Contrat 2 (retour en compost). Cette option ainsi que l'Article 2 du Contrat 2 n'étant pas octroyés, ils ne peuvent être inclus dans l'estimation. L'estimation qui servira pour le calcul est donc de 12 934 688 \$ pour les deux contrats.

## PRIX DES CONTRATS

Contrats octroyés aux plus bas soumissionnaires conformes

Soumissions conformes (taxes incluses)	Contrat 1	Contrat 2
142975 Canada Ltée (Mironor)	3 254 367 \$	9 113 436 \$
Englobe corp.	3 061 209 \$	12 072 375 \$
Services Matrec Inc.	-	12 555 270 \$
Estimation des professionnels internes (\$)	3 880 406 \$	9 054 281 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	3 157 788 \$	11 247 027 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)	3%	23%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	193 158 \$	3 441 834 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	6%	38%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	(819 197) \$	59 155 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-21%	1%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	193 158 \$	2 958 939 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	6%	32%

L'estimation a été faite par les professionnels du Service et établie en tenant compte des contrats actuels (Contrat 1 avec retour de compost à 68,40 \$ la tonne; Contrat 2 sans retour de compost à 72,00 \$).

Pour le Contrat 1, les prix reçus sont inférieurs à l'estimation réalisée à l'interne mais ont un faible écart entre eux. À l'opposé, les prix reçus pour le Contrat 2 présentent un grand écart entre eux alors que le plus bas soumissionnaire est très près de l'estimation. Peu de compagnies peuvent offrir les services demandés pour ces deux contrats combinés.

Le Contrat 1, d'une quantité moindre et plus accessible à réaliser, était convoité. Le plus bas soumissionnaire a soumis un prix unitaire de 57,50 \$ la tonne pour le traitement et de 5,00 \$ la tonne pour le retour en compost.

Le Contrat 2, à l'opposé, présente des quantités annuelles très importantes à traiter que peu de compagnies peuvent réaliser. Les prix reçus par les deuxième et troisième soumissionnaires sont nettement supérieurs au marché. Le plus bas soumissionnaire a soumis un prix unitaire de 75,49 \$ la tonne.

Dans le secteur « Est », tous les territoires effectuent une collecte spécifique de résidus verts. Le nouveau contrat pour le traitement de 15 000 tonnes de résidus verts par année (Contrat 1) permettra de maintenir les services actuels de collecte et de répondre aux

besoins de traitement des quantités collectées.

L'implantation de la collecte des résidus organiques mélangés dans le secteur « Ouest » est graduelle. En 2016, plusieurs arrondissements et villes liées ont implanté ou terminé l'implantation de la collecte dans les immeubles de 8 logements et moins pour un total de 87 872 portes desservies. En 2017 et 2018, d'autres implantations sont à prévoir pour atteindre un grand total de 115 815 portes à desservir.

Le nouveau contrat pour le traitement de 35 000 tonnes de résidus organiques mélangés par année (Contrat 2) permettra de maintenir les services de collecte en plus de poursuivre l'implantation de cette collecte. Les quantités annuelles (janvier à décembre, non pas le calendrier du contrat) augmentent à un rythme régulier : 14 550 tonnes en 2014, 19 598 tonnes en 2015 (+ 35 %) et 25 280 tonnes en 2016 (+ 29 %). En tenant compte des implantations à venir de la collecte, les paramètres de l'actuel contrat de traitement de 20 000 tonnes par année plus 10 000 tonnes en options par année ne pouvaient répondre aux besoins du nouveau contrat jusqu'en 2020.

L'octroi des contrats doit être étudié par la Commission d'examen des contrats parce qu'ils répondent aux critères suivants : pour le Contrat 1, valeur de plus de 2 M\$ et écart de plus 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire; pour le Contrat 2, valeur de plus de 2 M\$ et écart de plus 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ainsi que le fait que l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La somme requise pour les deux contrats s'élève à 12 174 645 \$ taxes incluses pour une période de 36 mois. La répartition des coûts annuels se présentent comme suit :

<b>Montant des contrats - taxes incluses</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Total</b>
Résidus verts - Contrat 1	1 026 152 \$	1 026 152 \$	1 008 906 \$	- \$	3 061 209 \$
Résidus mélangés - Contrat 2	2 885 921 \$	3 037 812 \$	3 037 812 \$	151 891 \$	9 113 436 \$
<b>Total</b>	<b>3 912 073 \$</b>	<b>4 063 964 \$</b>	<b>4 046 718 \$</b>	<b>151 891 \$</b>	<b>12 174 645 \$</b>

Le détail du calcul est dans les pièces jointes : 'GDD 1162621005v2.xls – onglet contrats'

Pour le Contrat 1 de traitement par compostage des résidus verts, l'économie anticipée pour 2017 par rapport à l'ancien contrat est évaluée à 161 702 \$ taxe nette pour le traitement d'une quantité de 15 000 tonnes et le retour de compost de 6 000 tonnes. Cet écart favorable provient de la baisse du coût de traitement de 12,88 \$ / tonne et l'ajout du coût du retour de compost 5,25 \$ / tonne.

Pour le Contrat 2 de traitement par compostage de résidus organiques mélangés, ce nouveau contrat prévoit un traitement d'une quantité annuelle de 35 000 tonnes, ce qui représente une hausse de 15 000 tonnes par rapport à l'ancien contrat de 20 000 tonnes. Cette augmentation sera compensée par la baisse de la même quantité d'ordures ménagères à traiter, ce qui assurera le financement de ces tonnages supplémentaires dans le cadre de la poursuite des implantations progressives de la collecte des matières organiques. La hausse du coût de traitement du nouveau contrat à 79,26 \$ taxe nette engendre un écart défavorable de 192 645 \$ taxe nette pour l'année 2017 par rapport à

l'actuel contrat de traitement des résidus organiques mélangés et les contrats de traitement des ordures ménagères.

En résumé, l'octroi de ces deux contrats entraînera en 2017 une légère hausse du coût de 30 943 \$ taxe nette. Le crédit requis de l'année 2017 est alors prévu au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques – gestion des matières résiduelles. Le montant requis pour les années 2018, 2019 et 2020 sera assumé au budget de fonctionnement du Service de l'environnement.

Il est à noter que ces deux contrats ne feront pas l'objet de l'ajustement annuel selon l'IPC.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'Agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implantation du service de collecte des résidus alimentaires par la distribution des outils de collecte et la sensibilisation des citoyens, répond aux objectifs du plan d'action *Montréal Durable 2016-2020* de l'administration montréalaise. Ce contrat fait partie intégrante de la priorité *Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources, Action 6 - Réduire et valoriser les matières résiduelles - Instaurer la collecte des matières organiques dans 100 % des immeubles de huit logements et moins.*

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les matières organiques (résidus verts + résidus alimentaires) représentent environ 47 % des ordures ménagères à Montréal. Le potentiel de valorisation de ces matières doit être exploité à son maximum dans le but de respecter, sur le territoire de l'agglomération, les mesures inscrites dans le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

La collecte et le compostage des matières organiques constituent les actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 60 % de valorisation de ces matières fixé par la *Politique québécoise de gestion de matières résiduelles* et par le Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR).

L'octroi des contrats de traitement permettront la poursuite des services de collecte de résidus verts et de résidus mélangés ainsi que la poursuite de la *Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires - 2015-2019* présentée par l'administration en août 2015.

Si ces services sont interrompus, il y aura un recul dans l'atteinte des objectifs de récupération de ce type de matières en plus de constituer une réduction du service à la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Passage du dossier à la Commission d'examen des contrats : mars 2017

Octroi des contrats : 30 mars 2017 (Conseil d'agglomération)

Début des contrats: 14 avril 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Laetitia DELTOUR)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-Francois LESAGE  
Agent de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-13

Pierre GRAVEL  
Chef de division planification et operations  
(gest mat residuelles)

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Roger LACHANCE  
Directeur

**Tél :** 514 872-7540  
**Approuvé le :** 2017-01-27

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville

**Vice-présidentes**

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonnette

Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

**Membres**

Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie

M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 30 mars 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE162621005**

**Accorder un contrat à Englobe corp. pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année) avec retour de compost, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 3 061 209 \$, taxes incluses (2 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés (35 000 tonnes par année), pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 9 113 436 \$, taxes incluses (3 soum.) Dépense totale de 12 174 645 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15674.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE162621005**

Accorder un contrat à Englobe corp. pour le traitement par compostage de 45 000 tonnes de résidus verts (15 000 tonnes par année) avec retour de compost, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 3 061 209 \$, taxes incluses (2 soum.) / Accorder un contrat à 142975 Canada Ltée (Mironor) pour le traitement par compostage de 105 000 tonnes de résidus organiques mélangés (35 000 tonnes par année), pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 9 113 436 \$, taxes incluses (3 soum.) Dépense totale de 12 174 645 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15674.

À sa séance du 8 mars 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat 1);*
- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat 2).*

Le 15 mars 2017, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont apprécié les explications du Service qui ont permis d'expliquer les différences entre les montants indiqués dans le sommaire décisionnel et ceux apparaissant dans l'intervention du Service de l'approvisionnement jointe au sommaire.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (contrat 1);*
- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat 2).*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE162621005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177315003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (4 474 558,30 \$, taxes incluses), Les Pavages Chenail inc. (100 258,20 \$, taxes incluses), Construction & Pavages Portneuf inc.(741 860,67 \$, taxes incluses), Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (327 877,08 \$, taxes incluses) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (83 702,95 \$ taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud, d'émulsion de bitume et d'asphalte tiède. Appel d'offres public 17-15759 (9 soum.). (Montant total estimé des ententes: 5 728 257,20 \$, taxes incluses).

Il est recommandé au Conseil municipal:

1. D'octroyer pour une période de 24 mois une entente-cadre collective avec les firmes:

- Construction DJL inc. 4 474 558,30 \$, taxes incluses;
- Les Pavages Chenail inc. 100 258,20 \$, taxes incluses;
- Construction & Pavages Portneuf inc. 741 860,67, taxes incluses;
- Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. 327 877,08 \$, taxes incluses;
- Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. 83 702,95 \$, taxes incluses.

2. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des Services, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-06 10:15

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177315003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (4 474 558,30 \$, taxes incluses), Les Pavages Chenail inc. (100 258,20 \$, taxes incluses), Construction & Pavages Portneuf inc.(741 860,67 \$, taxes incluses), Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (327 877,08 \$, taxes incluses) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (83 702,95 \$ taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud, d'émulsion de bitume et d'asphalte tiède. Appel d'offres public 17-15759 (9 soum.). (Montant total estimé des ententes: 5 728 257,20 \$, taxes incluses).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet la conclusion de plusieurs ententes-cadres collectives pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud en saison estivale et hivernale, la fourniture d'émulsion de bitume, et la fourniture d'asphalte tiède pour les réparations en saison estivale et hivernale dans le cadre des travaux en régie. Ces ententes-cadres collectives sont disponibles pour les dix-neuf (19) arrondissements dans le cadre de leurs travaux d'asphaltage en régie.

Afin de faciliter la gestion contractuelle et d'obtenir des économies de volume, le Service de l'approvisionnement a entrepris de regrouper les appels d'offres concernant l'émulsion de bitume et les différents types d'enrobés bitumineux. Cet appel d'offres est le premier regroupement à intégrer l'ensemble des produits nécessaires aux travaux d'asphaltage en régie.

L'appel d'offres public, 17-15759, a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication a eu lieu durant une période de vingt-quatre (24) jours calendrier, soit du 30 janvier 2017 au 22 février 2017. Les soumissions reçues sont valides durant une période de cent-quatre-vingts (180) jours civils, soit jusqu'au 21 août 2017. Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme par catégorie d'enrobés bitumineux.

Quatre (4) addenda ont été émis pendant la période de publication. Trois (3) addenda ont précisé des éléments en lien avec la méthode d'adjudication et ils ont été émis le 7 février 2017, le 9 février 2017 et le 15 février 2017. De plus un (1) addenda a été émis le 14 février 2017 afin de modifier le formulaire des renseignements complémentaires et reporter la date d'ouverture des soumissions.

En ce qui concerne la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud en saison estivale et hivernale :

Dans l'appel d'offres 17-15759, le lot concernant les enrobés bitumineux à chaud a été divisé en deux (2) groupes :

**- Le groupe A1 : Les enrobés à chaud en saison estivale.**

Les contrats octroyés à la suite de l'appel d'offres 15-13838 ont été valides du 1er avril 2015 au 30 novembre 2015. Le 23 novembre 2015 la seule option de prolongation de l'appel d'offres 15-13838 a été validée par le Conseil municipal.

Les quatre (4) ententes-cadres collectives correspondantes à la prolongation de l'appel d'offres 15-13838 étaient valides pour une période de huit (8) mois, du 1er avril 2016 au 30 novembre 2016.

- Entente-cadre numéro 1092608 avec Construction DJL inc. La consommation a été de 31,31 %, soit 865 079,71 \$ taxes incluses, sur un montant total estimé de 2 762 375,24 \$, taxes incluses.

- Entente-cadre Numéro 1092631 avec le Groupe TNT inc. La consommation a été de 69,23 %, soit 411 968,59 \$, taxes incluses, sur un montant total estimé de 595 033,75 \$, taxes incluses.

- Entente-cadre Numéro 1092643 avec Bau-Val CMM. La consommation a été de 46,91 %, soit 175 631,15 \$, taxes incluses, sur un montant total estimé de 374 358,98 \$, taxes incluses.

- Entente-cadre Numéro 1092649 avec la compagnie Meloche. La consommation a été de 91,31 %, soit 190 719,30 \$, taxes incluses, sur un montant total estimé de 208 852,90 \$, taxes incluses.

Ces ententes-cadres collectives sont offertes aux arrondissements depuis plus de dix (10) ans.

**- Le groupe A2 : Les enrobés à chaud en saison hivernale.**

Depuis 2013, et à la suite des recommandations du Service des infrastructures, les enrobés bitumineux utilisés en saison hivernale n'étaient plus offerts dans les ententes-cadres collectives du Service de l'approvisionnement. Les raisons principales sont liées à la qualité et à la durabilité de la pose des enrobés bitumineux en conditions hivernales. Cependant, la consommation par les arrondissements des enrobés bitumineux en période hivernale est nécessaire pour répondre à des situations urgentes (bris d'aqueduc, nids de poule dangereux, etc.). Les arrondissements ont donc continué à s'approvisionner en effectuant des contrats de gré à gré avec les firmes offrant ce type de produit, et ce, pour effectuer des travaux pouvant affecter la sécurité publique. Dans l'optique de mieux contrôler les consommations des arrondissements, de faciliter l'approvisionnement pour l'ensemble des arrondissements et d'obtenir des prix avantageux grâce à un volume important, le Service de l'approvisionnement a décidé de réintégrer dans l'appel d'offres 17-15759 les enrobés bitumineux en période hivernale.

Le découpage entre les groupes A1 et A2 permet d'adapter notre demande en fonction de l'offre et la réalité du marché. Les infrastructures nécessaires pour offrir de l'asphalte en hiver sont coûteuses ce qui limite les soumissionnaires potentiels. Ainsi, ce découpage permet d'assurer une plus grande concurrence entre les soumissionnaires pour le groupe A1.

En ce qui concerne la fourniture d'émulsion de bitume :

Le Service de l'approvisionnement a regroupé dans l'appel d'offres 17-15759, l'émulsion de bitume en vrac dans le groupe B1 et l'émulsion de bitume en barils dans le groupe B2. Ils étaient auparavant traités en deux (2) appels d'offres distincts.

**- Le groupe B1 pour l'émulsion de bitume en vrac :**

L'entente-cadre collective précédente, valide pour une période d'environ huit (8) mois, du 12 avril 2016 au 30 novembre 2016 a été octroyée à la suite de l'appel d'offres 15-14807. Une entente-cadre a été publiée le 12 avril 2016 afin de valider le processus d'appel d'offres et d'octroyer le contrat à la firme Insta-Mix inc pour un montant total estimé de 80 660,71 \$, taxes incluses. En fonction des dernières données disponibles, cette entente-cadre collective a été consommée à 9,79 %, soit une dépense de 7 900,56 \$ taxes incluses. La seule option de prolongation disponible pour l'appel d'offres 15-14807 n'a pas été utilisée afin d'intégrer l'émulsion de bitume en vrac au regroupement de l'appel d'offres 17-15759.

Depuis 2002, le Service de l'approvisionnement gère cette entente-cadre collective en assurant la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle.

**- Le groupe B2 pour l'émulsion de bitume en barils :**

L'entente-cadre précédente est valide pour une période de douze (12) mois, du 13 juillet 2016 au 12 juillet 2017. Elle a été octroyée à la suite d'un contrat de gré à gré avec la firme Construction DJL inc. Elle est estimée à un montant total estimé de 25 000 \$, taxes incluses. Elle a été consommée à 19,86 % soit un montant total de 4 966,92 \$, taxes incluses. L'entente-cadre collective concernant l'émulsion de bitume en vrac est offerte aux arrondissements depuis plus de dix (10) ans par le Service de l'approvisionnement.

Il est à noter que la date de début du contrat concernant l'émulsion de bitume en vrac de l'appel d'offres 17-15759 est assujettie à la date de fin ou à l'expiration des budgets des contrats octroyés à la suite de l'achat de gré à gré avec la firme Construction DJL inc. La date de transfert de contrat pour ces analyses est prévue au plus tard le 12 juillet 2017.

En ce qui concerne la fourniture d'asphalte tiède pour réparation en saison estivale et hivernale :

Les achats étaient effectués par les arrondissements au moyen de bons de commande de gré à gré.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

En ce qui concerne la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud en saison estivale et hivernale :

CM15 1343 - 23 novembre 2015 - Exercer l'option de prolongation, pour une période de huit (8) mois, des ententes-cadres collectives avec Construction DJL inc., Groupe TNT inc., Bau-Val CMM et Meloche inc. pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud, dans le cadre des travaux en régie - Appel d'offres public 15-13838 (5 soum.). Montant total estimé des ententes: 3 940 620,89 \$, taxes incluses.

CM15 0308 - 23 mars 2015 - Conclure des ententes-cadres collectives pour une période de huit (8) mois, avec une option de prolongation de 8 mois, avec Construction DJL inc., Groupe TNT inc. pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud dans le cadre des travaux en régie - Appel d'offres public 15-13838 (5 soum.). Montant total estimé des ententes: 4 406 880,22 \$, taxes incluses.

En ce qui concerne la fourniture d'émulsion de bitume :

12 avril 2016 - Conclure une entente-cadre collective pour une période de huit (8) mois, du 12 avril 2016 au 30 novembre 2016, avec la firme Insta-Mix inc., pour la fourniture sur

demande d'émulsion de bitume - Appel d'offres sur invitation 15-14807, Montant total estimé de l'entente ; 80 660,71 \$, taxes incluses.

CE15 0266 - Exercer l'option de prolongation pour une période de douze (12) mois avec Insta-Mix inc., pour la fourniture et la livraison sur demande, par camion-citerne épandeur sur le site des travaux, d'émulsion de bitume en vrac utilisé comme liant d'accrochage lors des travaux d'asphaltage en régie - Appel d'offres public 14-13223 (3 soum.) - Montant total estimé de l'entente : 117 774,64 \$, taxes incluses.

En ce qui concerne la fourniture d'asphalte tiède pour réparation en saison estivale et hivernale :

Il y a eu aucune décision antérieure concernant l'asphalte tiède.

## **DESCRIPTION**

Sur le plan qualitatif pour l'ensemble des lots :

À titre informatif et selon le site internet de la Ville de Montréal, le réseau routier de la Ville de Montréal comprend environ 4 050 km de voies de circulation (1 950 km en artériel et 2 100 km en local) et 6 675 km de trottoirs.

Les travaux d'asphaltage s'y déroulent de la façon suivante :

- Travaux d'entretien effectués en régie par les Travaux publics des arrondissements. Ce sont des travaux de petites envergures (nids-de-poule) et de moyennes envergures (réfection de plusieurs mètres carrés de chaussée), qui sont en rapport avec le présent sommaire décisionnel.
- Travaux de plus grandes envergures, de type « clés en main », effectués par des entreprises à la suite des appels d'offres mis en marché par les arrondissements spécifiquement pour ce genre de travaux. Ils ne sont pas couverts par le présent contrat.

Pour qu'un programme d'entretien puisse convenablement retarder la dégradation du réseau routier et en améliorer sa durabilité, il faut appliquer le bon traitement, au bon moment. À cet effet, les experts de la Ville inspectent les rues et déterminent l'ordre de priorité des travaux à réaliser. Cette priorisation tient compte de facteurs tels que l'état et l'utilisation de la chaussée, le type et l'étendue des dégradations et les autres travaux (égouts, aqueducs, conduits électriques souterrains, etc.) qui doivent être effectués avant les travaux de pavage. À la suite de cette analyse, le choix de la méthode de réfection la plus avantageuse en terme de coûts, de délais et de matériaux sera déterminé.

Sur le plan quantitatif pour l'ensemble des lots :

Les quantités prévues lors de l'appel d'offres 17-15759 ont été estimées en fonction de deux facteurs:

- Les historiques de consommation, et ce, en collaboration avec les adjudicataires des précédents contrats.
- Les estimations de consommation des dix-neuf (19) arrondissements. Le Service de l'approvisionnement a consulté les dix-neuf (19) arrondissements participants à cette entente afin de connaître leurs estimations pour les quarante-huit (48) prochains mois.

Les particularités de l'appel d'offres :

Aux fins de désignation du ou des différents adjudicataires, la Ville détermine les plus basses soumissions conformes pour les articles requis par un arrondissement en comparant le prix de l'enrobé bitumineux à la tonne métrique, en fonction de l'itinéraire le plus approprié à parcourir pour les camions de la ville pour l'aller et le retour respectivement entre la cour de voirie de l'arrondissement et l'usine du soumissionnaire, ainsi que le temps de déplacement moyen aller-retour en conditions routières réelles. De plus, le prix unitaire soumis pour une tonne métrique d'enrobés bitumineux est ajusté afin de tenir compte du coût additionnel encouru par la Ville pour aller chercher le produit, en tenant compte également des coûts indirects tels le coût de la main-d'oeuvre, l'usure et l'entretien du matériel roulant (camion) et de son équipement (boîte à asphalte), ainsi que la consommation de carburant, le tout selon les dernières données compilées par la Ville de Montréal. Le temps et la distance sont des facteurs importants à considérer dans l'approvisionnement des enrobés bitumineux, puisque le produit ne doit pas refroidir pendant le transport, sinon le produit perd de son efficacité. Tous ces facteurs doivent être considérés lors de l'adjudication des contrats.

Les ententes comportent encore cette année, une clause de fluctuation des prix, basée sur la variation mensuelle, à la hausse ou à la baisse, du prix du bitume selon Bitume Québec. Lorsqu'une variation supérieure de plus ou moins 5 %, du prix est enregistré. L'inclusion d'une telle clause est rendue nécessaire afin d'obtenir des prix compétitifs pour ces produits. Sans une telle clause, les soumissionnaires doivent inclure une marge de sécurité dans leur structure de prix afin de se protéger des augmentations du prix du bitume.

Afin de respecter la matrice décisionnelle qui a été mise en place par le Service de l'approvisionnement pour les garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission égale à deux pour cent (2 %) du montant total soumissionné pour chaque groupe, toutes taxes comprises, a été demandée au dépôt de la soumission. L'adjudicataire devra remettre à la Ville, une garantie d'exécution équivalant à cinq pour cent (5 %) taxes comprises, de la valeur du contrat de chaque groupe.

En ce qui concerne la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud en saison estivale et hivernale :

Les différents enrobés bitumineux à chaud inclus dans l'appel d'offres 17-15759 sont :

**Pour le groupe A1 :**

- EC-5 PG 58-28;

La quantité estimée totale pour les quarante-huit (48) mois est de 16 676 tonnes métriques;

- EC-10 PG 58-28;

La quantité estimée totale pour les quarante-huit (48) mois est de 24 186 tonnes métriques;

- ESG-10 PG 58-28;

La quantité estimée totale pour les quarante-huit (48) mois est de 5 658 tonnes métriques;

- CH-10 PG 58-28 Saison estivale (1er avril au 30 novembre);

La quantité estimée totale pour les quarante-huit (48) mois est de 11 740 tonnes métriques;

**Pour le groupe A2 :**

- CH-10 PG 58-28 Saison hivernale (1er décembre au 31 mars);

La quantité estimée total pour les quarante-huit (48) mois est de 5 920 tonnes métriques;

Cette sélection d'articles est la résultante des consultations effectuées par le Service de l'approvisionnement auprès des arrondissements afin de connaître les types d'enrobés et les quantités nécessaires pour les travaux d'asphaltage qui sont effectués par les Directions des

travaux publics des arrondissements. Cette sélection permet d'effectuer les travaux d'entretien exécutés en régie par les Travaux publics des arrondissements en utilisant des ententes-cadres collectives, et ce, pour la saison estivale et hivernale.

Pour l'attribution de ces contrats, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie les contrats par groupe et par arrondissement, au plus bas soumissionnaire conforme. Par ailleurs, les soumissionnaires sont tenus, sous peine de rejet, de soumettre un prix pour tous les articles demandés pour chacun des groupes.

En ce qui concerne la fourniture d'émulsion de bitume :

**Pour le groupe B1 :**

Il comprend la fourniture, la livraison et la pose d'émulsion de bitume utilisé comme liant d'accrochage. L'émulsion de bitume utilisée est de type CRS-1h. Le liant doit être conforme au tableau 1 de la norme 4105 du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec. La livraison doit être effectuée par camion-épandeur sur le site des travaux en régie et doit se faire à divers endroits (chantiers des travaux) selon la demande du Service des travaux publics des arrondissements.

La quantité estimée pour l'émulsion de bitume en vrac pour l'ensemble des arrondissements participants est de 35 000 litres pour une période de quarante-huit (48) mois. Pour une période de quarante-huit (48) mois, le nombre d'heures estimées pour la pose durant la journée est de 350 heures et 132 heures pour la pose en soirée ou la fin de semaine.

**Pour le groupe B2 ;**

Il comprend l'émulsion de bitume en baril de 205 litres, de type SS-1 ou CSS-1 selon les normes ASTM D977 et ASTM D2397. Le prix soumissionné inclut les frais de livraison au Centre de distribution de la Ville. Les arrondissements qui souhaitent commander peuvent le faire directement au Centre de distribution qui s'occupe de la gestion de l'inventaire pour ce produit.

La quantité estimée pour le groupe B2 est de 300 Barils de 205 litres couvrant la période de quarante-huit (48) mois.

Il est à noter que la Ville de Montréal est déjà sous contrat pour l'émulsion de bitume en barils. Cependant, lorsque l'entente en cours sera échuë ou lorsque les montants alloués à ce contrat seront atteints, le contrat pour l'émulsion de bitume en barils sera alors automatiquement redirigé au présent contrat. La date de transfert de contrat est prévue au plus tard le 12 juillet 2017.

Pour l'attribution de ces contrats, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie les contrats par groupe pour tous les arrondissements au plus bas soumissionnaire conforme. Par ailleurs, les soumissionnaires sont tenus, sous peine de rejet, de soumettre un prix pour tous les articles demandés pour chacun des groupes.

En ce qui concerne la fourniture d'asphalte tiède pour réparation en saison estivale et hivernale :

L'asphalte tiède en saison estivale et hivernale est offert pour l'ensemble des arrondissements en vrac ou en livraison dans un seul lot, soit le lot C.

La livraison dans les arrondissements de l'asphalte tiède permettra de fournir la matière première nécessaire aux machines incluses au projet pilote d'acquisition par la Ville-centre de quatre (4) colmateuses à tête mécanisée.

Ce projet pilote, vise à améliorer les interventions pour la réparation des nids de poule. Il est prévu qu'il y aura un partage opérationnel de ces quatre (4) machines entre les dix-neuf (19) arrondissements ayant tous adhéré à ce regroupement.

Les colmateuses à tête mécanisée permettent d'intervenir, peu importe les conditions climatiques, puisque l'opérateur demeure à l'intérieur du véhicule durant toute l'opération de réparation de la chaussée.

La quantité estimée pour l'asphalte tiède en vrac pour l'ensemble des arrondissements participants est estimée à 5 030 tonnes métriques pour une période de quarante-huit (48) mois. La quantité estimée pour l'asphalte tiède en livraison pour l'ensemble des arrondissements participants est de 7 970 tonnes métriques pour une période de quarante-huit (48) mois.

Pour l'attribution de ces contrats, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie en entier et par arrondissement, les contrats au plus bas soumissionnaire conforme. Par ailleurs, les soumissionnaires sont tenus, sous peine de rejet, de soumettre un prix pour tous les articles demandés de ce lot.

## **JUSTIFICATION**

Dans le cadre de l'appel d'offres 17-15759, le nombre de preneurs du cahier des charges est de neuf (9) fournisseurs :

- Sintra;
- Construction DJL Inc.;
- Les Pavages Chenail inc.;
- La Compagnie Meloche inc.;
- Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.;
- Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.;
- Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.;
- Construction & Pavage Portneuf inc.;
- Les Industries McAsphalt Ltée.

Nous avons reçu neuf (9) soumissions de la part de :

- Construction DJL Inc.(Lot A);
- Construction DJL Inc.(Groupe B2 et lot C);
- Les Pavages Chenail inc.;
- La Compagnie Meloche inc.;
- Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.;
- Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.;
- Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.;
- Construction & Pavage Portneuf inc.;
- Les Industries McAsphalt Ltée.

Nous avons reçu 9 soumissions de la part de 8 soumissionnaires car la compagnie Construction DJL Inc., a déposé 2 soumissions pour 2 groupes différents.

Motifs de refus de la part du preneur de cahier de charges qui n'a pas soumissionné :

Manque de ressources disponibles pour élaborer une soumission.

Motifs de rejets de certains lots ou groupes d'articles :

- La soumission de la firme Les Pavages Chenail inc. concernant le lot C:

Le fournisseur n'offre pas de service de livraison de l'asphalte tiède en arrondissement.

- La soumission de la firme La Compagnie Meloche inc. concernant le groupe A1:  
Le fournisseur a soumissionné pour un seul arrondissement alors qu'il était tenu de soumissionner pour l'ensemble des arrondissements.

#### Conformité administrative :

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle et n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.

Les adjudicataires recommandés, par leur soumission, affirment s'être conformés en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

#### Méthode d'adjudication :

Le prix unitaire soumis pour une tonne métrique d'enrobés bitumineux a été ajusté afin de tenir compte du coût additionnel encouru par la Ville pour aller chercher le produit en vrac.

Le calcul du prix unitaire ajusté s'effectue de la façon suivante :

Prix unitaire ajusté = Prix unitaire soumis + (FaT \* T) + (FaD \* D)

- Les facteurs d'ajustement FaT (0,12) et FaD (0,35) sont utilisés pour l'analyse des soumissions. Ces derniers tiennent compte des coûts indirects pour la cueillette des enrobés bitumineux, tels le coût la main-d'œuvre, l'usure et l'entretien du matériel roulant (camion) et de son équipement (boîte à asphalte) ainsi que la consommation de carburant, le tout selon les dernières données compilées par la Ville de Montréal.
- Le temps de référence **T** représente le temps réel du déplacement le plus approprié **aller-retour** en kilomètres des camions de la Ville entre la cour de voirie de l'arrondissement et l'usine du fournisseur.
- La distance de référence **D** représente le trajet le plus approprié **aller-retour** en kilomètres des camions de la Ville entre la cour de voirie de l'arrondissement et l'usine du fournisseur.

La Ville déterminera les plus basses soumissions conformes pour chacun des arrondissements en affectant les prix unitaires ajustés des enrobés aux quantités requises par groupe, par arrondissement. Cette combinaison donne le montant total ajusté le plus bas par arrondissement et elle sert à déterminer l'adjudicataire.

Le montant des contrats quant à lui est établi en fonction des prix unitaires réels (soumis) pour les enrobés et affectés aux quantités requises par groupe, par arrondissement.

Les tableaux présentés ici bas présentent les montants qui ont été soumissionnés pour chacun des groupes. Cependant ils ne prennent pas en considération les paramètres utilisés

dans la méthode d'adjudication des contrats.

En ce qui concerne la fourniture d'enrobés bitumineux à chaud en saison estivale et hivernale :

**Pour le groupe A1 :**

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre	Total
Construction & Pavage Portneuf inc.	3 662 335,67 \$		3 662 335,67 \$
Construction DJL Inc.	3 975 910,07 \$		3 975 910,07 \$
Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.	4 221 103,05 \$		4 221 103,05 \$
Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.	4 261 446,05 \$		4 261 446,05 \$
Les Pavages Chenail inc.	4 637 061,32 \$		4 637 061,32 \$
Dernière estimation réalisée	4 954 428,28 \$		4 954 428,28 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			4 151 571,23 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13,36 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			974 725,65 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			26,61 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-1 292 092,61 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-26,08 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			313 574,40 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			8,56 %

**Pour le Groupe A2 :**

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Construction DJL Inc.	493 472,70 \$		493 472,70 \$
Les Pavages Chenail inc.	544 521,60 \$		544 521,60 \$
Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.	680 652,00 \$		680 652,00 \$
Dernière estimation réalisée	607 958,37 \$		607 958,37 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	572 882,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	16,09 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	187 179,30 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	37,93 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	-114 485,67 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-18,83 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	51 048,90 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	10,34 %

En ce qui concerne la fourniture d'émulsion de bitume :

**Pour le groupe B1 :**

Nous n'avons reçu aucune soumission pour ce groupe. Afin de combler les besoins pour ce groupe, un appel d'offres sur invitation va être publié dans les prochaines semaines.

**Pour le groupe B2 :**

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Construction DJL Inc.	55 188,00 \$		55 188,00 \$
Les Industries McAsphalt Ltée.	61 569,11 \$		61 569,11 \$
Les Pavages Chenail inc.	137 970,00 \$		137 970,00 \$
Dernière estimation réalisée	63 328,23 \$		63 328,23 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			84 909,04 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			53,85 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			82 782,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			150,00 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-8 140,23 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-12,85 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse))</i>	6 381,11 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	11,56 %

En ce qui concerne la fourniture d'asphalte tiède pour réparation en saison estivale et hivernale :

**Pour le lot C :**

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Construction DJL Inc.	1 252 343,34 \$		1 252 343,34 \$
Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	1 263 183,18 \$		1 263 183,18 \$
Dernière estimation réalisée	1 369 582,20 \$		1 369 582,20 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 257 763,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,43 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			10 839,84 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			0,87 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			-117 238,86 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			-8,56 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			10 839,84 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,87 %

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aux fins de désignation de l'adjudicataire pour chaque arrondissement, la Ville a ajusté les montants soumissionnés en fonction de l'itinéraire le plus approprié à parcourir pour les camions de la ville pour l'aller et le retour respectivement entre la cour de voirie de l'arrondissement et l'usine du soumissionnaire, ainsi qu'en prenant en considération le temps de déplacement pour l'aller et le retour en conditions routières le plus réelles possible. De plus, le prix unitaire soumis pour une tonne métrique d'enrobés bitumineux est ajusté afin de tenir compte du coût additionnel encouru par la Ville pour aller chercher le produit, en tenant compte également des coûts indirects tels le coût de la main-d'oeuvre, l'usure, l'entretien du matériel roulant (camion) et de son équipement (boîte à asphalte), ainsi que la consommation de carburant.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'environnement, a effectué un estimé préalable de la dépense pour chaque élément de l'appel d'offres :

Pour connaître les adjudicataires par arrondissement pour chaque groupe de l'appel d'offres, vous pouvez consulter le tableau d'octroi avec montants ajustés fourni en pièce jointe.

TOTAL PAR FOURNISSEUR / PAR GROUPE, TAXES INCLUSES							
GROUPE A1							
Construction DJL Inc.	Construction & Pavage Portneuf inc.	Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.	Les Pavages Chenail inc.	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	Total des montants des contrats	Estimation de la Ville	Economie
2 848 637,04 \$	741 860,67 \$	327 877,08 \$	- \$	- \$	3 918 374,79 \$	4 954 428,28 \$	1 036 053,49 \$
GROUPE A2							
Construction DJL Inc.	Construction & Pavage Portneuf inc.	Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.	Les Pavages Chenail inc.	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	Total des montants des contrats	Estimation de la Ville	Economie
402 613,71 \$	- \$	- \$	100 258,20 \$	- \$	502 871,91 \$	607 958,37 \$	105 086,46 \$
GROUPE B1							
Construction DJL Inc.	Construction & Pavage Portneuf inc.	Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.	Les Pavages Chenail inc.	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	Total des montants des contrats	Estimation de la Ville	Economie
n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
GROUPE B2							
Construction DJL Inc.	Construction & Pavage Portneuf inc.	Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.	Les Pavages Chenail inc.	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	Total des montants des contrats	Estimation de la Ville	Economie
55 188,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	55 188,00 \$	63 328,23 \$	8 140,23 \$
LOT C							
Construction DJL Inc.	Construction & Pavage Portneuf inc.	Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc.	Les Pavages Chenail inc.	Tech-Mix, Division de Bau-Val inc.	Total des montants des contrats	Estimation de la Ville	Economie
1 168 119,56 \$	- \$	- \$	- \$	83 702,95 \$	1 251 822,51 \$	1 369 582,20 \$	117 759,69 \$
Économie total:						1 267 039,88 \$	

Les économies totales obtenues sont le résultat de plusieurs facteurs :

- Le regroupement de tous les types d'enrobés dans le même appel d'offres;

- La réduction du nombre d'articles et la simplification du bordereau de soumission;
- La prolongation de la durée de validité des contrats qui est passée de 12 mois à 24 mois;
- Les frais pour les ouvertures des usines en dehors des horaires réguliers qui ne sont plus intégrés au prix unitaire à la tonne pour chaque type d'enrobé;

Ces modifications apportées par le Service de l'approvisionnement ont permis d'obtenir une plus grande concurrence entre les différents soumissionnaires, ce qui a eu comme conséquence des économies de volume pour chaque article.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les soumissionnaires ont tous spécifié qu'une politique environnementale a été mise en place à l'interne pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et sensibiliser les employés à la cause environnementale.

Des actions concrètes ont déjà été mises en places, et d'autres actions environnementales sont planifiées et en cours d'élaboration dans le but de limiter les répercussions négatives de cette industrie.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats » afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que les modalités d'achat convenues.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des ententes-cadres collectives auprès des adjudicataires à la suite de l'adoption de la résolution du conseil municipal.

Comité exécutif: 8 mars 2017

Commission d'examen: 15 mars 2017

Comité exécutif: 22 mars 2017

Conseil municipal: 27 mars 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Lecture :

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien BIGUET  
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

### ENDOSSÉ PAR

Isabelle LAZURE  
Chef de section

Le : 2017-03-06

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAIS  
Directeur général adjoint

**Tél :** 514 872-9466

**Approuvé le :** 2017-03-06

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

**Membres**

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 27 mars 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177315003**

**Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (4 474 558,30 \$, taxes incluses), Les Pavages Chenail inc. (100 258,20 \$, taxes incluses), Construction & Pavages Portneuf inc.(741 860,67 \$, taxes incluses), Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (327 877,08 \$, taxes incluses) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (83 702,95 \$ taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud, d'émulsion de bitume et d'asphalte tiède. Appel d'offres public 17-15759 (9 soum.).(Montant total estimé des ententes: 5 728 257,20 \$, taxes incluses).**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177315003**

Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (4 474 558,30 \$, taxes incluses), Les Pavages Chenail inc. (100 258,20 \$, taxes incluses), Construction & Pavages Portneuf inc.(741 860,67 \$, taxes incluses), Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (327 877,08 \$, taxes incluses) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (83 702,95 \$ taxes incluses) des ententes-cadres collectives pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud, d'émulsion de bitume et d'asphalte tiède. Appel d'offres public 17-15759 (9 soum.).(Montant total estimé des ententes: 5 728 257,20 \$, taxes incluses).

À sa séance du 8 mars 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et de services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (groupe A1)*

Le 16 mars 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont souligné la grande qualité du sommaire décisionnel et de la présentation qui leur a été faite par le Service.

De même, les membres ont grandement apprécié les explications claires et précises données sur la méthode d'adjudication des contrats et en ont souligné la rigueur.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de biens et de services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (groupe A1)*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177315003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177157001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division optimisation et exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier l'entente-cadre collective avec l'entreprise Beaugard Environnement ltée d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux (CG 16-0700)

Il est recommandé :

1. De résilier l'entente-cadre collective octroyée par le conseil d'agglomération, en vertu de la résolution CG 16-0700, à *Beaugard Environnement ltée* pour la fourniture de services de vidange de séparateurs d'huile, des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-27 16:34

**Signataire :** Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177157001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division optimisation et exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Résilier l'entente-cadre collective avec l'entreprise <i>Beauregard Environnement Itée</i> d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux (CG 16-0700)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 22 décembre 2016, le Conseil d'agglomération octroyait, en vertu de la résolution CG 16-0700, un contrat à *Beauregard Environnement Itée* pour le service de vidange de séparateurs d'huile, des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux pour un montant estimé de 583 654,49 \$, taxes incluses.

Peu de temps après l'octroi du contrat, il est apparu que *Beauregard Environnement Itée* n'était pas titulaire du permis de transport de matières dangereuses, contrairement à ce qui était exigé aux documents d'appel d'offres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG 16-0700** -(22 décembre 2016): Conclure avec l'entreprise *Beauregard Environnement Itée* une entente-cadre collective d'une durée de vingt-quatre (24) mois pour la fourniture, sur demande, de services de vidange de séparateurs d'huile des goulottes et bassins de captation de différents édifices municipaux pour un montant estimé de 583 654,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres # 16-15325

**DESCRIPTION**

L'une des clauses administratives particulières du cahier de charges (clause no. 30 à l'addenda # 3 de l'appel d'offres # 16-15325) exigeait que le soumissionnaire dépose avec sa soumission une copie de son permis de transport de matières dangereuses. Cependant, *Beauregard Environnement Itée* n'est pas titulaire d'un tel permis.

L'article # 19 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres # 16-15325 interdit l'utilisation de sous-traitants pour l'exécution de ce contrat. Puisque *Beauregard Environnement Itée* n'est pas titulaire du permis de transport de matières dangereuses résiduelles, il ne peut exécuter le contrat sans contrevenir à la clause qui interdit la sous-traitance.

En définitive, *Beauregard Environnement Ltée* n'est pas en mesure d'exécuter les obligations dans le respect des conditions posées par le contrat.

## **JUSTIFICATION**

La clause 11.3 des clauses administratives générales de l'appel d'offres # 16-15325 permet à la Ville de résilier le contrat. La clause se lit comme suit:

*11.3 La Ville peut, en tout temps, à sa discrétion, sur avis de dix (10) jours à l'adjudicataire, résilier le contrat en acquittant le prix des biens déjà livrés et acceptés ou des services rendus à la satisfaction du Directeur. L'adjudicataire renonce à exercer tout recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ou pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.*

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La résiliation de ce contrat n'entraîne aucun impact financier pour la Ville de Montréal, en raison qu'aucun services n'a été rendu.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## Parties prenantes

Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement  
Desislava CEKOVA, Direction générale  
Guylaine VAILLANCOURT, Service des affaires juridiques

Lecture :

Guylaine VAILLANCOURT, 21 février 2017  
Eliane CLAVETTE, 14 février 2017  
Desislava CEKOVA, 14 février 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD  
Conseiller analyse - controle de gestion

### ENDOSSÉ PAR

Pierre LÉVESQUE  
Chef de division

Le : 2017-02-23

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne ROUILLARD  
Directrice - Exploitation immobilière\_ entretien  
et réparation

**Approuvé le :** 2017-02-24

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-02-27



**Dossier # : 1175895002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Trempro Construction Inc. pour les travaux de ragréage et d'encapsulage de matériaux endommagés contenant de l'amiante et des matières dangereuses dans l'ensemble du bâtiment des filtres (0396), du complexe de production d'eau potable Atwater, situé au 3161 rue Joseph dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Dépense totale de 458 512,26 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5876 (3 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 458 512,26 \$, taxes incluses, pour le projet de ragréage et d'encapsulage de matériaux endommagés contenant de l'amiante et des matières dangereuses dans l'ensemble du bâtiment des filtres (0396), du complexe de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Trempro Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 428 516,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5876;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-08 11:05

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175895002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets industriels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Trempro Construction Inc. pour les travaux de ragréage et d'encapsulage de matériaux endommagés contenant de l'amiante et des matières dangereuses dans l'ensemble du bâtiment des filtres (0396), du complexe de production d'eau potable Atwater, situé au 3161 rue Joseph dans l'arrondissement Le Sud-Ouest. Dépense totale de 458 512,26 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5876 (3 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'usine de production d'eau potable Atwater est l'une des plus importantes en Amérique du Nord. Conjointement, avec l'usine Des Bailleurs, elles assurent ensemble plus de 80 % des besoins de l'agglomération de Montréal.

Des investissements importants sont actuellement mis en œuvre pour modifier l'ingénierie du procédé de l'usine de production d'eau potable Atwater et pour mener à bien des projets de protection et de mise aux normes. Une visite au bâtiment des filtres (0396) a été effectuée à la suite de la demande de la Direction de l'eau potable (DEP) d'évaluer l'état général des finis intérieurs et de définir les mesures de mitigation à envisager pour assurer la santé et l'intégrité physique des travailleurs qui effectuent des travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante ou d'autres contaminants,

Les observations suivantes lors de la visite ont été relevées :

- À plusieurs endroits de l'usine, on observe des dégradations mineures, moyennes ou majeures des finis des murs et plafonds.
- Plusieurs interventions sont répertoriées sur les murs et plafonds. Un programme a été mis en place par Gesfor pour les travaux en présence d'amiante qui est respecté par le personnel de l'usine.
- Outre les projets, déjà planifiés et où les devis prévoient des travaux en condition

d'amiante, aucune autre procédure n'est définie pour les autres interventions courantes des opérateurs.

Afin de résoudre la problématique, le Service de la gestion et de la planification immobilière a proposé l'élaboration d'un programme de gestion de l'amiante spécifique au bâtiment des filtres.

Selon les normes en vigueur, la présence de l'amiante dans un bâtiment implique des procédures de travail particulières selon le type d'intervention et le degré de risque modéré ou élevé. Ce programme requiert l'inventaire des types de dommages observés dans l'ensemble de l'usine, l'émission de recommandations y étant associées et l'élaboration d'un programme de gestion et un plan de communication. Cette démarche permet d'assurer la santé et l'intégrité physique des travailleurs.

Le 16 décembre 2015, un premier mandat a été confié au Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc. pour l'élaboration d'un programme de gestion d'amiante au bâtiment des filtres (0396) à l'usine Atwater. La firme possède l'expertise nécessaire et l'expérience auprès de la Ville de Montréal pour ce genre d'expertise.

Le 6 mai 2016, un second mandat a été confié au Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc. pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet de ragréage et encapsulation des contaminants dans le bâtiment des filtres (0396) à l'usine Atwater.

Un appel d'offres public, pour la réalisation des travaux, a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pendant 59 jours du 21 novembre 2016 au 18 janvier 2017, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Trois (3) addendas ont été émis les 6, 15 décembre 2016 et le 9 janvier 2017. Ils concernaient des questions techniques ainsi que deux reports de date. L'émission de ces addendas n'a pas eu d'incidence monétaire sur l'estimation du projet.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2016-12-06	Report de date	Nouvelle date prévue pour le 2016-12-22
2	2016-12-15	Report de date	Nouvelle date prévue pour le 2017-01-18
3	2017-01-09	Précisions plans et devis	Aucune

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville.

La soumission est valide pendant les cent cinquante jours (150) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**BC 1122018** – 6 mai 2016 - Accorder un contrat d'experts-conseils au Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc. pour la réalisation des plans et devis et les travaux de surveillance liés au projet de ragréage et d'encapsulation des contaminants dans le bâtiment des filtres (0396) à l'usine Atwater situé au 999 rue Dupuis, pour une dépense maximale de 24 758,43 \$ taxes incluses. Contrat gré à gré no 14893 (1 soum.) / Approuver un projet à cette fin.

**BC1090705** – 16 décembre 2015 (Amendé le 14 juillet 2016) - Accorder un contrat de services professionnels au groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc. pour l'élaboration d'un programme de gestion d'amiante au bâtiment des filtres (0396) à l'usine Atwater situé au

999 rue Dupuis, pour une dépense maximale de 5 507,30 \$ taxes incluses. Contrat gré à gré no 14773 (1 soum.) / Approuver un projet à cette fin.

## DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Trempro Construction Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour réaliser des travaux de ragréage et d'encapsulage de matériaux endommagés contenant de l'amiante et des matières dangereuses dans l'ensemble du bâtiment des filtres (0396), du complexe de production d'eau potable Atwater.

Les travaux de construction comprendront notamment :

- L'élimination des matériaux contenant de l'amiante et du plomb et la présence d'efflorescence susceptible de contenir de la moisissure situés à l'intérieur du bâtiment, au rez-de-chaussée et deux sous-sols.
- L'enlèvement des plaques de plâtre et de crépi cimentaire contenant de l'amiante désolidarisées.
- L'encapsulation des matériaux exposés à la suite de ces opérations, par la méthode de l'Enclos de travail, à risque Élevé Allégé.
- L'enlèvement des écailles de peinture en condition plomb et le nettoyage de l'efflorescence en condition moisissures.

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. Un total de trois (3) entrepreneurs ont déposé leur soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, deux (2) entrepreneurs ont manqué de temps pour bien évaluer les travaux et cinq (5) entrepreneurs n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

La surveillance des travaux en résidence sera effectuée par la firme mandataire des plans et devis, Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc., experts-conseils.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

## JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres, trois (3) soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité du gestionnaire de projet à la Ville de Montréal en pièce jointe n° 1.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Trempro Construction Inc.	372 622,72 \$	55 893,41 \$	428 516,13 \$
Indusco Isolation Inc.	385 166,25 \$	57 774,94 \$	442 941,19 \$
Roland Grenier Construction Ltée	627 418,58 \$	94 112,79 \$	721 531,36 \$
<b>Estimation des professionnels (\$)</b>	372 173,91 \$	55 826,09 \$	428 000,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			530 996,22
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			23,92%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			293 015,23

Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)	68,38%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)	516,13
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)	0,12%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	14 425,06
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	3,37%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 428 000,00 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à 516,13 \$ (0,12 %). Le coût moyen des soumissions conformes reçues est de 530 996,23 \$, ce qui représente un écart de 23,92 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 293 015,24 \$, soit de 68,38 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur une base de données reliée à des projets réalisés similaires.

L'analyse des soumissions faite par le gestionnaire de projet de la Ville de Montréal démontre que Trempro Construction Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Suite à cette procédure, les professionnels recommandent également l'octroi du contrat de construction du projet de ragréage et encapsulation des contaminants dans le bâtiment des filtres (0396) à l'usine Atwater à cette firme (voir le tableau d'analyse du gestionnaire du projet à la Ville de Montréal et la lettre de recommandation des professionnels en pièces jointes n° 1 et 2).

La compagnie Trempro Construction Inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre des entreprises à licence restreinte RBQ.

Ledit contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. La compagnie, Trempro Construction Inc., ne doit pas obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 428 516,13 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 55 893,41 \$, taxes incluses. De plus, un montant de 29 996,13 \$ (7 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences (Référence au tableau des coûts en pièce jointe n° 3).

Le montant total à autoriser est donc de 458 512,26 \$, taxes incluses. Soit un coût net de 418 682,81 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations »

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 334 946 \$ au programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec). La portion non subventionnée de 83 737 \$ sera financée par un emprunt à la charge des villes reconstituées.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou le recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle y indiquées.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de contrat à Trempro Construction Inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de débiter la réalisation des travaux dès que possible puisque d'autres travaux subséquents sont planifiés. Les travaux d'encapsulation doivent être terminés idéalement avant l'été 2017.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication tel qu'entendu avec le service des communications à la Ville de Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat au CE : Mars 2017  
Réalisation des travaux : Avril à juin 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

André MARSAN, Service de l'eau  
Perry VENDETTI, Service de l'eau  
Sophie VOYER, Service des communications  
Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Sophie VOYER, 6 mars 2017  
Perry VENDETTI, 27 février 2017  
André MARSAN, 24 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Laurie DESNOYERS  
gestionnaire immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-24

Marie-Hélène LESSARD  
Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-03-08



**Dossier # : 1177231003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Genève et de Saint-Laurent. Dépense totale de 11 155 281,92 \$ (contrat: 10 955 281,92 \$ + incidences: 200 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333703 - 2 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 11 155 281,92 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Genève et de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 955 281,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333703 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-20 11:06

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent. Dépense totale de 11 155 281,92 \$ (contrat: 10 955 281,92 \$ + incidences: 200 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333703 - 2 soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'aqueduc, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'aqueduc.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats accordés depuis 2008, une liste est présentée en pièce jointe.

Pour l'année 2017, il est prévu exécuter des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires sur une longueur totale de vingt-sept (27) kilomètres.

Étant donné l'envergure de l'ensemble de ces travaux et la volonté de la Ville à ouvrir le marché et encourager la concurrence, la Direction des infrastructures (DI) a scindé le grand projet de travaux de réhabilitation en cinq secteurs. La présente demande d'octroi de contrat vise la réhabilitation des conduites d'aqueduc des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent. Deux (2) autres projets, soit #333701 et #333702, font actuellement l'objet d'un dossier d'octroi (1167231067 et 1167231068), tandis que les deux derniers projets #333704 et #333705 ont fait l'objet d'un lancement d'appels d'offres respectivement le 6 et le 13 février 2017. Les ouvertures de ces appels d'offres sont prévues le premier et le 8 mars 2017.

La DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054);

CM16 0586 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard - Dépense totale de 5 854 704,21 \$, taxes incluses (contrat secteur Est: 5 730 704,21 \$ + incidences: 124 000,00 \$) - Appel d'offres public 329403 - 3 soumissionnaires (1167231003);

CM16 0585 - 16 mai 2016 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par technique de chemisage sur diverses rues, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 7 322 332,62 \$, taxes incluses (contrat secteur Nord: 7 172 332,62 \$ + incidences: 150 000,00\$) - Appel d'offres public 329404 - 3 soumissionnaires (1167231004);

CG16 0197 - 24 mars 2016 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de Lachine, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie. Dépense totale de 11 822 395,46 \$, taxes incluses (contrat - secteur Centre: 11 562 395,46 \$ + incidences: 260 000 \$ ) - Appel d'offres public 329402 - 2 soumissionnaires (1154102007);

CM16 0339 - 21 mars 2016 - Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc., pour la réalisation de travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent - Dépense totale de 3 859 118,27 \$, taxes incluses (contrat - secteur Ouest : 3 769 118,27 \$ + incidences : 90 000 \$ ) - Appel d'offres public 329401 - 3 soumissionnaires (1154102006).

## **DESCRIPTION**

La longueur totale des conduites d'eau secondaires à réhabiliter par chemisage en 2017 est de 27 km, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,8 % pour l'ensemble du réseau de la ville de Montréal. Le présent contrat prévoit 8,2 km et regroupe les arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Saint-Laurent.

La liste des rues où des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la description des actifs visés par les travaux.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et aux arrondissements concernés lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 995 934,72 \$ taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur six (6) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et quatre (4) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 33 % et 67 %. Parmi les quatre (4) qui n'en ont pas déposé, deux (2) firmes sont connues comme étant des sous-traitants et deux (2) firmes n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'estimation des professionnels de la Division de la conception des travaux est établie, avant la période d'appel d'offres, à partir de l'historique des appels d'offres pour des travaux de même nature tout en tenant compte de la complexité particulière des contrats.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation étant inférieur à 10 %, la Division de la conception des travaux appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat d'exécution de travaux est supérieur à 10 000 000 \$. De plus, il répond à l'une des conditions préalables. En effet, l'écart de prix est supérieur à 20 % entre la deuxième plus basse soumission et la soumission de l'adjudicataire recommandé.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux (article 24 des clauses administratives spéciales du cahier des charges). Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 11 155 281,92 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 200 000,00 \$ taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 10 186 259,28 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 16-062 de compétence locale «Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout».

Le coût de certaines rues de ce contrat sera subventionné par le programme FEPTU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) à 83 %, laissant ainsi un impact de 17 % à la charge des contribuables alors que le coût des autres rues sera entièrement subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence de devoir reconstruire certaines conduites au lieu de les réhabiliter, ce qui entraînerait des coûts beaucoup plus importants. De plus, si les travaux sont réalisés dans un délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main-d'oeuvre et des matériaux. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 1<sup>er</sup> juin 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Commission permanente sur l'examen des contrats : mars 2017

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : avril 2017

Fin des travaux : novembre 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau  
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville  
Normand MARINACCI, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève  
Dang NGUYEN, Saint-Laurent

Lecture :

Michel BORDELEAU, 10 février 2017  
Mathieu-Pierre LABERGE, 10 février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique FILION  
Ingénieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-10

Mohamed BECHIR BOUZAI  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-02-20

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-20

## ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

### INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	No du GDD :
<input type="text" value="333703"/>	<input type="text" value="1177231003"/>
Titre de l'appel d'offres : <input style="width: 100%;" type="text" value="Réhabilitation sans tranchée de conduites d'eau par la technique de chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Saint-Laurent."/>	
Type d'adjudication : <input style="width: 100%;" type="text" value="Au plus bas soumissionnaire conforme"/>	

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	Ouverture originalement prévue le :
<input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="2017"/>
Ouverture faite le :	Délai total accordé aux soumissionnaires :
<input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input type="text" value="22"/> jrs

<b>Addenda émis</b>	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>
<input type="text" value="1"/>	<input style="width: 100%;" type="text" value="Impact sur le coût estimé du contrat (\$)"/>
<input style="width: 20%;" type="text" value="Date de l'addenda"/>	<input style="width: 50%;" type="text" value="Description sommaire de l'addenda"/>
<input type="text" value="17"/> - <input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input style="width: 50%;" type="text" value="Modification de l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle"/>
	<input style="width: 20%;" type="text" value="-"/>

<b>Analyse des soumissions</b>			
Nbre de preneurs	<input type="text" value="6"/>	Nbre de soumissions reçues	<input type="text" value="2"/>
		Nbre de soumissions rejetées	<input type="text" value="0"/>
		% de réponses	<input type="text" value="33"/>
		% de rejets	<input type="text" value="0.0"/>
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique	
<input style="width: 100%;" type="text"/>		<input style="width: 100%;" type="text"/>	
Durée de la validité initiale de la soumission :		<input type="text" value="120"/> jrs	Date d'échéance initiale :
		<input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="2017"/>	
Prolongation de la validité de la soumission de :		<input type="text" value="0"/> jrs	Date d'échéance révisée :
		<input type="text" value="1"/> - <input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="2017"/>	

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	9 959 347.20	995 934.72	10 955 281.92
AQUAREHAB (CANADA) INC.	14 121 207.65	1 412 120.77	15 533 328.42
<input style="width: 100%;" type="text" value="Estimation"/>	<input style="width: 100%;" type="text" value="interne"/>	10 614 446.01	1 061 444.60
			11 675 890.61
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			<input style="width: 100%;" type="text" value="-6.2%"/>
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			<input style="width: 100%;" type="text" value="41.8%"/>
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="text" value="Oui"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="text" value="NON"/> <input type="checkbox"/>			

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>					
	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>					

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	<input style="width: 100%;" type="text" value="SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC."/>
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	<input style="width: 100%;" type="text" value="10 955 281.92"/>
Montant des incidences (\$):	<input style="width: 100%;" type="text" value="200 000.00"/>
Date prévue de début des travaux :	Date prévue de fin des travaux :
<input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="2017"/>	<input type="text" value="17"/> - <input type="text" value="11"/> - <input type="text" value="2017"/>

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

**Membres**

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 27 mars 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231003**

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent. Dépense totale de 11 155 281,92 \$ (contrat: 10 955 281,92 \$ + incidences: 200 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333703 - 2 soumissionnaires.**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177231003**

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent. Dépense totale de 11 155 281,92 \$ (contrat: 10 955 281,92 \$ + incidences: 200 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333703 - 2 soumissionnaires.

À sa séance du 8 mars 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 16 mars 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont été étonnés de l'écart de prix considérable de 41,8% entre les deux soumissionnaires. Le Service n'a pas été en mesure de fournir d'explication à cet écart.

Les membres ont aussi noté que le marché pour les travaux de chemisage pour la réhabilitation de conduites d'eau potable demeurait très restreint. Ils ont apprécié le fait que le Service ait choisi de lancer d'autres appels d'offres pour des contrats de réhabilitation de plus petite envergure visant à permettre l'entrée de nouvelles entreprises dans le marché. Les résultats constatés par le Service sont cependant à l'effet que cette approche n'a pas atteint ses objectifs à ce jour.

Ils ont aussi salué l'initiative du Service d'inclure au sommaire décisionnel un tableau montrant l'évolution du coût moyen au mètre linéaire de la réhabilitation des conduites d'eau potable. Cette information répond à une recommandation maintes fois exprimée par la Commission.

Les membres ont, par ailleurs, constaté, en page 8 du sommaire décisionnel (dans l'intervention du Service de l'approvisionnement), qu'un addenda avait été émis pour apporter une modification à l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle de la Ville. Le Service a expliqué que cet addenda avait été émis, à la demande du Service des affaires juridiques, pour tenir compte d'une décision arbitrale touchant l'accréditation syndicale des professionnels scientifiques qui suspend l'application de l'article 7 pour cette catégorie d'employés.

Les membres ont posé plusieurs questions sur cet addenda et ont obtenu des réponses appropriées. Ils auraient cependant souhaité avoir obtenu cette information préalablement plutôt que la découvrir lors de l'étude du présent contrat.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177231003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1170884001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projets Réservoirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Vert Dure inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont - Dépense totale de 16 174 579,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10203 - (9 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 16 174 579,24 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Construction Vert Dure inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 471 336,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10203 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 97,46 % par l'agglomération, pour un montant de 15 763 905,24 \$.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-27 08:37

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170884001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projets Réservoirs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Construction Vert Dure inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont - Dépense totale de 16 174 579,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10203 - (9 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a lancé un projet de remise en service du réservoir Rosemont dans le cadre de la stratégie de l'eau 2011-2020. Ce projet découle d'un rapport d'étude sur la remise en service du réservoir Rosemont, commandé à AECOM en 2011. Cette étude s'inscrit dans un programme plus vaste de renforcement du niveau de flexibilité du réseau de distribution d'eau potable à la Ville de Montréal. La remise en opération de ce réservoir permettra d'augmenter la réserve d'eau de la Ville de Montréal de 40 % et de réduire la précarité du réseau en période de haute consommation. Le réservoir Rosemont a été construit en 1960 et constitue la plus importante réserve d'eau potable en réseau (227 000 m<sup>3</sup>). Il a été mis hors service dans les années 70. La configuration du réservoir et de sa station de pompage ne permettait pas de l'opérer de façon adéquate.

La membrane d'étanchéité existante est formée d'un enduit noir (bitume) directement appliqué sur la dalle du réservoir et est installée depuis plus de 50 ans. Cette membrane a atteint sa durée de vie utile et en conséquence doit être remplacée. L'installation d'une nouvelle membrane d'imperméabilisation assurera l'étanchéité en surface de la toiture du réservoir, tel qu'exigé par la directive 001 du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques "Captage et distribution de l'eau". Le système de drainage existant sur le dessus du réservoir ne permet pas d'évacuer adéquatement les eaux qui s'infiltrent dans la couche de sol présente sur le dessus du réservoir. Une nouvelle stratégie de drainage a été élaborée afin de répondre aux normes actuelles.

## Grandes étapes du projet de remise en service du réservoir Rosemont :

### Étapes terminées

	Date de début	Date de fin
· Réfection structurale du réservoir Rosemont	Octobre 2013	Juin 2014
· Construction d'une conduite d'alimentation en eau potable de 2 100 mm en tunnel	Mai 2014	Décembre 2016

### Étape en cours de réalisation

	Date de début	Date de fin prévue
· Conduites primaires à la sortie de la station de pompage (en 2 lots)	Novembre 2015	Mars 2019

### Étape à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont	Mai 2017	Septembre 2019

### Étapes à venir

	Date de début prévue	Date de fin prévue
· Construction de la nouvelle station de pompage à Rosemont	Avril 2017	Septembre 2020
· Réaménagement de la 16e Avenue	Juillet 2020	Octobre 2020

L'appel d'offres public 10203 a été publié dans le journal Le Devoir et dans le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) le 14 décembre 2016. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2017 dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de publication était de quarante-huit (48) jours. Les soumissions sont valides pendant cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2017.

Quatre (4) addenda ont été émis pour les raisons suivantes :

Addenda	Date	Raisons
1	20-12-2016	Modifications à l'article 8.33 du cahier des clauses administratives spéciales, à la section C du bordereau de soumission, à deux sections du devis technique, ajout de la liste de rappel des documents à joindre et réponses aux questions des soumissionnaires.
2	18-01-2017	Modifications à quelques articles de la section III du cahier des clauses administratives spéciales, à la section C du bordereau de soumission, ajout de documents normalisés au cahier des charges et réponses aux questions des soumissionnaires.
3	20-01-2017	Modifications à quelques articles de la section III du cahier des clauses administratives spéciales, à quelques articles du devis technique, à la section C du bordereau de soumission et réponses aux questions des soumissionnaires.
4	24-01-2017	Modifications à quelques articles de la section III du cahier des clauses administratives spéciales, aux plans C-01 et C-05,

intégration du bordereau de soumission en format Excel au documents d'appel d'offres et réponses aux questions des soumissionnaires.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0726 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et 1 200 mm, sur les rues Léonard-de-Vinci, Bélanger et 16e Avenue, entre les rues Crémazie et Beaubien, dans les arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 22 667 039,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10118 (8 soum.).  
CG15 0500 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1 200 mm dans la 16e Avenue, entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 9 560 135,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10117 (5 soum.).

CE14 1978 - 17 décembre 2014 - Approuver les modifications au Programme des équipements sportifs supra locaux.

CG14 0356 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services EXP inc. pour fournir des services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable pour une somme maximale de 7 460 722,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13413 - (6 soum.).

CG14 0026 - 30 janvier 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2 100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame / Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont - Dépense totale de 72 765 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10065 - (3 soum.).

CG13 0339 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à Cimota inc. pour la réfection structurale du réservoir Rosemont - Dépense totale de 6 059 830,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10088 - (5 soum.).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de construction à Construction Vert Dure inc. pour les travaux d'imperméabilisation et de drainage du toit du réservoir Rosemont. Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- démanteler et entreposer le mobilier urbain à récupérer;
- enlever et disposer toutes les infrastructures structurales et équipements à démolir;
- couper les arbres dans la zone des travaux, tel qu'entendu avec l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie
- excaver les sols jusqu'à la dalle du toit du réservoir;
- installer une nouvelle membrane d'étanchéité incluant un système permanent de détection de fuites en temps réel;
- mettre en place un nouveau réseau de drainage;
- ajouter un réservoir de rétention des eaux pluviales;
- reconstruire une piste d'athlétisme aux normes internationales incluant tous les aménagements connexes;
- remblayer le site et aménager le parc y compris tous les travaux de génie civil, de structure, d'électricité et d'architecture de paysage.

Le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, Construction Vert Dure inc., est de 14 064 851,51 \$, taxes incluses auquel un montant de contingences de 1 406

485,15 \$, taxes incluses, représentant 10 % du coût du contrat, est ajouté aux fins de couvrir les frais imputables à des imprévus qui peuvent survenir en cours d'exécution des travaux.

Des frais incidents de 703 242,58 \$, taxes incluses, représentant 5 % du coût total du contrat, ont aussi été planifiés pour couvrir sans s'y limiter, les frais suivants :

- frais de laboratoire pour le contrôle de la qualité des matériaux (sol, béton, asphalte, membranes géosynthétiques);
- frais de laboratoire pour la gestion des sols;
- déplacement d'utilités publiques;
- tous les autres frais connexes liés au projet (avis aux citoyens, panneaux de chantier, etc.).

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de mille cent (1 100) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.14 du Cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, par jour de retard, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu trente (30) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et neuf (9) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au présent dossier.

Les raisons de désistement des vingt et un (21) preneurs de documents sont les suivantes :

- Cinq (5) preneurs ont indiqué le manque de temps pour soumissionner;
- Quatre (4) preneurs ont mal évalué l'ampleur des travaux;
- Douze (12) preneurs sont des sous-traitants.

Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que six (6) soumissionnaires sont conformes et que trois (3) soumissionnaires sont non-conformes administrativement. L'entreprise Construction Vert Dure inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Construction Vert Dure inc.	14 064 851,51 \$	1 406 485,15 \$	15 471 336,66 \$
ALLIA infrastructures Ltée	16 405 782,76 \$	1 640 578,28 \$	18 046 361,04 \$
Les Entreprises Ventec inc.	16 647 132,52 \$	1 664 713,25 \$	18 311 845,77 \$
L.A. HEBERT Ltée	16 947 916,52 \$	1 694 791,65 \$	18 642 708,17 \$
Corporation de construction GERMANO (prix total corrigé)	19 288 410,43 \$	1 928 841,04 \$	21 217 251,47 \$
Les Pavages Chenail inc.	19 453 368,14 \$	1 945 336,81 \$	21 398 704,95 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	18 813 273,02 \$	1 881 327,30 \$	20 694 600,32 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			18 848 034,68 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			21,83 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	5 927 368,29 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	38,31 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	(5 223 263,66 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	(25,24 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	2 575 024,38 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	16,64 %

Concernant les erreurs de calcul, il a été constaté que :

1- Le soumissionnaire Les Entreprises Ventec inc. a présenté des prix unitaires nuls sur quelques articles du bordereau. Toutefois, un prix total a été soumis pour ces mêmes articles. Les prix unitaires ont été reconstitués selon l'article 3.8.2.1.1 du cahier d'instructions aux soumissionnaires. Ces corrections n'impliquent aucun changement sur le prix indiqué dans la soumission.

2- Le soumissionnaire Corporation de construction Germano a fait des erreurs de multiplication sur plusieurs articles du bordereau de soumission. Sa soumission indique un montant total de 19 287 528,00 \$ (taxes incluses), alors que le montant réel que nous avons calculé est de 19 288 410,43 \$ (taxes incluses), soit une différence de 882,43 \$ (taxes incluses). Le prix a donc été corrigé dans le tableau ci-dessus et aucun impact sur l'ordre de classement du soumissionnaire n'a été observé.

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 25,24 % (4 748 421,51 \$, taxes incluses, sans les contingences) par rapport à l'estimation réalisée par la firme Les Services EXP inc. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumissions :

1- Pour ce qui est de l'item *Généralités* : le plus bas soumissionnaire conforme est 70 % (ou 1 914 333,75 \$, taxes incluses), moins cher par rapport à l'estimation de la firme Les Services EXP inc. En particulier, les sous-items *Conditions générales, organisation du chantier, Clôture de chantier*, qui sont très bas comparativement à l'estimation.

2- Pour ce qui est de l'item *Civil* : le plus bas soumissionnaire conforme est 18 % (ou 2 467 087,56 \$, taxes incluses), moins cher par rapport à l'estimation de la firme Les Services EXP inc.

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 01-02-2017 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 796-2014 adopté le 24 octobre 2014.

L'adjudicataire recommandé, l'entreprise Construction Vert Dure inc. détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur jusqu'au 20 septembre 2018. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M\$ et que l'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation est de plus de 20 %.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total du contrat à octroyer est de 15 471 336,66 \$ (taxes incluses) comprenant un montant de 14 064 851,51 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 1 406 485,15 \$ (taxes incluses) pour les contingences. La dépense totale de 16 174 579,24 \$ (taxes incluses) comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 703 242,58 \$ (taxes incluses) pour les incidences.

La dépense de 16 174 579,24 \$ (taxes incluses) représente un coût net de 14 769 546,75 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Ce coût total est réparti entre les différents PTI des unités suivantes :

### Au budget d'agglomération :

97,46 % au PTI de la DEP, pour un montant de 15 763 905,24 \$, taxes incluses soit un coût net de 14 394 546,65 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 5 301 068,00 \$ dans le cadre du programme Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes. La partie financée par la réserve de l'eau locale représente un montant de 2 650 533,00 \$ pour les années 2017 et 2018. L'affectation de la réserve de l'eau de l'agglomération sera effectuée annuellement en fin d'exercice en fonction des dépenses réelles constatées.

Un emprunt net de 1 987 900,30 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées et un emprunt net de 4 455 045,35 \$ est à la charge des villes de l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

### Au budget local :

- Contribution de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie

Montant de 205 337 \$, taxes incluses, représentant 1,27 % de la dépense totale.

- Contribution du Service de la diversité sociale et des sports (soutien financier du Programme des équipements sportifs supra locaux)

Montant de 205 337 \$, taxes incluses, représentant 1,27 % de la dépense totale.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'adjudicataire devra réaliser les travaux de façon à respecter les plans et devis. Les présents travaux visent à assurer la pérennité des ressources en maintenant en bon état les infrastructures d'eau potable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces travaux sont nécessaires afin d'assurer le prolongement de la durée de vie de la structure du réservoir et de se conformer à la réglementation sur la qualité de l'eau potable du MDDELCC .

Les travaux se dérouleront sur le terrain du parc Étienne Desmarteau au-dessus du réservoir Rosemont. La piste d'athlétisme, ainsi que le terrain de lancer du marteau seront non disponible pendant l'exécution des travaux, soit du printemps 2017 à l'automne 2019. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie a été informée de la situation. La DEP et l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie collaborent à cet effet depuis le début de la conception.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication est élaborée en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Commission sur l'examen des contrats : 15 mars 2017

Conseil d'agglomération : Mars 2017

Octroi de contrat : Mars 2017

Mobilisation du chantier : Avril 2017

Délai contractuel : 1100 jours de calendrier (incluant deux pauses hivernales)

Fin des travaux : Décembre 2019

Fin contractuelle: Avril 2020

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Certification de fonds :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des relations avec les citoyens\_des services administratifs et du greffe (Dat-Minh TRUONG)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie  
Line FERLAND, Rosemont - La Petite-Patrie  
Dominique LEMAY, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Line FERLAND, 14 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Redha GOUBAA  
INGÉNIEUR

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-13

Marie-Josée GIRARD  
Chef de division - Ingénierie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André MARSAN  
Directeur par intérim de la Direction de l'eau  
potable

**Approuvé le :** 2017-02-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-27

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achilles-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 30 mars 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE170884001**

**Accorder un contrat à Construction Vert Dure inc.  
pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et  
drainage du toit du réservoir Rosemont - Dépense  
totale de 16 174 579,24 \$, taxes incluses - Appel  
d'offres public 10203 - (9 soumissionnaires).**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE170884001**

Accorder un contrat à Construction Vert Dure inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont - Dépense totale de 16 174 579,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10203 - (9 soumissionnaires).

À sa séance du 8 mars 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 15 mars 2017, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont été étonnés de constater que deux entreprises avaient omis de signer leur formulaire de soumission, ce qui a rendu leur dossier non conforme.

Le Service a expliqué que l'adjudicataire proposé possédait de l'expérience dans des projets similaires, ce qui lui a sans doute permis de déposer une soumission très compétitive.

Les membres ont aussi bien compris que l'adjudicataire prévoyait réaliser ses travaux sur deux ans, soit plus rapidement que ce qui est prévu dans l'échéancier préparé par le Service. Il est raisonnable de croire que cela explique aussi en partie le prix soumis inférieur à ceux des autres soumissionnaires.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE170884001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

**Dossier # : 1167217002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Groupe Geysler inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no. 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 276 800,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5862 (7 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 11 276 800,09 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure à la caserne de pompiers n° 26 située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, arrondissement Plateau Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Groupe Geysler inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 245 589,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5842);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses reliées aux travaux sont assumées, après entente, à 76,87 % par l'agglomération, à 19,14 % par la ville centrale et à 3,99 % par l'arrondissement
4. d'autoriser une dépense de 150 810,00 \$, taxes incluses, pour les frais d'exploitation de l'immeuble.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-02-21 10:16

**Signataire :** Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1167217002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Groupe Geysler inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no. 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 276 800,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5862 (7 soumissionnaires).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La caserne de pompiers n° 26 a été construite en 1901 et est située 2151 avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (voir la pièce jointe n° 1). Le bâtiment a été construit initialement comme hôtel de ville de la Ville De Lorimier et poste de pompiers. Depuis sa construction le bâtiment a subi plusieurs interventions, notamment, suite à un incendie en novembre 1999. Des travaux minimum ont alors été réalisés pour permettre le retour des pompiers. Depuis cet événement, des travaux de soutènement temporaire de la dalle de garage ont été faits en 2011 et 2013 afin de maintenir la caserne en activité.

En 2011, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a mandaté la firme SNC-Lavalin pour faire l'évaluation qualitative des immeubles municipaux. Leur rapport conclut que la caserne de pompiers n° 26 a un indice de vétusté de 95,1%. Avec un indice aussi élevé, il y a des risques de bris et de perturbation d'activités importants.

Ce bâtiment a une superficie utilisable de 1 109,28 m<sup>2</sup>, répartie sur 3 étages et un sous-sol. Tous les espaces sont actuellement inoccupés en raison de l'état de vétusté du bâtiment.

Le projet consiste à réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe, à refaire la dalle de garage, à remplacer les systèmes électromécaniques et à optimiser les espaces du rez-de-chaussée et d'une partie de l'étage de la caserne. En raison de la présence d'amiante dans les murs et les plafonds ainsi que le manque de plans d'origine, le projet sera réalisé en deux phases.

En 2014, la Ville a mandaté la firme Rubin et Rotman associés et Dessau inc. afin qu'elle réalise le projet de rénovation et de mise à niveau de la caserne de pompiers n° 26. Une évaluation de l'état du bâtiment et de ses équipements a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux de rénovation majeure de la caserne.

La première phase du projet a été réalisée en 2015. Elle avait pour objet le désamiantage et la réalisation d'autres travaux, notamment la stabilisation de la façade principale et démolition de la dalle de garage. À ce moment, la caserne a été fermée pour permettre la réalisation des travaux. À la suite de cette phase de travaux, les professionnels ont ajusté les plans et devis pour la présente phase de rénovation majeure.

Lors de l'élaboration des plans et devis, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a demandé une modification au projet afin d'accroître la superficie du bâtiment et permettre l'occupation du dernier étage dans sa presque totalité pour des activités sous sa responsabilité. Ainsi, la superficie utilisable pour ce bâtiment sera de 1 173 m<sup>2</sup> et celle aux fins de l'arrondissement sera de 271,30 m<sup>2</sup>. Cette augmentation n'affectera pas la volumétrie du bâtiment patrimonial à l'exception de l'implantation du nouvel ascenseur et de l'entrée au coin des avenues Des érables et du Mont-Royal. Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement aux séances du 26 mai 2015, 14 juillet 2015, 8 septembre 2016 et du 9 février 2016 et a reçu un avis favorable au projet de construction. Le projet a également été présenté au Conseil du patrimoine de Montréal le 23 octobre 2015 à la demande de l'arrondissement.

Un appel d'offres public a été publié le 10 août 2016 pour la deuxième phase du projet dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 26 septembre 2016. Six addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres. Les addendas n<sup>os</sup> 2, 4 et 6 ont été considérés dans l'estimation des professionnels.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2016-08-22	Ajout d'une visite supplémentaire et modifications aux devis d'architecture et aux plans d'architecture du paysage.
2	2016-08-26	Modifications aux documents d'architecture, de mécanique, d'électricité et d'architecture du paysage.
3	2016-08-31	Report de la date d'ouverture et réponses aux questions
4	2016-09-02	Modifications aux documents de civil, de structure, d'électricité, mécanique, architecture, architecture du paysage et réponses aux questions.
5	2016-09-09	Report de date, modifications aux plans de structure et réponses aux questions.
6	2016-09-19	Précisions aux plans de civil et réponses aux questions.

Des visites ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du lundi 15 au mercredi 17 août 2016 ainsi que le vendredi 26 août 2016.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

Une majoration de la valeur du contrat des professionnels du projet sera à faire selon la convention de services professionnels.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 25 0010 - 6 février 2017 - Autorisation d'une dépense de 450 000,00 \$, taxes incluses, représentant la quote-part de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la rénovation de la caserne 26, dont une partie du 3<sup>ème</sup> étage sera transformée en lieu culturel dans l'Est du Plateau.

CG15 0238 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Sutera inc. pour le désamiantage et des

travaux divers à la caserne de pompiers n° 26 située au 2151, avenue Mont-Royal Est, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 882 295,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5751 (6 soum.)

CG15 0204 - 26 mars 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CG14 0250 - 29 mai 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rothman associés et Dessau inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CG10 0371 - 28 octobre 2010 - Adoption du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

CG08 0657 - 18 décembre 2008 - Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu dix-neuf (19) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO (voir la pièce jointe n° 2) et sept (7) ont déposé une soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission figurent deux (2) associations patronales représentant des entrepreneurs, quatre (4) entreprises fournisseurs d'équipements et de services de sous-traitant. Les six (6) entrepreneurs qui n'ont pas déposé de soumission n'ont pas de disponibilité ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels pour la réalisation des travaux.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Groupe Geysler inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers n° 26.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- démolir partiellement le bâtiment existant;
- construire une dalle d'accès au garage en béton armé;
- construire une nouvelle tour d'ascenseur, avec panneaux de béton préfabriqués fixés sur une charpente d'acier;
- renforcer la structure de la caserne existante;
- reconstruire et rénover l'enveloppe du bâtiment existant en préservant son caractère patrimonial (maçonnerie, toitures, portes et fenêtres);
- reconstruire complètement les aménagements intérieurs du bâtiment existant pour y loger les fonctions de l'arrondissement et de la caserne, les locaux techniques et les garages;
- installer de nouveaux systèmes mécaniques et électriques du bâtiment;
- installer un groupe électrogène pouvant supporter la totalité de la charge des fonctions du SIM;
- réaménager complètement les aménagements extérieurs.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

## **JUSTIFICATION**

Les sept (7) soumissions reçues sont conformes. Une soumission conforme comportait une erreur de calcul mineure, corrigée par la Ville. Cette correction n'affecte pas l'ordre des soumissionnaires. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels (voir la pièce jointe n° 3).

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Groupe Geysler inc.	8 909 208,09	1 336 381,21	10 245 589,30
St-Denis Thompson inc.	9 125 565,75	1 368 834,86	10 494 400,61
Corporation de Construction Germano	9 253 173,00	1 387 976,00	10 641 149,00
Gesmonde Ltée	9 271 928,93	1 390 789,34	10 662 718,27
Magil Construction Corporaton	9 686 643,75	1 452 996,56	11 139 640,31
Groupe Axino inc.	9 979 668,99	1 496 950,35	11 476 619,34
Entreprise de Construction T.E.Q. inc.	9 988 801,50	1 498 320,23	11 487 121,73
<b>Estimation des professionnels (\$)</b>	<b>8 439 950,53</b>	<b>1 265 992,58</b>	<b>9 705 943,11</b>
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			10 878 176,94
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			6,17%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			1 241 532,42
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			12,12%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			539 646,19
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			5,56%
Note : tous les prix incluent les taxes.			

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est supérieur à l'estimation des professionnels qui était de 9 705 943,11 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 539 646,19 \$ (+5,56 %). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels (voir la pièce jointe n°4), le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission conforme est causé notamment par la manière avec laquelle le soumissionnaire a subdivisé les sous-contrats. Dans le chapitre 00 « Charges générales » le prix est élevé à 1 383 750,00 \$ et peut s'expliquer par l'aspect patrimonial du bâtiment. Aussi, les coûts associés au chapitre 04 « Ouvrages de maçonnerie » sont également très élevés, bien que cet item soit élevé parmi les sept (7) soumissionnaires. La reproduction à l'identique, la complexité des nombreux assemblages et la réutilisation des matériaux sont autant de facteurs qui ont pu influencer à la hausse les prix soumis. Les coûts associés à l'isolation (chapitre 07) sont aussi élevés en comparaison avec l'estimation des professionnels. La Ville de Montréal demande une certification de membre de l'Association d'isolation du Québec, ce qui peut influencer les prix des sous-traitants admissibles.

Le coût moyen des soumissionnaires est de 10 878 176,94 \$ ce qui représente un écart de 6,17 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 1 241 532,42 \$, soit 12,12 %.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Groupe Geysler inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent

l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels avec les pièces jointes n<sup>os</sup> 3 et 4).

Groupe Geysler inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Groupe Geysler inc., doit obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF (voir la pièce jointe n<sup>o</sup> 5).

Groupe Geysler inc. a accepté de prolonger la validité de sa soumission d'une période de 70 jours additionnels (voir la pièce jointe n<sup>o</sup> 6).

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M\$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 10 245 589,30 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 1 031 210,78 \$ taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de laboratoire, de contrôle qualité, de télécommunication, de mobilier, de déménagement et de travaux exécutés par des tiers.

Le montant à autoriser totalise 11 276 800,09 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes (voir la pièce jointe n<sup>o</sup> 7).

Un montant maximal de 8 668 420,55 \$ sera financé par les règlements d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-070 « Travaux de rénovation et protection d'immeubles » et RCG 15-031 « Travaux de rénovation de la caserne 26 ». Un montant maximal de 2 158 379,54 \$, taxes incluses, sera financé par les règlements d'emprunt corporatif 06-062 « Intervention immédiate » et 14-032 « Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la loi sur le patrimoine culturel ». Un montant maximal de 450 000,00 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunts d'arrondissement (6 février 2017, résolution CA17 25 0010, GDD 1166229006).

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Le pourcentage d'occupation est de 76,87 % par l'agglomération et de 23,13 % par l'arrondissement.

Ces dépenses reliées aux travaux sont assumées, après entente, à 76,87 % par l'agglomération, à 19,14 % par la ville centrale et à 3,99 % par l'arrondissement.

Après avoir considéré les frais d'entretien actuels de la caserne 26 et les rénovations majeures apportées au bâtiment, le budget d'entretien devra être ajusté de 150 810 \$ en utilisant l'imputation budgétaire suivante : 2101-0010000-114074-09007-55401.

### **Subvention**

Ce projet est admissible à une subvention pour ces travaux de restauration en raison de ses

valeurs historiques, sociales et architecturales ainsi que l'effort de restauration des composantes architecturales.

Le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) subventionne deux tiers des coûts de travaux de restauration admissibles, pour une contribution totale maximale de 1 M\$. Les travaux de restauration admissibles ont été validés par les professionnels de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et les montants de la subvention ont été calculés selon les coûts des travaux de la soumission présentée.

La Division du patrimoine est appelée à participer à l'ensemble du processus, en avisant le service concerné des attentes et critères d'admissibilité à l'aide financière et en validant les interventions et les montants admissibles, en plus d'effectuer le suivi des travaux de restauration.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière s'est engagé à respecter les obligations établies à l'Annexe 1 - Entente d'engagement pour la subvention à la restauration FPCQ (voir pièce jointe n° 8) avec la Division du patrimoine.

La subvention actuelle, financée à 2/3 par le Fonds, est basée sur la soumission de Groupe Geysier Inc. et les plans et devis de Rubin & Rotman, architectes. Le montant du coût des travaux de restauration admissible est de 1 541 174,20 \$ incluant les taxes et les contingences. La subvention s'élève donc à 1 000 000,00 \$ incluant les taxes et les contingences (voir le calcul de la subvention par la pièce jointe n° 9). Ces montants ont été autorisés en vertu de la recommandation de crédit du MCCQ no. 13-01.03.06.01-0223 (voir la pièce jointe no.10).

L'aide financière est assumée par deux parties prenantes soit 500 000,00 \$, incluant les taxes et les contingences, par la Ville de Montréal et soit 500 000,00 \$, incluant les taxes et les contingences, par le ministère de la Culture et des Communications.

Voir l'avis d'intervention de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) pour complément d'information en pièce jointe n° 11.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet vise l'obtention d'une certification LEED – NC argent. L'entrepreneur aura, notamment, la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition. La gestion des sols d'excavation sera réalisée conformément aux règlements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Ce projet comporte parmi ses objectifs d'optimiser la consommation énergétique du bâtiment.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il est recommandé de procéder aux travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers n° 26, car la caserne a atteint un indice de vétusté élevé. La rénovation permettra au SIM et à l'arrondissement de mieux répondre aux besoins des citoyens. Tout retard dans ce dossier pourrait mettre en péril l'intégrité du bâtiment et de l'actif immobilier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Contrat : 13097

Octroi du contrat au CG :	Mars 2017
Réalisation des travaux :	Avril 2017 à août 2018

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal  
Benoît FAUCHER, Service de la mise en valeur du territoire  
Julie CASTONGUAY, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Julie CASTONGUAY, 15 février 2017  
Benoît FAUCHER, 15 février 2017  
Carole GUÉRIN, 14 février 2017

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane PROTEAU  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marie-Hélène LESSARD  
Chef de Division

Le : 2017-02-14

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-02-21

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achats-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 30 mars 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE167217002**

**Accorder un contrat à la firme Groupe Geysler inc.  
pour les travaux de rénovation majeure de la caserne  
de pompiers no. 26 (0079) située au 2151, avenue du  
Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-  
Royal. Dépense totale de 11 276 800,09 \$, taxes  
incluses - Appel d'offres 5862 (7 soumissionnaires).**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

\_\_\_\_\_  
Émilie Thuillier  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE167217002**

Accorder un contrat à la firme Groupe Geysler inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no. 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 11 276 800,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5862 (7 soumissionnaires).

À sa séance du 8 mars 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 15 mars 2017, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont souligné la clarté du dossier et la qualité des renseignements contenus dans le sommaire décisionnel. Ils ont aussi noté que le nombre de soumissionnaires témoignait d'une sollicitation réussie du marché.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE167217002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1177526003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie Générale Électrique du Canada International inc., pour la conception et construction du poste de transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 7057-AE – 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Générale Électrique du Canada International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la conception et construction du poste de transformation 315kV/25kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 7057-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-02-27 10:30

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177526003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la compagnie Générale Électrique du Canada International inc., pour la conception et construction du poste de transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 7057-AE – 3 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) permettra l'intégration d'une nouvelle phase de traitement des eaux usées. Ceci complétera la chaîne de traitement prévue lors de la conception initiale et diminuera grandement les risques d'infection en cas de contact indirect lors d'activités sur le fleuve favorisant ainsi les activités récréotouristiques. Le procédé de désinfection consiste à produire et mettre en contact 2500 kg d'ozone par heure avec les eaux usées de la Station afin de réduire grandement le niveau de bactéries, de virus et de substances émergentes. Or, pour produire cette importante quantité d'ozone, une grande quantité d'électricité est requise. Les équipements de l'unité d'ozonation et de l'unité de production d'oxygène auront une puissance installée de l'ordre de 49 MW.

Un poste de transformation électrique 315 kV/25 kV doit être réalisé sur le site de la Station pour fournir une alimentation 25 kV à ces deux unités. Ce poste sera raccordé au réseau d'Hydro-Québec via une ligne haute tension d'une longueur de 250 mètres dont Hydro-Québec aura la responsabilité de réaliser, opérer et entretenir.

Un appel d'offres public a été publié le 3 juin 2016 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 19 octobre 2016. Il y a eu dix-huit (18) preneurs de cahiers et aucun avis de désistement n'a été transmis par les preneurs de cahiers. La période de validité des soumissions est de 180 jours. Douze (12) addenda ont été émis.

- addenda no 1 daté le 11 juillet 2016 : report de date, modifications mineures au devis et réponses à des questions;
- addenda no 2 daté le 18 juillet 2016 : modifications mineures au devis et réponses à des questions;
- addenda no 3 daté le 26 juillet 2016 : modifications mineures au devis et réponses à des questions;
- addenda no 4 daté le 4 août 2016 : modifications mineures au devis et réponses à des questions;
- addenda no 5 daté le 18 août 2016 : report de date, modifications mineures au devis et réponses à des questions;
- addenda no 6 daté le 26 août 2016 : modifications mineures au devis et réponses à des questions;
- addenda no 7 daté le 1er septembre 2016 : modifications mineures au devis et réponses à des questions;
- addenda no 8 daté le 8 septembre 2016 : modifications mineures au devis et réponses à des questions;
- addenda no 9 daté le 16 septembre 2016 : report de date, modifications mineures au devis et réponses à des questions;
- addenda no 10 daté le 27 septembre 2016 : modifications mineures au devis et réponses à des questions;
- addenda no 11 daté le 3 octobre 2016 : modifications mineures au devis et réponses à des questions;
- addenda no 12 daté le 7 octobre 2016 : report de date, modifications mineures au devis et réponses à des questions.

Il est à noter que les activités d'énergie du preneur de documents d'appel d'offres Alstom Grid Canada ULC ont été acquises par General Electric Company dont l'une des entités légales au Canada est Générale Électrique du Canada Internationale inc.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0380 – 18 juin 2015 - Autoriser la signature de l'Entente d'avant-projet entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne d'alimentation électrique 315 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - 1153334011

CG15 0717 – 26 novembre 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 47 106 000 \$ afin de financer la réalisation d'un poste de transformation électrique à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - 1153334026

CE15 1510 – 12 août 2015 – Accorder à la firme LVM, une division d'EnGlobe Corp. un contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement préalable à la construction d'un poste de transformation électrique 315 kV

- 25 kV dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 107 501,63 \$, taxes incluses - Dépenses totales de 118 251,79 \$ taxes incluses - 1153334024

CG15 0163 - 26 mars 2015 - Octroyer un contrat à la firme Degrémont Ltée, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 98 950 000 \$, taxes incluses - 1153334001;

CG14 0486 - 14 novembre 2014 - Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de la Ville de Montréal (volet agglomération) - 1143843014;

CG14 0470 - 30 octobre 2014 : Octroyer un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783 \$ - 1143334014.

## **DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise à accorder un contrat à la compagnie Générale Électrique du Canada International inc., pour la réalisation du poste électrique de transformation 315 kV/25 kV de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses.

L'adjudicataire sera responsable de la conception, la fabrication, la livraison, la construction, la mise en service et l'entretien du poste électrique et devra satisfaire, sans s'y limiter, aux exigences présentées dans les divers cahiers techniques du cahier des charges de l'appel d'offres. De plus, l'adjudicataire doit garantir la performance énergétique du poste électrique de transformation. Des pénalités sont prévues au contrat advenant notamment que les performances énoncées dans la soumission ne soient pas atteintes.

Sous réserve des conditions mentionnées dans les documents d'appel d'offres, l'adjudicataire doit compléter la construction, les vérifications pré-opérationnelles et la mise en service du poste électrique dans un délai maximal de 755 jours de calendrier après l'octroi du contrat et doit entretenir le poste électrique pour une période de 60 mois à compter de l'acceptation provisoire.

Des dépenses contingentes de 10 % du coût de base des biens et services, soit 2 830 947,79 \$ taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus.

Le cahier des charges prévoit des dispositions contractuelles relatives à des pénalités, soit une :

- pénalité de performance : l'adjudicataire doit garantir la performance énergétique du poste de l'unité d'ozonation quant aux coûts d'exploitation anticipés. Advenant que la performance du poste soit inférieure à la performance garantie, l'Adjudicataire devra acquitter une pénalité basée de la différence de cette performance. Cette différence sera actualisée sur une période de 30 ans à 4 % d'inflation;
- pénalité pour simple retard : Advenant des retards dans l'exécution des obligations de l'adjudicataire, une pénalité quotidienne de 0,025% du prix du Contrat pourrait être imposée par la Ville.

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) a procédé, comme indiqué dans les instructions aux soumissionnaires, à la vérification de la conformité des offres soumises selon les exigences des sections administratives des documents d'appel d'offres.

## JUSTIFICATION

Le raccordement au réseau de transport 315 kV d'Hydro-Québec assurera une alimentation électrique très fiable, ferme et continue de l'unité d'ozonation et de l'unité de production d'oxygène, ce qui permettra de désinfecter 12 mois par année l'effluent de la Station et atteindre l'objectif environnemental de rejet fixé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour l'unité d'ozonation, soit moins de 9000 UFC (coliformes thermotolérants) par 100 ml durant la période de mai à octobre jusqu'à concurrence de 40 mètres cubes à la seconde.

L'étude technico-économique de la DEEU relative à l'alimentation électrique a permis d'établir que l'alternative d'une alimentation électrique via un poste de transformation appartenant à la Ville était plus avantageuse d'un point de vue financier par rapport à une alimentation électrique 25 000 volts provenant du poste Henri-Bourassa d'Hydro-Québec. L'économie était de l'ordre de 14,6 M\$ sur une période de 20 ans.

Le poste de transformation électrique permettra non seulement le raccordement de l'unité d'ozonation et de l'unité de production d'oxygène (phase 1), mais aussi le transfert éventuel de la demande énergétique de la Station (phase 2) pour bénéficier d'un tarif électrique plus avantageux. De plus, il sera possible de raccorder des charges additionnelles associées à des projets à venir à la Station (phase 3).

<b>Tableau d'analyse des soumissions</b>			
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>
<b>1. Generale Électrique Canada International inc.</b>	<b>28 309 474,48 \$</b>	<b>2 830 947,79 \$</b>	<b>31 140 422,27 \$</b>
2. Pomerleau inc.	37 847 527,78 \$	3 784 752,78 \$	41 632 280,56 \$
3. ABB inc.	39 056 725,47 \$	3 905 672,55 \$	42 962 398,01 \$
Estimation interne	35 325 396,15 \$	3 532 540,19 \$	38 857 936,34 \$
Coût moyen des soumissions reçues			38 578 366,95 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			23,89%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			11 821 975,74 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			37,96%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(7 717 514,06 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-19,86%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			10 491 858,29 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			33,69%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 19,86 %.

Les écarts principaux entre la soumission de la compagnie Générale Électrique du Canada International inc. et l'estimation interne de la Ville se situent au niveau des articles du bordereau relatifs à la fabrication, livraison et construction (- 17,6 %), la fourniture des pièces de rechange et le service d'entretien en période de garantie (- 44 %) et la mise en service (- 42 %). L'écart total représente un montant de 7 717 514,06 \$, toutes taxes incluses.

L'estimation interne de la Ville comprenait une estimation détaillée du matériel à fournir, le coût unitaire du matériel, les heures requises pour l'installation et les taux horaires en vigueur pour la main d'œuvre de construction. Sur la base des documents commerciaux et techniques du plus bas soumissionnaire conforme, il est de notre opinion que les travaux pourront se réaliser au montant soumissionné.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie Générale Électrique du Canada International inc., pour la somme de sa soumission, soit 31 140 422,27 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été complétées : Générale Électrique du Canada International inc., 1400, rue Industrielle, suite 100, La Prairie, Québec, J5R 2E5 - licence no 8310-8191-04. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 16 septembre 2016 avec sa soumission.

Conformément au Décret 796-2014 entré en vigueur le 24 octobre 2014, Générale Électrique du Canada International inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M\$.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour la conception et construction du poste de transformation 315 kV/25 kV dans le cadre du projet de désinfection de la Station sont de 31 140 422,27 \$ taxes incluses, incluant 2 830 947,79 \$ pour les contingences, ou 28 435 356,23 \$ net de ristourne de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station permettra d'éliminer grandement les quantités de bactéries, virus et autres produits émergents des eaux rejetées au fleuve par la Station. Ainsi, la qualité de l'eau du fleuve pour les municipalités, la faune et les autres usagers de l'eau en aval de l'île aux Vaches sera nettement améliorée.

et permettra des usages jusqu'à maintenant grevés à cause de la qualité de l'effluent.

Le projet de poste de transformation est soumis à l'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) (L.R.Q., c. Q2) lequel stipule que tout projet prévu par règlement doit faire l'objet d'une étude d'impact conformément à la directive émise par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, et la Lutte contre les changements climatiques. Plus précisément, le projet de poste répond aux critères d'admissibilité énoncés à l'alinéa « k » du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c.Q-2, r.2). À cet effet, la DEEU a déposé au ministre du MDDELCC le rapport de l'étude d'impact sur l'environnement le 29 juin 2016. Le MDDELCC a confirmé la recevabilité de l'étude d'impact le 21 février 2017. L'avis d'acceptabilité du ministre du MDDELCC est prévu en juillet 2017.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le fait de ne pas approuver l'octroi du contrat de conception/construction du poste électrique de transformation pourrait engendrer un retard significatif dans la mise en œuvre de la désinfection de l'effluent puisque le poste électrique est essentiel pour le fonctionnement de l'unité de désinfection. Un tel retard pourrait mettre en péril le versement d'une partie ou de la totalité de la subvention accordée pour la réalisation du projet de désinfection.

Il est important de rappeler que, dans l'intervalle, la Ville continue de rejeter dans le fleuve différents contaminants qui altèrent la qualité de l'eau du fleuve.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat: avril 2017
- Fin des travaux et mise en service : novembre 2018
- Début de la période d'entretien : décembre 2018
- Fin de la période d'entretien : décembre 2023
- Date de fin du contrat : décembre 2023

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Céline VAILLANCOURT, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Richard ÉTHIER  
Chef de projet - Désinfection

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-21

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2017-02-24

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-02-27

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville*

**Vice-présidentes**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 30 mars 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177526003**

**Accorder un contrat à la compagnie Générale  
Électrique du Canada International inc., pour la  
conception et construction du poste de  
transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration  
Jean-R.-Marcotte (phase I), pour une somme  
maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses – Appel  
d'offres public 7057-AE – 3 soumissionnaires.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE177526003**

Accorder un contrat à la compagnie Générale Électrique du Canada International inc., pour la conception et construction du poste de transformation 315 kV/25 kV à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte (phase I), pour une somme maximale de 31 140 422,27 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 7057-AE – 3 soumissionnaires.

À sa séance du 8 mars 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 15 mars 2017, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Les membres ont posé plusieurs questions sur le fait que l'on ne retrouvait pas le nom de l'adjudicataire proposé parmi les preneurs du cahier des charges. Les membres ont été rassurés de savoir que le Service a obtenu une opinion du Service des affaires juridiques à l'effet qu'il est raisonnable pour la Ville de Montréal de considérer que Générale Électrique s'est procuré elle-même les documents d'appels d'offres, puisqu'ils ont été achetés sur SÉAO par Alstom Grid Canada, compagnie dont les activités d'énergie ont été acquises par Générale Électrique pendant le déroulement de l'appel d'offres.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177526003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1164362002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise Les Constructions Lavacon Inc. pour la construction de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (bâtiment #3101) située au 13 555 boulevard de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Autoriser une dépense totale de 20 350 614,02 \$ (taxes, contingences et incidences incluses). Appel d'offres public # 5887 (10 soumissionnaires). Contrat #13539.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 20 350 614,02 \$, taxes incluses, pour la construction de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Constructions Lavacon Inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 659 725,32 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #5887 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-02 16:46

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1164362002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise Les Constructions Lavacon Inc. pour la construction de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (bâtiment #3101) située au 13 555 boulevard de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Autoriser une dépense totale de 20 350 614,02 \$ (taxes, contingences et incidences incluses). Appel d'offres public # 5887 (10 soumissionnaires). Contrat #13539.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2007, le comité exécutif de la Ville de Montréal a confirmé la mise en place du *Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC)* de la Direction associée des bibliothèques. Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel que la Ville de Montréal a conclue avec le Ministère de la Culture et des Communications (MCC). Le 3 octobre 2012, le comité exécutif de la Ville de Montréal a autorisé la poursuite du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et en novembre 2012, le conseil d'arrondissement a donné un accord de principe pour la réalisation du projet.

Au terme d'un processus de concours en deux étapes, les firmes Chevalier Morales architectes inc. et DMA architectes s.e.n.c.r.l., ayant réalisé le projet Lauréat, ont été mandaté pour poursuivre la réalisation des plans et devis du projet. Afin de compléter l'équipe de professionnels, un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels en ingénierie (structure, mécanique, électrique, civile) et en architecture de paysage a eu lieu et la firme Bouthillette Parizeau inc. a été mandatée.

Pour la réalisation des travaux de construction de la bibliothèque de Pierrefonds, un premier appel d'offres public a été réalisé en août et septembre 2016; mais puisque le prix de la plus basse soumission conforme déposée dépassait le coût visé et que le nouveau projet de loi no 83 quant aux délais d'émission des addendas n'a pas été respecté, l'appel d'offres a donc été annulé. À cet effet, un dossier a été présenté aux instances pour faire approuver un nouveau cadre budgétaire (CE16 2077).

Une révision générale du projet a été mise en place avec la participation de tous les professionnels du projet (architectes et ingénieurs) ainsi que de la firme d'économistes de la construction afin de réduire les coûts de construction. Un deuxième appel d'offres a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 11 janvier 2017 pour une durée de trente-cinq (35) jours ouvrables; les soumissions ont été reçues le 15 février 2017. Deux (2) addendas ont été émis durant la période d'appel

d'offres.

ADDENDA	DATE D'ÉMISSION	DESCRIPTION	IMPACT SUR LE DÉPÔT DES SOUMISSIONS
# 1	2016-01-27	Ajout des prescriptions pour la réhabilitation environnementale, des systèmes de surveillance par caméra et du tableau de suivis des questions des soumissionnaires.	OUI
# 2	2016-02-03	Émission du bordereau de soumission révisé, précisions aux plans en électricité et en architecture de paysage et tableau de suivis des questions des soumissionnaires.	OUI

Les soumissions sont valides pour une période de cent vingt (120) jours, soit jusqu'au 14 juin 2017.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE16 2077 2016-12-14 Autoriser un budget additionnel de 3 213 130 \$, taxes incluses, soit un budget total de 24 357 812 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. (Sommaire décisionnel #1160003007).

CA15 29 0028 2015-02-02 Accorder un contrat de services professionnels à la firme d'économistes de la construction GLT + inc. pour la rétention de services professionnels pour une somme maximale de 63 997,96 \$ taxes et contingences incluses -Appel d'offres public (#14-12339) - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin et autoriser une dépense maximale de 69 117,80 \$. (Sommaire décisionnel #1144362005).

CA14 29 0238 2014-08-06 Accorder un contrat de services professionnels à la firme Bouthillette Parizeau inc. en ingénierie et en architecture de paysage pour la réalisation des plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (3101) situé au 13 555 boulevard de Pierrefonds de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, pour un montant de 746 996,20 \$ (contingences et taxes incluses) - Appel d'offres public # 14-13192 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin et autoriser une dépense maximale de 805 803,72 \$. (Sommaire décisionnel #1144362003).

CA13 29 0374 2013-12-02 La résolution numéro CA12 29 0316 adoptée par le conseil d'arrondissement à sa séance du 1er octobre 2013 doit être amendée pour préciser la désignation des firmes lauréates, à savoir Chevalier Morales architectes inc. et DMA architectes s.e.n.c.r.l. au lieu de Chevalier Morales/DMA architectes. (Sommaire décisionnel # 1132504020).

CA13 29 0316 2013-10-01 Octroyer un contrat de services professionnels en architecture d'un montant maximal de 934 944,05 \$ (taxes incluses) aux firmes Chevalier Morales architectes et DMA architectes, lauréates de la seconde étape du concours d'architecture du projet d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (bâtiment #3101) pour la production des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier et autoriser une dépense totale maximale de 1 107 406,55 \$ (taxes, services supplémentaires et incidences incluses). Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels en ingénierie et architecture de paysage pour la préparation des plans et devis du projet de la bibliothèque de Pierrefonds, en utilisant la grille d'évaluation pré-approuvée de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. (Sommaire décisionnel #1132504020).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à l'entreprise Les Construction Lavacon Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, pour réaliser les travaux de construction de la bibliothèque de Pierrefonds.

Les travaux d'agrandissement et de réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants:

- L'enlèvement et la conservation pour ré-utilisation, à même ce projet, d'une partie de la brique d'argile installée sur la bibliothèque existante;
- La démolition sélective d'une partie de la bibliothèque existante tel qu'indiqué aux dessins de manière à pouvoir faire place aux réaménagements et à y intégrer la nouvelle construction ainsi que les nouveaux systèmes électriques et mécaniques qui y sont associés. Ces travaux de démolition incluent, sans toutefois, s'y limiter; l'enlèvement des fenêtres existantes, l'enlèvement d'une partie des murs extérieurs, l'enlèvement des dalles sur sol, ainsi que l'enlèvement complet des systèmes mécaniques et électriques;
- La démolition d'une partie des aménagements extérieurs afin de faire place au nouvel agrandissement ainsi qu'aux interventions prescrites dans les documents de génie civil et d'architecture de paysage;
- Une partie de la démolition devra être réalisée selon les prescriptions de la section de devis de l'ingénieur en hygiène industrielle, notamment l'enlèvement de l'amiante;
- La modification de la charpente de la bibliothèque existante de manière à pouvoir faire place aux réaménagements;
- Des travaux d'isolation thermique ainsi que le réaménagement complet de la partie conservée de la bibliothèque existante;
- Des travaux de modification sur une partie de l'enveloppe de la bibliothèque existante;
- La construction d'un nouvel agrandissement à la bibliothèque existante;
- Des travaux de génie civil et d'aménagement paysager incluant notamment l'aménagement de nouvelles pentes de terrain, d'une terrasse, la construction d'un stationnement et l'aménagement d'un nouveau débarcadère;
- Suivre un processus de construction et de documentation de projet de manière à atteindre une certification LEED - NC or.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 10 %. Le montant à autoriser prévoit un montant de 3 % du coût des travaux pour des dépenses incidentes au projet (contrôle de qualité, le raccordement de la fibre optique, la téléphonie, les travaux reliés aux services d'eau et d'électricité et des frais d'arpentage), ainsi que qu'un budget pour des incidences spécifiques pour le rayonnage, le mobilier, la signalisation, les stores et rideaux, les équipements technologiques, le RFID et pour le déménagement.

## JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, quatorze (14) entreprises se sont procurées le cahier des charges: ACQ Métropolitaine, Armatures Bois-Francs Inc., Association Patronale des Entreprises en Construction, Consortium M.R. Canada Ltée, Construction Blenda Inc., Construction Cogela, Gastier M.O. Inc., Groupe Decarel Inc., Groupe Geysler inc., Hulix construction, Les Constructions Lavacon Inc., Le Groupe Master inc., Magil Construction Corporation et Tisseur Inc.

Parmi les preneurs du cahier des charges, dix (10) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit 71,4 % des preneurs du cahiers des charges.

Les dix (10) preneurs de cahiers des charge ayant remis une soumission sont:

1. Les Constructions Lavacon Inc.
2. Construction Cogela Inc.
3. Groupe Geysler Inc.
4. Entreprise de construction T.E.Q. Inc.
5. Le groupe Decarel Inc.
6. Construction Demathieu & Bard (CDB) Inc.
7. Consortium M.R. Canada Ltée
8. Magil Construction Corporation
9. Tisseur Inc.
10. Construction Blenda Inc.

L'octroi de contrat à l'entreprise Les Constructions Lavacon Inc. permettra la réalisation des travaux pour l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds. L'analyse de conformité des soumissions confirme que le plus bas soumissionnaire répond aux exigences.

Les résultats de l'appel d'offres et les écarts avec les estimés sont indiqués au tableau ci-dessous:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Les constructions Lavacon Inc.	16 054 295,74	1 605 429,57	17 659 725,32 \$
Construction Cogela Inc.	16 247 415,00	1 624 742,00	17 872 157,00 \$
Groupe Geysler inc.	16 317 252,00	1 631 725,20	17 948 977,20 \$
Entreprise de Construction T.E.Q. Inc.	16 440 045,30	1 644 004,53	18 084 049,80 \$
Le groupe Décarel Inc.	16 479 000,00	1 647 900,00	18 126 900,00 \$
Construction Demathieu & Bard (cdb) inc.	16 559 497,43	1 655 949,74	18 215 447,17 \$
Consortium M. R. Canada Ltée	16 647 000,00	1 664 700,00	18 311 700,00 \$
Magil Construction Corporation	16 694 370,00	1 669 437,00	18 363 807,00 \$
Tisseur Inc.	16 792 098,75	1 679 209,88	18 471 308,63 \$
Construction Blenda Inc.	17 230 000,00	1 723 000,00	18 953 000,00 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	16 669 654,97	1 666 965,50	18 336 620,47 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	18 200 707,21 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	3,06 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	1 293 274,68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	7,87 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	-676 895,15 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-3,69 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	212 431,68 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	1,20 %

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée est celui de l'entreprise Les Constructions Lavacon Inc. qui est 3,69% (676 895,15 \$) plus bas que la dernière estimation de l'ensemble des professionnels, architectes et ingénieurs du projet validée par l'économiste de la construction, présentée avant la date d'ouverture des soumissions, soit le 14 février. L'écart entre la plus basse et la plus haute soumissions est de 7,87 %, ce qui laisse présager une bonne compréhension des documents par l'ensemble des entrepreneurs. De plus, le coût moyen des soumissions reçues est de 135 913, 26 \$ plus bas que l'évaluation de l'estimé des professionnels. Les principaux écarts entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission conforme sont associés aux chapitres du bordereau de soumission en génie civil/structure, structure - acier de charpente/ossature porteuse et travaux de mécanique. Ces écarts peuvent s'expliquer par le fait qu'il y a eu une légère sur-évaluation du coût de l'acier de la part des professionnels du projet par rapport à la réalité du marché.

Après vérifications et analyse, les professionnels recommandent à la Ville d'octroyer le contrat à l'entreprise Les Constructions Lavacon Inc. (voir pièce jointe # 5 :Analyse de conformité des soumissions).

Cette firme n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur le Tableau des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et ni sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Étant donné que le montant du présent contrat est supérieur à 10 M\$, le dossier doit faire l'objet d'un examen de conformité du processus par la Commission permanente sur l'examen des contrats. La présentation du dossier devant la Commission est prévue aux étapes subséquentes du dossier.

La dépense totale à autoriser pour la construction est de 20 350 614,02 \$, taxes incluses comprenant les contingences et les incidences.

Le montage financier prévoit la répartition suivante:

**Secteur bibliothèque :**

Ministère de la culture et des communications (MCC)	<b>40 %</b>
Ville centre - Service de la culture	<b>60 %</b>

Avant l'adoption du plan de gestion de mise en oeuvre (Résolution CE16 0861) du 25 mai 2016, les projets inscrits au Programme RAC étaient financés à la hauteur de 40 % par le MCC, 40 % par le Service de la culture et 20 % par l'arrondissement. Lors de l'autorisation de poursuivre le projet de la bibliothèque au comité exécutif en 2012, il a été convenu, que nonobstant la répartition des pourcentages de coûts dans le cadre du Programme RAC, qu'une nouvelle répartition des pourcentages calculée sur la base du coût total du projet, serait appliquée pour inclure un montant relevant uniquement de l'arrondissement pour les espaces administratifs et d'entrepôts. Cette répartition validée est acceptée par les parties prenantes.

Cependant, le nouveau plan de gestion recommande le financement des projets à 40 % par le MCC et 60 % par Service de la culture, soit 100 % pour le volet bibliothéconomie. Conséquemment, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ne financera que le coût relatif à la construction de leurs espaces administratifs et d'entreposage d'une valeur de 2 276 339 \$, taxes incluses. (Voir sommaire décisionnel #1122504002). Les pourcentages de 12,89% pour l'arrondissement et de 87,11 % pour la ville centre seront appliqués pour le traitement des factures pour les services professionnels ainsi que pour les travaux suite à l'octroi à l'entrepreneur. Cette répartition est validée et approuvée par l'arrondissement.

À la suite de l'ajout de ce nouvel actif, prévu à l'été 2018, des frais d'opération et d'exploitation récurrents sont à prévoir. Les impacts sur le budget de fonctionnement de la prise en charge totale de la bibliothèque sont évalués à 167 831 \$ annuellement (3 966,7 m<sup>2</sup>). L'ajout de la superficie de 2 316,9 m<sup>2</sup> à la bibliothèque est évalué à 90 767 \$ annuellement pour un montant total de 258 598 \$. Ce budget de fonctionnement comprend: l'entretien correctif, l'entretien planifié et les travaux mineurs de remplacement de composants. L'arrondissement ne dispose pas actuellement du budget de fonctionnement nécessaire. Des démarches sont en cours avec les services centraux afin de trouver des sources de financement pour les frais d'opération et d'exploitation de la nouvelle bibliothèque. Une majoration de 2 % est à prévoir annuellement.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 17 659 725.32 \$ (Taxes incluses) sera assumé comme suit :

Pour la portion de 87,11 % assumé par le Service de la culture :

Un montant maximal de 16 504 222,58 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 16-071 « Rénovation Acquisition Construction Bibliothèques ».

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2008-2011.

La dépense 16 504 222.58 \$ est subventionnée au montant de 3 408 408.09 \$ dans le cadre de l'Entente sur le de développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 13 095 814.50 \$ et a fait l'objet des recommandations de crédits suivantes : 09-03.01.01.00.0499 et 10-03.01.01.00.0522 .

La portion de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est de 12.89% du contrat, soit 2 276 338.59\$ taxes incluses ou 2 078 600.55\$ net de taxes.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La nouvelle bibliothèque a été conçue et sera réalisée dans le respect des grands principes de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. La certification LEED - NC or est visée.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds requiert l'octroi d'un contrat de construction. Ce projet permettra d'enrichir la qualité culturelle du cadre de vie notamment par la promotion de l'excellence en architecture et en design ainsi que par la réduction du déficit en matière d'accès à des bibliothèques publiques.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public dans le journal "Le Devoir" et le site SÉAO. Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Inscription au CE: 8 mars 2017;

- Commission permanente sur l'examen des contrats: 15 mars 2017;
- Octroi de contrat au CE: 22 mars 2017;
- Octroi de contrat au CM: 27 mars 2017;
- Période de travaux: avril 2017 à août 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme, tel que prescrit par la loi sur les cités et villes.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :  
Pierrefonds-Roxboro , Direction des services administratifs (Gaétan BRUNET)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Daniela TANASE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Mathieu Perrier, Services des Finances; Gaetan Brunet, Division des ress. financières, matérielles et informationnelles, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

---

**Parties prenantes**

Louise ZAMPINI, Pierrefonds-Roxboro  
Richard ADAM, Service de la culture

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Andrée MARCIL  
Gestionnaire Immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-24

Carlos MANZONI  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Carlos MANZONI  
Chef de division

**Approuvé le :** 2017-03-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-03-02

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

**Vice-présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

**Membres**

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 27 mars 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE164362002**

**Accorder un contrat à l'entreprise Les Constructions Lavacon Inc. pour la construction de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (bâtiment #3101) située au 13 555 boulevard de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Autoriser une dépense totale de 20 350 614,02 \$ (taxes, contingences et incidences incluses). Appel d'offres public # 5887 (10 soumissionnaires). Contrat #13539.**

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

*(ORIGINAL SIGNÉ)*

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE164362002**

Accorder un contrat à l'entreprise Les Constructions Lavacon Inc. pour la construction de l'agrandissement et du réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (bâtiment #3101) située au 13 555 boulevard de Pierrefonds dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Autoriser une dépense totale de 20 350 614,02 \$ (taxes, contingences et incidences incluses). Appel d'offres public # 5887 (10 soumissionnaires). Contrat #13539.

À sa séance du 8 mars 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 16 mars 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont obtenu des réponses satisfaisantes.

Ils ont bien compris qu'un premier appel d'offres dans ce dossier avait été annulé parce que la plus basse soumission reçue dépassait le budget établi pour ce projet. Ils ont invité le Service à indiquer dans le sommaire décisionnel que le comité exécutif avait été saisi de la situation.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE164362002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**

**Dossier # : 1177231006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 9129-2201 Québec inc. (Travaux routiers métropole), pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans le chemin Hill Park et de conduite d'eau dans le sentier du Parc du Mont-Royal et une portion du chemin Remembrance dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 2 749 456,94 \$ (contrat: 2 398 956,94 \$ + incidences: 350 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 289301- 12 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 450 705,87 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le chemin Hill-Park et de conduite d'eau dans le sentier du Parc-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à 9129-2201 Québec inc. (Travaux routiers métropole), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 398 956,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289301;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-03 11:58

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à 9129-2201 Québec inc. (Travaux routiers métropole), pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans le chemin Hill Park et de conduite d'eau dans le sentier du Parc du Mont-Royal et une portion du chemin Remembrance dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 2 749 456,94 \$ (contrat: 2 398 956,94 \$ + incidences: 350 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 289301- 12 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leur état de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées en 1933) ainsi que la conduite d'eau secondaire (installée en 1913) du chemin Hill-Park (Hill-Park circle) ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

L'analyse hydraulique réalisée par la DGSRE a montré que le remplacement de l'actuelle conduite d'eau de 150 mm de diamètre en 200/300 mm de diamètre, ne permettait pas d'atteindre la capacité hydraulique requise pour répondre au débit de protection incendie. Pour cela, et à la suite de l'étude hydraulique réalisée par la DGSRE, il est recommandé de construire une nouvelle conduite de 300 mm de diamètre, du chemin Hill-Park au chemin Remembrance (passant par le Parc du Mont-Royal), en plus des travaux de reconstruction cités précédemment pour ajouter un bouclage au réseau d'eau potable de tout le secteur Hill-Park Circle.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La DGSRE et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 XXXX - 14 mars 2017 - Autoriser une dépense de 298 751,07 \$ pour la reconstruction de trottoirs et de planage et pavage dans le cadre du projet de reconstruction des conduites d'égout et de conduites d'eau et de voirie dans le chemin Hill-Park et de conduite d'eau dans le sentier du parc du Mont-Royal et une portion du chemin Remembrance, de l'arrondissement de Ville-Marie (1176140001).

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'accorder un contrat à 9129-2201 Québec inc. (Travaux routiers métropole), pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans le chemin Hill Park et de conduite d'eau dans le sentier du Parc du Mont-Royal et une portion du chemin Remembrance dans l'arrondissement de Ville-Marie. Ces travaux représentent une distance d'environ 715 mètres et consistent en :

- la reconstruction de ±169 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 225 mm et 300 mm;
- la reconstruction de ±439 mètres de conduite d'eau secondaire de 150 mm de diamètre;
- la construction de ±276 m de conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre;
- la reconstruction complète de la chaussée sur le chemin Hill-Park (± 2750 m<sup>2</sup>);
- la reconstruction des trottoirs là où requis (± 350 m<sup>2</sup>).

Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 218 086,99 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de coordination technique pour les interventions archéologiques ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

## **JUSTIFICATION**

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le "Formulaire annexe" résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'œuvre du marché actuel.

L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission est de -319 328,56 \$, soit -11,75 %. Après une analyse sommaire des résultats de la soumission, la DGPEC a remarqué que l'écart se situe principalement dans les articles de by-pass temporaire, maintien de la circulation et de fourniture et pose d'une conduite d'eau temporaire. Compte tenu du fait que cet écart est favorable à la Ville de Montréal, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 749 456,94 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 350 500 \$, taxes incluses.

Cette dépense est assumée de la façon suivante :

- 89,13 % par la ville centrale pour un montant de 2 450 705,87 \$, taxes incluses, et représente un coût net de 2 237 821,11 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense est entièrement admissible à une subvention du programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ne laissant ainsi aucune charge aux contribuables;
- 10,87 % par l'arrondissement Ville-Marie pour un montant de 298 751,07 \$, taxes incluses, et représente un coût net de 272 799,55 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Une demande d'autorisation de dépense à cet effet est présentée au Conseil d'arrondissement du 14 mars 2017 (1176140001).

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ». Les travaux du présent contrat sont assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement et requièrent une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les travaux pourront débuter seulement après l'obtention de ladite autorisation par la Ville de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 15 juin 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées.

Début des travaux : avril 2017

Fin des travaux : octobre 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Claude DUBOIS, Ville-Marie  
Kathy DAVID, Service de l'eau  
Louis-François MONET, Ville-Marie  
Nathalie N HÉBERT, Ville-Marie

Lecture :

Kathy DAVID, 2 mars 2017  
Nathalie N HÉBERT, 1er mars 2017  
Claude DUBOIS, 1er mars 2017  
Louis-François MONET, 27 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mounir ISSAAD  
Ingenieur(e)

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-24

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

**Approuvé le :** 2017-03-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-03-03

**ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION**

**INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT**

<b>Identification</b>	
No de l'appel d'offres :	289301
No du GDD :	1177231006
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans le chemin Hill Park et de conduites d'eau dans le sentier du Parc du Mont-Royal et une portion du chemin Remembrance.
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

<b>Déroulement de l'appel d'offres</b>	
Lancement effectué le :	16 - 1 - 2017
Ouverture originalement prévue le :	8 - 2 - 2017
Ouverture faite le :	15 - 2 - 2017
Délai total accordé aux soumissionnaires :	29 jrs

<b>Addenda émis</b>	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	4
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
<b>Date de l'addenda</b>	<b>Description sommaire de l'addenda</b>
30 - 1 - 2017	Précisions apportées au cahier O, au cahier des charges et à certains items du bordereau et transmission des réponses aux questions des preneurs du cahier des charges.
3 - 2 - 2017	Report de la date d'ouverture des soumissions
7 - 2 - 2017	D'autres précisions apportés au cahier O, et rajout de schémas à l'annexe relatif à l'installation d'un repère de bronze dans le cadre du projet escale découverte
7 - 2 - 2017	Correction du numéro d'addenda
	<b>Impact sur le coût estimé du contrat (\$)</b>
	-20000 \$ environ
	/
	/
	/

<b>Analyse des soumissions</b>	
Nbre de preneurs	21
Nbre de soumissions reçues	12
% de réponses	57
Nbre de soumissions rejetées	0
% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs
Date d'échéance initiale :	15 - 6 - 2017
Prolongation de la validité de la soumission de :	jrs
Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

<b>Résultats de l'appel d'offres</b>			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
9129-2201 QUEBEC INC. TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE	2 180 869.95	218 086.99	2 398 956.94
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	2 220 393.73	222 039.38	2 442 433.11
LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.	2 343 202.00	234 320.20	2 577 522.20
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	2 444 345.51	244 434.55	2 688 780.06
GÉRALD THÉORÉT INC.	2 481 781.77	248 178.17	2 729 959.94
9052-1170 QUÉBEC INC. (LE GROUPE VESPO)	2 492 497.40	249 249.74	2 741 747.14
LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.	2 659 090.90	265 909.10	2 925 000.00
PAVAGE D'AMOUR INC.	2 759 400.00	275 940.00	3 035 340.00
LES ENTREPRISES VENTEC INC.	2 803 377.94	280 337.79	3 083 715.73
ALLIA INFRASTRUCTURES LTÉE	2 859 428.25	285 942.83	3 145 371.08
CMS ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX INC.	2 958 448.17	295 844.82	3 254 292.99
GROUPE TNT INC.	3 380 000.01	338 000.00	3 718 000.01
<b>Estimation</b>	2 471 168.64	247 116.86	2 718 285.50
<b>Écart entre la plus basse soumission et l'estimation</b>			-11.7%
<b>Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse</b>			1.8%
<b>Dossier à être étudié par la CEC :</b>	Oui <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)</b>				
	N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input checked="" type="checkbox"/>
				<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>

<b>Recommandation</b>	
Nom du soumissionnaire :	9129-2201 QUEBEC INC. TRAVAUX ROUTIERS METROPOLE
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	2 398 956.94
Montant des incidences (\$):	355 500.00
Date prévue de début des travaux :	24 - 4 - 2017
Date prévue de fin des travaux :	21 - 10 - 2017

CE : 20.011  
2017/03/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1177444001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	- Accorder un contrat à la firme Michelle Décary Architecte, pour les services de conseiller professionnel lors de la mise en œuvre de concours d'architecture, pluridisciplinaires ou de design, dans le cadre des projets du Programme RAC, pour une somme maximale de 266 167.13 \$, taxes incluses [Appel d'offres public 16-15806 (2 soumissionnaires)] / - Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 266 167.13 \$, taxes incluses, pour les services de conseiller professionnel lors de la mise en oeuvre de concours d'architecture, pluridisciplinaires ou de design, dans le cadre des projets du Programme RAC, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Michelle Décary Architecte, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 266 167.13 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public (16-15806) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-08 11:46

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177444001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	- Accorder un contrat à la firme Michelle Décarry Architecte, pour les services de conseiller professionnel lors de la mise en œuvre de concours d'architecture, pluridisciplinaires ou de design, dans le cadre des projets du Programme RAC, pour une somme maximale de 266 167.13 \$, taxes incluses [Appel d'offres public 16-15806 (2 soumissionnaires)] / - Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin d'améliorer l'offre de services des bibliothèques municipales et de renforcer la qualité du cadre culturel des montréalais, la Ville de Montréal a mis en place le « Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal » (Programme RAC). Dans le cadre de ce dispositif, la Ville de Montréal a adopté en mai 2016 un « plan de gestion et de mise en œuvre des projets du Programme RAC ». Ce plan couvre la période 2016-2021 et prévoit la réalisation d'une dizaine de projets de bibliothèques.

Dans le but d'assurer le respect des objectifs du Programme RAC et d'accélérer la réalisation des projets, la Ville de Montréal souhaite retenir les services d'un conseiller professionnel pour la mise en œuvre et la programmation de concours d'architecture, pluridisciplinaires ou de design.

Un appel d'offres public a été lancé (#16-15806), en date du 14 décembre 2016. Cet appel d'offres a été annoncé et diffusé sur le site Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). Les soumissions ont été déposées le 16 janvier 2017. La durée de validité des soumissions était de 180 jours calendrier, soit jusqu'au 16 juillet 2017. Le processus d'appel d'offres a été assumé par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Durée initiale de l'appel d'offres :	33 jours calendrier
Durée finale :	33 jours calendrier
Soumission valide, jusqu'au :	16 juillet 2017

Aucun addenda n'a été émis pendant la période d'appel d'offres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**25 mai 2016 CE 16 0861** : Approbation du plan de gestion de mise en oeuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (Programme RAC).

**7 août 2013 CE13 1161** : Approbation du bilan 2007-2012 et du plan d'actions quinquennal 2013-2017 du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (Programme RAC).

**20 juin 2011 CM11 0516** : Adopter, en vertu du programme triennal d'immobilisation 2012-2015, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 60 M\$ pour la réalisation de travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et d'achat de collections initiales.

**23 septembre 2009 CE09 1757** : Autoriser les modifications du texte *Processus administratif et décisionnel pour la construction de bibliothèques : méthodologie et suivis budgétaires* du Programme RAC afin d'y apporter certaines précisions.

**14 janvier 2009 CE09 0007** : Approuver le processus administratif et décisionnel présidant aux projets de construction de bibliothèques entrepris dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques de Montréal (Programme RAC) et les modifications au texte du Programme RAC.

**16 juin 2008 CM08 0505** : Adopter, en vertu du PTI 2009-2010, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 30 M\$ pour la réalisation de travaux d'améliorations locatives, d'agrandissement, de construction, d'aménagement de bibliothèques et d'achat de collections initiales.

**5 décembre 2007 CE07 1967** : Confirmer la mise en place du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques de Montréal (RAC).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat, à la firme Michelle DECARY Architecte, pour les services professionnels spécialisés en organisation de concours d'architecture, pluridisciplinaires ou de design, dans le cadre des projets municipaux de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques/complexes mixtes de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'une durée de cinq (5) ans, pour les services professionnels se résumant ainsi:

- Compléter certaines sections du règlement type de chaque concours;
- Elaborer le programme sommaire des concours;
- Gérer, organiser et coordonner les différentes étapes des concours;
- Recommander la composition des jurys;
- Elaborer et rédiger tous les documents nécessaires au bon déroulement des concours;
- Toutes autres tâches liées à l'organisation des concours.

Les services de base seront rémunérés selon un montant forfaitaire. Les services supplémentaires seront rémunérés sur la base d'un taux horaire.

Tout au long de la prestation, la firme sera encadrée par les professionnels du Service de la gestion et planification immobilière (SGPI).

## **JUSTIFICATION**

Le comité de sélection recommande de retenir l'offre de services de la firme Michelle Décarv Architecte qui a obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires (voir intervention du Service de l'approvisionnement).

Six (6) firmes se sont procurées les documents d'appel d'offres. Au total, deux (2) offres de services ont été déposées. Une seule firme a justifié son désistement: la mission est trop spécialisée par rapport à son domaine de compétence.

Les soumissions reçues ont été analysées selon la grille d'évaluation pré-autorisée du Service de l'approvisionnement. Les deux (2) soumissions ont été analysées en première étape (Évaluation de la conformité et qualification de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppes no 1) et les deux (2) propositions ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissibles à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2). Le plus bas soumissionnaire a obtenu le pointage le plus élevé pour le volet qualificatif, lors de l'analyse et l'évaluation des soumissions en services professionnels, par le comité de sélection.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (Taxes)	Total
Michelle Décarv Architecte	88.3 %	5.2	231 500,00 \$	34 667.13 \$	266 167,13 \$
Louise Amiot et Suzanne Bergeron, Architectes	81 %	3.76	302 800,00 \$	45 344.30 \$	348 144,30 \$
Dernière estimation réalisée			370 000,00 \$	55 407.50 \$	425 407,50 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					(159 240,38 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-37,43%
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					81 977,18 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					30,80%

Le prix du plus bas soumissionnaire est 37.43% (-159 240.38 \$ taxes incluses) plus bas que l'estimé du SGPI qui était de 425 407.50 \$ (taxes incluses).

Plusieurs paramètres ont contribué à cet écart.

L'estimation a été calculée sur la base des dernières offres reçues pour des services professionnels similaires et des projets de même nature et ampleur. Le montant de ces offres s'échelonnaient entre 32 000 \$ et 40 000 \$ (avant taxes) par projet.

Dans le cadre du présent dossier, les modalités d'appel d'offres diffèrent par rapport à ces dernières offres reçues. En effet, les précédents appels d'offres ne concernaient qu'un seul projet, alors que, dans le présent dossier, il s'agit d'une entente-cadre visant l'organisation de 8 concours. L'approche par programme, par opposition à l'approche par projet, permet la réalisation d'économies d'échelle. La Firme Michelle Décarv Architecte a intégré cet élément dans sa soumission.

Concernant le taux horaire applicable pour les services supplémentaires, il est inspiré des taux fournis par le décret portant sur la rémunération des architectes.

L'analyse de l'offre de services et de la méthodologie proposées par le plus bas soumissionnaire permet de confirmer la bonne compréhension de la mission et des attentes de la Ville dans le cadre du présent contrat.

La firme Michelle Décary Architecte n'est pas inscrite sur la liste des entreprises non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Elle n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat est de 266 167.13 \$ (taxes incluses).  
Un montant maximal de 243 046.07 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 11-023 Construction, rénovation de bibliothèques, achat de collections initiales.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les projets RAC s'inscrivent dans les orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels ». Ces projets visent également une certification LEED.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un retard dans l'octroi de ce contrat pourrait générer un retard dans la mise en oeuvre des projets de rénovation, agrandissement et construction des bibliothèques de la Ville de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la présente étape, il n'y a pas d'opérations de communication. Elles seront plutôt associées à chacun des projets lors de leur élaboration, en fonction des besoins spécifiques de chaque projet.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Étapes à venir :

· Octroi du contrat de services professionnels :	avril 2017
· Fin du contrat de services professionnels :	avril 2022

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La première orientation intitulée « Améliorer l'accès à la culture » du Plan d'action 2007–2017 de Montréal, métropole culturelle, prévoit une action spécifique qui est de « reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir », ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent. Ce projet s'inscrit dans les engagements de la Ville de Montréal formulés dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et ce, plus particulièrement en regard de l'alinéa (e) de l'article 20 qui énonce encore que la Ville s'engage « à favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau des musées

municipaux comme lieu d'accès au savoir et à la connaissance».

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Élisa RODRIGUEZ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Richard ADAM, Service de la culture

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Cécile TERRASSON  
Gestionnaire immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI  
Chef de division

Le : 2017-02-28

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sophie LALONDE  
Directrice

**Approuvé le :** 2017-03-06

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-03-08

**Dossier # : 1176365001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels en architecture du paysage à la firme WAA Montréal inc. pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de la station "Maîtrise des plantes envahissantes" du parcours des phytotechnologies, au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 291 547,86 \$ (incluant les taxes et les contingences). Appel d'offres public # 17-15740 quatre (4) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel WAA Montréal inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de la station "Maîtrise des plantes envahissantes" du Parcours des phytotechnologies, au Jardin botanique, pour une somme maximale de 291 547,86 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #17-15740 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-09 16:39

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176365001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels en architecture du paysage à la firme WAA Montréal inc.pour la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de la station "Maîtrise des plantes envahissantes" du parcours des phytotechnologies, au Jardin botanique de Montréal, pour une sommes maximale de 291 547,86 \$ (incluant les taxes et les contingences). Appel d'offres public # 17-15740 quatre (4) soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Jardin botanique de Montréal a le projet de présenter à ses visiteurs les phytotechnologies dans le but de les sensibiliser aux technologies vertes du 21e siècle, et ce en particulier grâce à son projet du Parcours des phytotechnologies. Ces nouveaux espaces permettront de démontrer le rôle que peuvent jouer les plantes pour résoudre des problèmes environnementaux de toutes sortes et présenter les innovations développées par la recherche conduite par les experts du Jardin botanique et de l'Institut de recherche en biologie végétale (IRBV). Ainsi, le Parcours phytotechnologique se décline en sept stations qui seront réalisées en séquence jusqu'en 2023.

Les travaux de la première station, les "Marais épurateurs", se réaliseront à l'été 2017 dans le cadre des travaux de restauration du Jardin aquatique.

La deuxième station, "Maîtrise des plantes envahissantes" (identifiée comme Jardin des racines aux nuages dans l'appel d'offres), fait l'objet du présent dossier décisionnel.

Le projet est appelée à devenir un nouveau point d'attraction et un appel fort pour le secteur situé à proximité de la Maison de l'arbre Frédéric-Back à l'extrémité nord-est du site.

La définition des besoins a fait l'objet d'un programme fonctionnel et technique remis en septembre 2016 et réalisé par une firme d'architecture du paysage externe.

L'appel d'offres public mené sous le numéro 17-15740 a été publié sur le site du SEAO et dans la presse écrite (Le Devoir) en date du 11 janvier 2017 pour une remise des soumissions le 1er février 2017. À la demande des soumissionnaires, le délai de remise des soumissions a été reporté au 13 février 2017.

Quatre (4) addenda ont été publiés :

- Addenda 1, publié le 23 janvier 2017, accordant une première extension de délai pour la remise des soumissions au 8 février 2017.
- Addenda 2, publié le 31 janvier 2017, répondant à des questions de précision du devis technique
- Addenda 3, publié le 6 février 2017, accordant une seconde extension de délai pour la remise des soumissions au 13 février 2017.
- Addenda 4, publié le 8 février 2017, ajustant les exigences de la composition de l'équipe (un architecte du paysage peut être le spécialiste en phytotechnologie demandé à l'appel d'offres public s'il répond aux mêmes exigences en termes de qualifications et d'expériences)

La durée de validité des soumissions est de 180 jours.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM16 0095 (25 janvier 2016) - Accorder un contrat à Groupe Rousseau Lefebvre inc. pour les services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du réaménagement du Jardin aquatique au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 300 176,15 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14697 (3 soum. - 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin.

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à fournir les services professionnels en architecture du paysage, en ingénierie (génie en structure, civile, mécanique, services d'arpentage), en phytotechnologie et en hydrologie en vue de la réalisation de la station maîtrise des plantes envahissantes au Jardin botanique de Montréal.

Le projet a pour objectif de :

- Mettre en valeur la zone de l'arboretum et de la Maison de l'arbre Frédéric-Back.
- Démontrer les capacités des plantes à purifier l'eau et l'air.
- Réhabiliter et mettre en valeur son étang grâce aux plantes filtrantes et épuratrices.
- Offrir des points de vue sur le site aux visiteurs, par exemple par le biais d'une passerelle longeant la cime des arbres.
- Concevoir des espaces permettant aux visiteurs de vivre une série d'expériences variant les points de vue, les mettant en contact avec l'eau et la hauteur des arbres, par exemple par l'aménagement d'un sentier qui s'enfonce légèrement dans l'eau ou le sol.

Le mandat est décomposé suivant les étapes :

- Esquisse (comprenant les relevés et le complément des analyses du terrain).
- Concept (afin de préciser le moyen phytotechnologique mis en place).
- Plans et devis (comprenant les procédés d'entretien des équipements et installations).
- Surveillance des travaux en semi-résidence.

Durant les étapes Esquisse, Concept et Plans et devis, trois séances de panel de design permettront de stimuler la créativité et optimiser la qualité du projet.

Le panel de design, processus choisi en collaboration avec le bureau de Design, est utilisé pour encadrer la démarche de qualité d'un projet. Le rôle de ce comité-conseil est d'apporter une vision, de soulever des questionnements et de formuler des

recommandations qui vont faire en sorte que l'accent mis sur la qualité du design sera maintenu pendant les différentes étapes de développement du projet.

Par ailleurs, le mandat prévoit également la production de documents pour permettre l'élaboration d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

## JUSTIFICATION

Pour l'appel d'offres public de services professionnels #17-15740, il y a eu 14 preneurs du dossier d'appel d'offres (en retirant le preneur de La Ville de Pointe-Claire) dont 5 firmes de conseils, donc 9 preneurs auraient pu soumissionner. 4 ont déposés des offres, ce qui représente 45% des réels preneurs pouvant soumissionner.

Après les vérifications requises par le Service de l'approvisionnement, le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme WAA Montréal inc., suivant les notes suivantes :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences à 15% (avec taxes)	Total (avec taxes)
B3 inc.	63.5%	-	-	-	-
Catalyse Urbaine inc.	74.3%	3.35	370 644.91 \$	55 596.74 \$	426 241.65 \$
Rousseau Lefebvre inc.	81.5%	3.52	373 956.19 \$	56 093.43 \$	430 049.62 \$
WAA Montréal inc.	75.8%	4.96	253 519.88 \$	38 027.98 \$	291 547.86 \$
Estimation réalisée			459 900.00 \$	68 985.00 \$	528 885.00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					- 237 337.14 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-45 %
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					134 693.78 \$
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					46 %

L'estimation réalisée préalablement au lancement de l'appel d'offres public, a été réalisée en interne. Pour autant, il existe peu de comparatifs de coût en services professionnels pour un tel projet en architecture du paysage comprenant à la fois des livrables en phytotechnologie, une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement, la tenue de trois séances de panel de design et une surveillance en semi-résidence.

Les prix remis par les deux soumissions conformes arrivées deuxième et troisième au classement, sont plus proches de l'estimation.

Concernant l'adjudicataire, une lecture attentive de la soumission de WAA Montréal inc. permet de constater que :

- l'équipe proposée dans la soumission a déjà travaillé ensemble sur d'autres grands projets,
- la firme d'architecture du paysage a déjà conçu des projets en phytotechnologie d'une plus grande ampleur que le projet du Jardin botanique, notamment en Chine et pour la Ville de Lac-Brome.

- la firme a comme expérience la réalisation du projet de la promenade Samuel de Champlain à Québec.
- la section capacité de production de leur soumission démontre que la firme a bien compris le mandat et les livrables demandés pour le projet.

Par ailleurs, WAA Montréal inc. a été la plus précise dans ses énumérations, au bordereau des prix, alors que les autres soumissions ont déposé un prix forfaitaire par grand livrable. Nous pensons qu'elle a davantage décomposé de travail à réaliser pour calculer son prix, et donc a été plus fine dans ses estimations.

Des contingences de 15% de l'offre retenue, non inscrite au bordereau de soumission, ont été prévues afin de couvrir les investigations et expertises supplémentaires qui pourraient être requises en fonction des résultats de la caractérisation écologique du site en vue du certificat d'autorisation - article 22, et couvrir les enjeux reliés aux résultats du plan d'arpentage concernant les réseaux souterrains.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat de 291 547,86 \$, taxes et contingences incluses (253 519,88 \$ pour le contrat et 38 027,98\$ pour les contingences), sera assumé comme suit: Un montant maximal de 253 575 \$, avant taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale #16-025 "Maintien Service Espace Vie".

Cette dépense sera assumée entièrement pas la ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Suivant les actions décrites dans le plan de développement durable de la Ville, le projet contribuera à :

- améliorer l'accessibilité universelle sur ce site,
- améliorer la protection de la biodiversité et du milieu humide,
- réduire les nuisances sur l'environnement,
- pratiquer une gestion responsable de l'eau,
- mettre en valeur les collections botaniques du secteur.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Parcours des phytotechnologies est composé de sept stations qui doivent être réalisées d'ici 2023. Aussi, la réalisation de chacune de ces stations se fait en séquence rapprochée afin de respecter cet échéancier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de l'octroi de ce contrat.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat des services professionnels : mars 2017

Dépôt du dossier définitif des plans et devis : avril 2018

Octroi du contrat de travaux : juillet 2018

Fin des travaux : décembre 2019

Finalisation des plantations (réalisées en interne): printemps 2020

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Penelope DARCY  
Contrôleur de projet

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-02

René PRONOVOST  
Directeur du Jardin botanique de Montréal

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450

**Approuvé le :** 2017-03-09



**Dossier # : 1177231016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Cima + s.e.n.c. (6 563 232,90 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 \$, taxes incluses) pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public n° 16-15643 - 7 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception de documents d'ingénierie dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal ;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15643 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler pour une période maximale de 36 mois.
- 4.

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale taxes incluses</b>	<b>Délai maximal</b>	<b>Contrat</b>
CIMA+ S.E.N.C.	6 563 232,90 \$	36 mois	1
LES SERVICES EXP INC.	6 143 522,41 \$	36 mois	2

AXOR EXPERTS- CONSEILS INC.	5 461 488,41 \$	36 mois	3
--------------------------------	-----------------	---------	---

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-15 11:28

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Cima + s.e.n.c. (6 563 232,90 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 \$, taxes incluses) pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public n° 16-15643 - 7 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Compte tenu de l'ampleur des programmes qui augmentent de 10 à 15 % annuellement, des besoins futurs en réfection d'infrastructures et des investissements prévus, et afin de pouvoir atteindre les objectifs de réalisation visés, la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) désire s'adjoindre le support de firmes d'experts-conseils relativement à des services professionnels en conception pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures. Ces services professionnels sont principalement requis pour supporter l'équipe de la Division de la conception des travaux et seront utilisés lorsque requis pour répondre aux demandes en période de pointe.

Les ententes actuelles valides pour une période de trois ans, soit jusqu'au 23 septembre 2018 seront épuisées avant la fin de cette période, et ce dû à l'augmentation des services requis par la Direction des Infrastructures, par les autres services centraux et par les arrondissements qui les utilisent.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels. Deux de ces ententes seront exclusives à la Direction des Infrastructures et une sera disponible pour l'ensemble des unités de la Ville.

L'appel d'offres #16-15643 a été publié du 28 novembre 2016 au 21 décembre 2016. La

soumission est valide pendant les cent vingt (180) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 19 juin 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée initiale de publication était de 15 jours, soit jusqu'au 14 décembre 2016. Cependant, elle fut prolongée de 7 jours, soit jusqu'au 21 décembre 2016, afin de permettre à un maximum de firmes de déposer des soumissions.

Un (1) addenda a été émis le 8 décembre 2016 afin de reporter la date d'ouverture des soumissions, de répondre aux questions des firmes et de préciser certains articles du devis technique. L'objectif étant de donner le maximum d'informations aux firmes afin qu'elles déposent une offre de service adapté aux besoins de la Ville.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0548 - Le 24 septembre 2015 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec AXOR Experts-Conseils inc. (4 840 849,91 \$, taxes incluses) et CIMA+ s.e.n.c. (4 030 448,63 \$, taxes incluses), pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique - Appel d'offres public 15-14461 - 7 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cet effet (1154822053);

CG14 0214 - Le 1<sup>er</sup> mai 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 36 mois: Axor Experts-Conseils Inc (4 924 120,55 \$ taxes incluses), Les Services exp inc. (4 662 810,55 \$ taxes incluses), pour des services professionnels en conception pour le programme de réfection et de développement d'infrastructures. Appel d'offres public 14-13372 - 13 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin (1144822026).

## **DESCRIPTION**

Approuver trois (3) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception, incluant des travaux de carottage au besoin, pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable, d'éclairage extérieur, de feux de circulation et de réaménagement géométrique.

Pour répondre aux besoins de conception et de préparation de plans et devis plus précis, certains travaux de carottage ont été demandés aux firmes. En effet, des quantités et des prix unitaires par activité de carottage ont été ajoutés dans les bordereaux de soumissions des trois (3) contrats. La Direction des infrastructures a décidé d'ajouter ces services techniques de carottage dans les documents de l'appel d'offres 16-15643 afin d'améliorer le délai de réalisation des services de conception demandés aux firmes.

En considérant l'augmentation des investissements prévus pour le développement et la réfection des infrastructures urbaines dans les prochaines années, la Direction des infrastructures désire octroyer trois (3) ententes-cadres pour un montant total maximum de 18 168 243,72 \$, taxes incluses.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public #16-15643, il est recommandé de retenir les services des trois (3) firmes suivantes :

- Contrat 1 - CIMA+ s.e.n.c. 6 563 232,90 \$, taxes incluses
- Contrat 2 - Les Services EXP inc. 6 143 522,41 \$, taxes incluses
- Contrat 3 - AXOR Experts-Conseils inc. 5 461 488,41 \$, taxes incluses

Total 18 168 243,72 \$, taxes incluses

Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaires par catégorie d'employés.

Les bordereaux de soumission à taux horaires par catégorie d'employés ont été préparés en fonction des prévisions de consommation pour les trente-six (36) prochains mois. Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission pour chacun des contrats-cadres et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

La durée des trois (3) contrats cadres est établie sur une période maximale de trente-six (36) mois à compter de la signature de la convention ou jusqu'à épuisement du montant maximal des soumissions, selon la première des deux éventualités. Si des fonds sont toujours disponibles aux contrats, avant la fin de la période de trois ans, sur avis écrit du Directeur donné à l'adjudicataire, les présents contrats pourront être prolongés pour une période d'un an, pour un maximum de deux (2) prolongations.

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, dans le présent dossier, le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont présentées dans la pièce juridique.

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu de l'envergure des programmes de réfection et de développement des infrastructures prévus pour les années à venir, le nombre de ressources humaines nécessaires pour assurer une conception de plans et devis adéquate, est élevé. Le SIVT n'a pas les ressources suffisantes pour répondre aux besoins en période de pointe, il est donc avantageux pour la Ville que les activités de conception soient réalisées par une firme externe. Un représentant de la Ville assurera la gestion du projet alors que la firme assistera le représentant pour veiller au respect de la conception des plans et devis. Les enveloppes budgétaires des deux (2) ententes-cadres précédentes (CG15 0548) sont pratiquement épuisées. Le solde résiduel de ces ententes est de 495 291,61 \$, soit 5,6 % de la somme maximale de 8 871 298,54 \$ octroyée initialement. À noter que la mise en place du *Programme complémentaire de pavage et revêtement* (PCPR) a également nécessité l'utilisation de ces ententes-cadres. En effet, un budget de 5 363 168,69 \$ a été réservé à cette fin, soit plus de 60% du montant total octroyé.

## **Analyse des soumissions :**

Les offres des sept (7) soumissionnaires ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection et chacune des firmes a soumissionné pour chacun des trois (3) contrats.

Le système de pondération et d'évaluation des offres, à deux enveloppes, obligatoire et applicable à tous les appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que les trois (3) contrats soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui ont obtenu le meilleur pointage final à la suite de l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, seules les soumissions ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 sur 100 sont ouvertes et considérées pour l'établissement du pointage final. De plus, une firme retenue pour recommandation pour un contrat devient non conforme pour les contrats suivants.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 24 janvier 2017. Les soumissions reçues le 21 décembre 2016 pour les trois (3) contrats ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

- Contrat #1: 6 563 232,90 \$, pointage intérimaire de 81.0 et note finale de 0,1996;
- Contrat #2: 6 143 522,41 \$, pointage intérimaire de 84,5 et note finale de 0,2189;
- Contrat #3: 5 461 488,41 \$, pointage intérimaire de 81,7 et note finale de 0,2411.

### **Résultats de l'appel d'offres:**

#### **Contrat #1:**

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérim</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>1- Firme ayant obtenue la meilleure note totale:</b> CIMA+ S.E.N.C.	81.0	<b>0,1996</b>	<b>6 563 232,90 \$</b>
2- AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	81.7	0,1952	6 746 643,32 \$
3- LES SERVICES EXP INC.	84.5	0,1950	6 896 016,54 \$
4- LES CONSULTANTS S.M. INC.	78.8	0,1794	7 179 751,85 \$
5- SNC-LAVALIN INC.	72.8	0,1780	6 900 224,63 \$
6- BEAUDOIN HURENS	74.5	0,1718	7 244 804,70 \$
7- WSP CANADA INC.	69.2		non conforme
<b>Estimation interne</b>			<b>7 268 652,00 \$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			<b>-705 419,10 \$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			<b>-9.7 %</b>
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (\$)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>			<b>183 410,42 \$</b>
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (%)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			<b>2,8 %</b>

#### **Contrat #2:**

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérim</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>1- Firme ayant obtenue la meilleure note totale:</b> LES SERVICES EXP INC.	84.5	0,2189	<b>6 143 522,41 \$</b>
2- AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	81.7	0,2168	6 071 943,58 \$
3- LES CONSULTANTS S.M. INC.	78.8	0,2036	6 327 769,85 \$
4- SNC-LAVALIN INC.	72.8	0,1978	6 210 110,18 \$

5- BEAUDOIN HURENS	74.5	0,1909	6 520 289,74 \$
6- WSP CANADA INC.	69.2		non conforme
<b>Estimation interne</b>			<b>6 541 751,00 \$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			<b>-398 228,59 \$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			<b>-6,1 %</b>
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (\$)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>			<b>-71 578,83 \$</b>
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (%)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			<b>-1,2 %</b>

### Contrat #3:

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérim</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
<b>1- Firme ayant obtenue la meilleure note totale:</b> AXOR EXPERTS-CONSEILS INC.	81.7	0,2411	<b>5 461 488,41 \$</b>
2- LES CONSULTANTS S.M. INC.	78.8	0,2291	5 622 967,35 \$
3- SNC-LAVALIN INC.	72.8	0,2194	5 597 833,82 \$
4- BEAUDOIN HURENS	74.5	0,2120	5 873 469,13 \$
5- WSP CANADA INC.	69.2		non conforme
<b>Estimation interne</b>			<b>5 895 319,00 \$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			<b>-433 830,59 \$</b>
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			<b>-7,4 %</b>
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (\$)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>			<b>161 478,94 \$</b>
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (%)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			<b>3,0 %</b>

Veuillez noter que sur les sept (7) soumissionnaires, la firme WSP Canada inc. n'a pas eu la note de passage de 70,0 et sa soumission a été déclarée non conforme.

De plus, puisque la firme Cima + s.e.n.c. a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #1, cette dernière devient non conforme pour les contrats #2 et #3. De même, puisque la firme Services EXP inc. a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #2, cette dernière devient non conforme pour le contrat #3.

Le détail de l'évaluation qualitative est présenté au sein de l'intervention du Service de l'approvisionnement.

### Dernières estimations réalisées:

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres, par les professionnels de la Division de la conception des travaux, ont été établies en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Il est à noter que les stratégies

utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

Les écarts favorables à la Ville entre les soumissions des firmes ayant obtenues les meilleures notes totales et les estimations à l'interne sont les suivants :

Contrat #1 : -705 419,10 \$ (-9,7 %)

Contrat #2 : -398 228,59 \$ (-6,1 %)

Contrat #3 : -433 830,59 \$ (-7,4 %)

Ces écarts étant inférieurs à 10 %, la Division de la conception des travaux appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés, soient *CIMA + s.e.n.c.*, *Les Services EXP inc* et *Axor Experts-Conseils inc.* détiennent une attestation de l'*Autorité des marchés financiers* qui est en vigueur depuis les 30 janvier 2015, 14 mars 2014 et 5 mars 2015 respectivement. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièce jointe au dossier.

Le dossier répond à l'un des critères et l'une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat #3 d'*Axor Experts-Conseils inc.* est supérieur à 1 000 000 \$ et il s'agit de son troisième octroi de contrat consécutif similaire pour une entente-cadre de services professionnels en conception de documents d'ingénierie dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir plusieurs mandats. Les différents mandats seront effectués sur demande de la Direction des infrastructures qui assurera la gestion desdits services et s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre et selon la provenance des crédits déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux, arrondissements et villes liées). Ces mandats pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets touchant des travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais ou des travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La dépense maximale d'honoraires professionnels de 18 168 243,72 \$, taxes incluses pour les trois (3) ententes-cadres, représente un coût net maximal de 16 590 028,16 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les enveloppes des précédentes ententes-cadres dont bénéficient le SIVT et les arrondissements seront bientôt épuisées. Par conséquent, il est nécessaire d'octroyer de nouvelles ententes-cadres. Il est à noter que les objectifs d'investissements de la Direction

des infrastructures dépendent de l'obtention d'ententes-cadres de services professionnels autant en conception qu'en surveillance des travaux pour les programmes de réfection et de développement d'infrastructures.

Advenant le cas où l'octroi des contrats est reporté à une date ultérieure au 19 juin 2017, soit la date d'échéance de validité des soumissions, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats : mars 2017

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : avril 2017

Fin des travaux : mars 2020 ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin GAUDETTE  
C/s conception & réalisation des projets  
d'ingénierie

#### **ENDOSSÉ PAR**

Yvan PÉLOQUIN  
Chef de division - Conception des travaux

Le : 2017-02-03

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-02-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-14

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville*

**Vice-présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 30 mars 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231016**

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Cima + s.e.n.c. (6 563 232,90 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 \$, taxes incluses) pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public n° 16-15643 - 7 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE177231016**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Cima + s.e.n.c. (6 563 232,90 \$, taxes incluses), Les Services EXP inc. (6 143 522,41 \$, taxes incluses) et Axor Experts-Conseils inc. (5 461 488,41 \$, taxes incluses) pour des services en conception dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Appel d'offres public n° 16-15643 - 7 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 8 mars 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat 3);*

Le 15 mars 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont posé plusieurs questions sur les notes accordées dans l'évaluation qualitative des soumissions. Pour les membres, il serait pertinent d'avoir une meilleure compréhension de la grille des critères définis et de la façon les notes sont attribuées. La Commission comprend que cette évaluation qualitative est sous la responsabilité du Service de l'approvisionnement.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs

interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat 3);*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE177231016 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1175249001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 5 462 146,07 \$, taxes incluses), Les Services exp inc. (contrat #2: 5 706 209,25 \$, taxes incluses) et Les Consultants S.M. inc. (contrat #3: 5 792 727,94 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux dans le domaine des égouts, de l'aqueduc, de la voirie et des structures - Appel d'offres public n° 17-15664 (5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en gestion et surveillance des travaux d'infrastructures;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15664 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.
- 4.

<b>Firme</b>	<b>Somme maximale taxes incluses</b>	<b>Contrat</b>
SNC Lavalin inc.	5 462 146,07 \$	1
Les Services Exp inc.	5 706 209,25 \$	2
Les Consultants S.M inc.	5 792 727,94 \$	3

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-01 13:09

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175249001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 5 462 146,07 \$, taxes incluses), Les Services exp inc. (contrat #2: 5 706 209,25 \$, taxes incluses) et Les Consultants S.M. inc. (contrat #3: 5 792 727,94 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux dans le domaine des égouts, de l'aqueduc, de la voirie et des structures - Appel d'offres public n° 17-15664 (5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des infrastructures estime que les besoins en réfection et en réaménagement d'infrastructures nécessitent des investissements qui augmentent de 10% à 15% annuellement. Ces infrastructures comprennent des conduites d'aqueduc et d'égout, la voirie ainsi que les ponts et tunnels.

Compte tenu de l'ampleur des besoins et afin d'atteindre les objectifs de réalisation qui en découlent, la Direction des infrastructures sollicite les services professionnels de trois (3) firmes d'ingénierie pour l'assister dans la gestion et la surveillance des travaux.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel d'offres public a été requis afin de conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels.

L'appel d'offres #17-15664 a été publié du 11 au 30 janvier 2017. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingts (180) jours qui suivent leur date d'ouverture, soit jusqu'au 29 juillet 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 18 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda fut émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda no 1 émis le 25 janvier 2017: modification d'une catégorie d'employé au bordereau.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0391 - 18 juin 2015 - Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Les Consultants S.M. inc.(9 701 360,55 \$) et Les Services exp inc. (9 818 328,07 \$) pour des services professionnels de surveillance des travaux, gestion des impacts, maintien de la circulation et communications de chantier / appel d'offres public 15-13877 - 6 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin. (1155249001)

CG14 0213 - 1<sup>er</sup> mai 2014 - Conclure des ententes-cadre de services professionnels avec les firmes suivantes pour une période de 24 mois: Les Consultants S.M. inc.(1 637 303,21 \$) et Beaudoin Hurens (1 166 708,81 \$) pour des services professionnels de surveillance des travaux / appel d'offres public 13-13171 - 10 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin. (1145249002)

## **DESCRIPTION**

Il s'agit de conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels en gestion et surveillance des travaux dans le domaine des égouts, de l'aqueduc, de la voirie et des structures et d'approuver trois (3) projets de convention à cette fin.

Les trois (3) ententes-cadres représentent une somme totale maximale de 16 961 083,26 \$ et sont valides pour une période pouvant atteindre soixante (60) mois, à partir de la date d'octroi des contrats.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public n° 15-13877, il est recommandé de retenir les services des trois (3) firmes suivantes :

<b>Firme</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
SNC-Lavalin inc.	5 462 146,07 \$
Les Services exp inc.	5 706 209,25 \$
Les Consultants S.M. inc	5 792 727,94 \$
<b>Montant total des contrats</b>	<b>16 961 083,26 \$</b>

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la Commission permanente sur l'examen des contrats, dans le présent dossier, le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaires par catégorie d'employés.

Les heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées seulement aux

fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix.

L'entente est valide jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de soixante (60) mois, selon la première des deux éventualités. Les taux horaires sont majorés annuellement selon l'indice des prix à la consommation du Canada.

Les conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont présentées dans le "Document juridique".

## **JUSTIFICATION**

Compte tenu du nombre et de l'envergure des projets de réfection des infrastructures de voirie prévus pour les années à venir, il est proposé de retenir les services professionnels de firmes externes afin d'assister les professionnels de la Direction des infrastructures dans la réalisation de leurs mandats et ce, principalement en période de pointe. Les besoins des services et arrondissements de la Ville de Montréal ont également été considérés. Il est prévu que deux de ces ententes soient réservées exclusivement à la Direction des infrastructures, et que la troisième soit mise à la disposition de l'ensemble des unités de la Ville.

La gestion des projets est assurée par un représentant de la Ville.

Par ailleurs, les deux (2) ententes-cadres concluent en 2015 pour la surveillance des travaux seront échues à compter du 18 juin 2017. Par conséquent, la Direction des infrastructures désire octroyer trois (3) nouveaux contrats afin de s'assurer de la disponibilité des firmes en période de pointe.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret #795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés, soit *SNC-Lavalin inc.*, *Les Services exp inc.* et *Les Consultants S.M. inc.* détiennent une attestation de l'*Autorité des marchés financiers* qui est en vigueur depuis les 4 février 2014, 14 mars 2014 et 23 juillet 2014 respectivement. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièce jointe au dossier de même qu'une copie des accusés réception des demandes de renouvellement pour *SNC-Lavalin inc.*, et *Les Services exp. inc.*

Le dossier répond à l'un des critères et l'une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. Selon les dépenses prévisionnelles, le contrat #3 de la firme *Les Consultants S.M. inc.* est supérieur à 1 000 000 \$ et il s'agit de son troisième octroi de contrat consécutif similaire pour une entente-cadre de services professionnels en gestion et surveillance des travaux.

## **Analyse des soumissions**

La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final et ce, au prix de sa soumission.

La rencontre du comité de sélection s'est tenue le 13 février 2017. Les soumissions reçues le 30 janvier 2017 pour les trois (3) contrats ont été analysées séparément par le comité de sélection selon les critères de sélection et de pondération spécifiés au devis.

Les offres des cinq (5) soumissionnaires ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection et chacune des firmes a soumissionné pour chacun des trois (3) contrats.

Le système de pondération et d'évaluation des offres, à deux enveloppes, obligatoire et applicable à tous les appels d'offres de services professionnels, a été utilisé. Un pointage

intérimaire a été établi à la suite de l'évaluation de l'offre de services qualitative et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix.

Tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, seules les soumissions ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 sur 100 sont ouvertes et considérées pour l'établissement du pointage final. De plus, une firme retenue pour recommandation pour un contrat devient non conforme pour les contrats suivants.

Une erreur de calcul a été corrigée dans le bordereau de soumission de la firme Les Consultants S.M. inc. Le total de sa soumission est passé de 5 729 491,69 \$ à 5 792 727,94 \$. Cette correction ne change pas le rang des soumissionnaires.

### Résultats de l'appel d'offres:

#### Contrat # 1 :

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1 - SNC-Lavalin inc.	87,8	0,25	5 462 146,07 \$
2 - Les Services exp inc.	84,7	0,24	5 683 214,25 \$
3 - Les Consultants S.M. inc.	86,5	0,23	6 001 410,39 \$
4 - CIMA+ s.e.n.c.	78,8	0,19	6 697 316,75 \$
5 - WSP Canada inc.	66,0		
<b>Estimation interne</b>			5 950 818,56 \$
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			- 488 672,49 \$
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			- 8,21%
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (\$)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>			221 068,18 \$
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (%)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			4,05%

#### Contrat # 2 :

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1 - Les Services exp inc.	84,7	0,24	5 706 209,25 \$
2 - Les Consultants S.M. inc.	86,5	0,23	6 019 401,15 \$
3 - CIMA+ s.e.n.c.	78,8	0,20	6 560 645,96 \$
4 - WSP Canada inc.	66,0		
<b>Estimation interne</b>			5 950 818,56 \$
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			- 244 609,31 \$

<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			- 4,11%
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (\$)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>			313 191,90 \$
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (%)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			5,49%

**Contrat # 3 :**

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Note intérim</b>	<b>Note finale</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
1 - Les Consultants S.M. inc.	86,5	0,24	5 792 727,94 \$
2 - CIMA+ s.e.n.c.	78,8	0,20	6 425 889,51 \$
3 - WSP Canada inc.	66,0		
<b>Estimation interne</b>			5 950 818,56 \$
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>			- 158 090,62 \$
<b>Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)</b> <i>(l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100</i>			- 2,66%
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (\$)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)</i>			633 161,57 \$
<b>Écart entre celui ayant obtenu la 2<sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (%)</b> <i>(2<sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100</i>			10,93%

À la suite de l'évaluation qualitative, le pointage intérimaire obtenu par la firme WSP Canada inc. était inférieur à 70 %. Par conséquent, cette firme n'a pu être considérée pour l'établissement du pointage final puisque seules les soumissions ayant obtenu la note intérimaire de passage fixée à 70 % sont considérées pour l'ouverture de la seconde enveloppe.

Enfin, puisque la firme SNC-Lavalin inc. a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #1, cette dernière devient non conforme pour les contrats #2 et #3. De même, puisque la firme Les Services exp inc. a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #2, cette dernière devient non conforme pour le contrat #3.

Le détail de l'évaluation qualitative est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

**Dernières estimations réalisées:**

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles prévues aux bordereaux de soumission selon les taux

horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Il est à noter que les stratégies utilisées par chacune des firmes leur sont propres et ne sont pas divulguées.

Les montants soumis par les firmes ayant obtenues les meilleurs pointages pour les trois (3) contrats au terme du comité d'évaluation sont plus bas que les estimations internes. Ces écarts sont à l'avantage de la Ville.

Les écarts entre les adjudicataires et les estimations internes sont les suivants:

<b>Contrat</b>	<b>Firme</b>	<b>Écart (\$)</b>	<b>Écart (%)</b>
1	SNC-Lavalin inc.	-488 672,49 \$	-8,21 %
2	Les Services exp inc.	-244 609,31 \$	-4,11%
3	Les Consultants S.M. inc.	-158 090,62 \$	-2,66%

Ces écarts étant inférieurs à 10 % et favorables à la Ville, la Division de la conception des travaux appuie la recommandation d'octroi du contrat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire.

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir plusieurs mandats. Les différents mandats seront effectués sur demande de la Direction des infrastructures qui assurera la gestion desdits services et s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre et selon la provenance des crédits déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux, arrondissements et villes liées). Ces mandats pourraient donc encourir des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets touchant des travaux réalisés sur le réseau cyclable pan montréalais.

La dépense maximale d'honoraires professionnels de 16 961 083,26 \$, taxes incluses pour les trois (3) ententes-cadres, représente un coût net maximal de 15 487 729,76 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Advenant le cas où l'octroi des contrats est reporté à une date ultérieure au 29 juillet 2017, soit la date d'échéance de validité des soumissions, les plus bas soumissionnaires conformes pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts associés.

Également, il est important de noter que la période favorable à une grande partie des

travaux de voirie se situe entre les mois de mai et de novembre. Tout délai dans l'octroi du contrat de services professionnels aura un impact sur la capacité de réalisation de la Direction des infrastructures pour l'année 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

DATES VISÉES:

Commission sur l'examen des contrats (CEC): 15 mars 2017

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : avril 2017

Fin des travaux : à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou du montant maximal des contrats, selon la première des deux éventualités.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Louis-Philippe RIOPEL  
Ingenieur(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Martin BOULIANNE  
Chef de division

Le : 2017-02-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-02-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-28

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville*

**Vice-présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 30 mars 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE175249001**

**Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 5 462 146,07 \$, taxes incluses), Les Services exp inc. (contrat #2: 5 706 209,25 \$, taxes incluses) et Les Consultants S.M. inc. (contrat #3: 5 792 727,94 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux dans le domaine des égouts, de l'aqueduc, de la voirie et des structures - Appel d'offres public n° 17-15664 (5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin..**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

Émilie Thuillier  
Présidente

Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE175249001**

Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: SNC-Lavalin inc. (contrat #1: 5 462 146,07 \$, taxes incluses), Les Services exp inc. (contrat #2: 5 706 209,25 \$, taxes incluses) et Les Consultants S.M. inc. (contrat #3: 5 792 727,94 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux dans le domaine des égouts, de l'aqueduc, de la voirie et des structures - Appel d'offres public n° 17-15664 (5 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 8 mars 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat 3);*

Le 15 mars 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

En réponse aux membres de la Commission, le Service a expliqué qu'il essayait généralement de faire en sorte que des firmes différentes s'occupent de la conception d'un projet et de la surveillance des travaux, bien qu'il n'y ait pas d'encadrement officiel en ce sens.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent (contrat 3);*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE175249001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1175921001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture aux firmes CIMA+ S.E.N.C.et Provencher Roy Urbanisme Inc. pour la conception et la surveillance des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15853 (4 soumissions, 4 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel CIMA+ S.E.N.C. et Provencher Roy Urbanisme Inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception et la surveillance de chantier du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15853 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, **après avoir opéré le virement budgétaire requis (si le dossier comporte un tel virement)**, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 94,50 % par la ville centre et pour 5,50 % par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-03 14:07

**Signataire :** Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175921001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture aux firmes CIMA+ S.E.N.C.et Provencher Roy Urbanisme Inc. pour la conception et la surveillance des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15853 (4 soumissions, 4 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest ont atteint leur durée de vie utile. Des travaux importants sont requis afin de remplacer et de réhabiliter ces conduites, en coordination avec les travaux d'utilités publiques.

Le projet se réalisera en deux phases :

- **Phase 1 :** Tronçon de la rue Sainte-Catherine entre les rues De Bleury et Mansfield
  - Lot 1 : Rue Sainte-Catherine
  - Lot 2 : Square Phillips, place du Frère-André et les rues adjacentes
- **Phase 2 et ultérieures :** Tronçon de la rue Sainte-Catherine entre la rue Mansfield et l'avenue Atwater

Occasion unique pour des décennies à venir, le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest offre l'opportunité d'améliorer l'aménagement et la fonctionnalité de la rue pour qu'elle réponde mieux aux besoins de ses usagers. La Ville souhaite profiter de ces travaux d'infrastructures importants pour offrir aux Montréalais un aménagement de qualité. Afin de réaliser ce projet, la Division des grands projets 2 retient les services de professionnels en ingénierie, en aménagement urbain et en architecture pour réaliser l'avant-projet, les plans et devis, les services d'assistance technique durant les travaux, ainsi que la surveillance des travaux en résidence pour la phase 1.

Un premier appel d'offres public a été lancé le 14 novembre 2016 (16-15464) pour ce mandat. L'ouverture des soumissions était prévue le 12 décembre 2016. À la suite d'une demande d'un preneur des documents d'appel d'offres, la date d'ouverture a été repoussée

au 19 décembre 2016. La période de soumission était de quatre semaines initialement, elle a été prolongée à cinq semaines. Quatre soumissions ont été déposées. Elles ont toutes été jugées non conformes. Les non-conformités se retrouvaient principalement dans les projets soumis (coûts des travaux ou type de projet) et dans l'expérience des ressources humaines proposées. Après avoir revu les critères d'évaluation des soumissions, la Ville a lancé l'appel d'offres qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel.

Ce deuxième appel d'offres public a été lancé le 18 janvier 2017. La période de soumission était de 21 jours et se terminait initialement le 8 février 2017. La date de remise des offres a été repoussée au lundi 13 février à cause d'une demande de report justifiée de la part d'un des preneurs des documents d'appel d'offres.

La durée de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Durant l'appel d'offres, il y a eu émission de cinq (5) addenda afin de répondre aux questions des potentiels soumissionnaires.

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1	26 janvier 2017	Réponse aux questions des preneurs de soumission
2	1er février 2017	Réponse aux questions des preneurs de soumission
3	2 février 2017	Réponse aux questions des preneurs de soumission
4	6 février 2017	Erreur: nouvelle publication de l'addenda 3 au lieu d'annoncer le report de la date d'ouverture.
5	7 février 2017	Annnonce de l'erreur de l'addenda #4 et report de la date d'ouverture des soumissions au lundi 13 février 2017.

Cet appel d'offres fait suite à l'arrêt des prestations qui a fait l'objet d'un appel d'offres en 2014 pour les services de professionnels en ingénierie et en aménagement urbain pour réaliser l'avant-projet, les plans et devis ainsi que les services d'assistance technique durant les travaux (sans la surveillance), octroyé aux firmes WSP Canada Inc. et Daoust Lestage Inc. (voir les décisions antérieures ci-dessous). En effet, à la suite de l'augmentation substantielle de la portée du projet, la Ville a décidé, d'un commun accord avec les consultants retenus, de mettre fin à ce premier mandat pour relancer une procédure d'appel d'offres qui prendrait en compte les changements de portée du projet.

En vertu de la réglementation appliquée à la Ville de Montréal (règle selon laquelle une entreprise ne peut soumissionner si elle a participé à l'élaboration des documents d'appel d'offres public dans les six (6) mois précédents (DIRECTIVE) C-AJ-AJEF-D-12-001) les firmes WSP Canada inc et Daoust Lestage inc n'étaient pas autorisées à soumissionner sur ce nouvel appel d'offres public, car elles bénéficiaient d'informations privilégiées dans le cadre de leur mandat, rompant, de ce fait, l'égalité entre les soumissionnaires.

Le contrat qui lie la Ville de Montréal aux firmes WSP Canada inc et Daoust Lestage inc sera résilié au cours des prochains mois. Une période de transfert de connaissance entre les anciens et les nouveaux consultants est prévue.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0538 - 29 septembre 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours «Vivre le chantier Sainte-Cath!», pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 800 000,00\$, taxes et contingences incluses.

CE16 0402 - 16 mars 2016 - Approuver le règlement du concours pluridisciplinaire en deux étapes visant l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest; Autoriser le lancement du concours. (GDD 1157064001)

CE15 0520 - 25 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme AGC Communications pour la concertation dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 395 877,03\$, taxes incluses (GDD 1156707002)

CE15 0345 - 4 mars 2015 - Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest. (GGD 1156086001)

CG15 0207 - 26 février 2015 - Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000\$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1 ) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. (GDD 1156707001)

CG14 0307 - 19 juin 2014 - Accorder un contrat pour les services professionnels d'ingénierie et d'aménagement urbain aux firmes WSP Canada Inc. et Daoust Lestage Inc. pour la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 4 360 411,29 \$, taxes incluses (GDD 1145921001)

CE14 0824 - 28 mai 2014 - D'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser une étude technique de la fonctionnalité et des impacts en transport de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 123 491,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13241 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG14 0122 - 27 mars 2014 - D'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Acertys inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise en oeuvre d'une démarche d'interaction avec le public dans le cadre du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 266 569,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 13-13242 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CE14 0438 - 26 mars 2014 - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie pour réaliser l'avant-projet, les plans et devis ainsi que les services d'assistance technique durant les travaux dans le cadre du grand projet de la rue Sainte-Catherine Ouest.

CE14 0350 - 12 mars 2014 - D'autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet d'infrastructures et de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase plans et devis pour le projet qui sera imputable au PTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 1799 - 11 décembre 2013 - D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les services professionnels en planification participative des projets et en concertation dans

le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest, et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

## **DESCRIPTION**

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat pour retenir les services de professionnels en ingénierie (ingénieurs civils, ingénieurs en mécanique, ingénieurs en électricité, ingénieurs en circulation, ingénieurs en télécommunications, etc.), en aménagement urbain (urbanistes et/ou architectes et/ou architectes du paysage et/ou designer urbain), et en architecture pour réaliser l'avant-projet, les plans et devis, l'assistance technique pendant les travaux, et la surveillance en résidence des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, phase 1.

L'objet de ce mandat est de concevoir l'aménagement urbain ainsi que les infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest, depuis la rue De Bleury jusqu'à la rue Mansfield; du square Phillips et des rues adjacentes; et enfin de la place du Frère-André (phase 1).

Les travaux prévus consistent principalement, sans s'y limiter, à :

- La reconstruction de conduites d'aqueduc principales de 400 mm et 600 mm de diamètre, incluant les chambres;
- L'abandon d'une conduite d'aqueduc principale de 600 mm de diamètre;
- La reconstruction de conduites d'aqueduc secondaires de 100 mm à 300 mm de diamètre;
- La reconstruction et l'agrandissement d'égouts secondaires en brique;
- La réhabilitation du collecteur principal d'égout;
- Le déplacement, la construction et la reconstruction de réseaux techniques urbains;
- L'aménagement urbain de la rue Sainte-Catherine Ouest, de la place du Frère-André, du square Phillips et des rues qui les bordent;
- L'implantation de trottoirs chauffants sur une surface d'approximativement 10 000m<sup>2</sup> sur la rue Sainte-Catherine Ouest et la partie nord du square Phillips;
- La construction d'édicules (kiosques, entrée et sortie de la salle mécanique des trottoirs chauffants, ou tout autre bâtiment) sur le square Phillips;
- L'intégration de principes et d'équipements pour créer un environnement « intelligent »;
- Et tous les autres travaux requis et nécessaires à la réalisation du projet.

Les services professionnels comprennent, sans s'y limiter :

- L'analyse des informations fournies et des avancées de la conception;
- Les relevés de terrain complémentaires le cas échéant;
- La réalisation des documents de consultation pour toute étude complémentaire ou pour toute prestation externe nécessaire le cas échéant;
- La réalisation de l'avant-projet préliminaire du lot 2;
- L'accompagnement de l'équipe projet auprès du ministère de la Culture et d'autres intervenants concernés par les enjeux de patrimoine;
- La réalisation de l'avant-projet définitif incluant les études nécessaires pour la conception des trottoirs chauffants y compris le système de chauffage et la salle mécanique (études énergétiques, modélisations énergétiques, études électriques, mécaniques, structurelles, etc.);
- Le travail et la coordination avec l'équipe de la Ville de Montréal qui réalise les plans et devis de la réhabilitation de l'égout collecteur;

- La réalisation des plans et devis (préliminaires, définitifs, documents d'appel d'offres et pour construction) pour la réalisation des travaux du lot 1 de façon prioritaire;
- La réalisation des plans et devis (préliminaires, définitifs, documents d'appel d'offres et pour construction) pour la réalisation des travaux du lot 2;
- Le travail avec le lauréat du concours de mise en valeur du chantier et l'inclusion de sections de plans et devis issus de cette collaboration aux documents d'appels d'offres pour les travaux des lots 1 et 2;
- La coordination et l'inclusion à l'appel d'offres de plans et devis des partenaires de la Ville propriétaires des réseaux techniques urbains tels que la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM), Bell, etc.;
- L'inclusion à l'appel d'offres de plans et devis réalisés en interne à la Ville de Montréal tels que le devis de signalisation, maintien de la circulation et gestion des impacts;
- La participation à des séances d'analyse de risques du projet;
- La conception de mobilier urbain (concept, dessins d'atelier, documents d'appel d'offres pour fabrication);
- La conception d'un éclairage scénographique du domaine public comprenant la rue Sainte-Catherine, le square Phillips, la place du Frère-André et la rue du Square-Phillips (préliminaires, définitifs, documents d'appel d'offres et pour construction);
- La conception des édicules du square Phillips et des entrées/sorties de la salle mécanique le cas échéant;
- L'intégration de principes de développement durable dans la conception, notamment pour la conception du square Phillips et des édicules;
- L'assistance technique durant l'appel d'offres;
- L'assistance technique durant les travaux;
- La surveillance des travaux en résidence des lots 1 et 2;
- La réalisation des plans finaux « tels que construits » (TQC);
- La coordination des différents intervenants de l'équipe multidisciplinaire;
- La gestion documentaire du mandat;
- La reddition de compte du mandat (rapports d'avancement, livrables, etc.);
- Les services complémentaires, dont les recherches documentaires, etc.

Le présent mandat comprend donc toutes les activités requises pour concevoir le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, puis pour suivre et surveiller la réalisation des travaux.

Le mandat inclut également la coordination avec les différents intervenants et les autres projets à proximité, ainsi que toutes tâches nécessaires à l'élaboration du projet.

### **Phases antérieures au présent mandat et interactions**

Depuis l'été 2014, la Ville de Montréal travaille à la conception du projet avec une équipe multidisciplinaire de professionnels externes en aménagement et ingénierie, avec de nombreux professionnels de la Ville de Montréal, avec les différents comités créés, ou encore avec les différentes parties prenantes internes et externes du projet, incluant notamment le partenaire principal, à savoir l'arrondissement Ville-Marie.

Ce mandat s'inscrit donc dans la continuité d'un précédent mandat de services professionnels d'ingénierie et d'aménagement urbain pour la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest.

Les activités suivantes ont été réalisées :

- **Lot 1** : Le lot 1 est le lot dont la conception est la plus avancée. Suite à la consultation des Montréalais, l'avant-projet préliminaire a permis de définir le concept d'aménagement retenu pour la rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues De Bleury et Mansfield. Annoncé par le maire de Montréal le 13 mai 2015, ce concept a ensuite été développé dans l'avant-projet définitif, dont l'avancement à la transmission du dossier sera d'environ 50%.
- **Lot 2** : Le lot 2 est actuellement au stade de l'avant-projet préliminaire. Un programme a été rédigé puis soumis à la consultation des Montréalais et des différentes parties prenantes. C'est sur cette base que des premières esquisses ont été réalisées. De plus, des discussions avec différentes parties prenantes stratégiques et des professionnels de la Ville de Montréal incluant l'arrondissement ont permis de fixer les grandes lignes de la géométrie. Le présent mandat devra reprendre la conception de la place du Frère-André, du square Phillips et des rues adjacentes, avant de continuer la conception plus détaillée du lot 2.

Les services d'aménagement urbain et d'ingénierie du présent mandat intégreront le travail effectué précédemment, y apporteront les ajustements requis et le développeront, conformément aux instructions de la Ville. Le mandataire est tenu de travailler dans la continuité des avancées antérieures.

Pour information, l'avant-projet préliminaire consiste à compléter les études techniques requises, afin de prendre en considération les besoins identifiés lors des séances publiques de consultation et lors des ateliers avec les parties prenantes pour l'élaboration de 3 scénarios. Ces 3 scénarios élaborés seront présentés et soumis pour consultation aux participants des ateliers pour un choix du scénario préconisé par l'administration municipale.

L'élaboration du scénario retenu fera partie de l'avant-projet définitif. Suite à cette démarche, les plans et devis seront amorcés par la suite, dans le but de passer à la phase construction.

Toutes les étapes du projet seront réalisées en conformité avec le concept de ville intelligente. D'ailleurs, les innovations technologiques feront partie intégrante du devis et les professionnels retenus auront à élaborer sur l'aspect ville intelligente.

### **Échéancier:**

Au niveau de la planification, l'échéancier contractuel de réalisation du présent mandat est le suivant:

<b>Étape</b>	<b>Délai de remise du livrable final (semaines)</b>
<u>Phase de conception</u>	
· Ordre de débiter le mandat	0
· Échéancier détaillé de réalisation et plan de travail	2

· Analyse des informations fournies par la Ville de Montréal et transfert de connaissances	6
· Avant-projet définitif du lot 1 (final)	14
· Avant-projet préliminaire du lot 2 – scénarios d'aménagement finalisés pour évaluation et recommandation	19
· Plans et devis définitifs lot 1 et documents d'appel d'offres	42
· Avant-projet définitif du lot 2 (final)	45
<b>Étape</b>	<b>Délai de remise du livrable final</b>
· Plans émis pour construction lot 1	3 semaines après l'ouverture des soumissions de chaque appel d'offres pour les travaux
<u>Phase réalisation</u>	
· Travaux de l'égout collecteur, du lot 1 et du lot 2	La durée des travaux est estimée à 4 ans
· Plans finaux TQC	6 semaines maximum après la réception provisoire complète des travaux de chaque lot

Pour les plans et devis et les travaux du lot 2, les délais seront précisés ultérieurement et établis conjointement par la Ville et le mandataire.

### **Mode de rémunération:**

Le mode de rémunération est à taux horaire. Les montants horaires sont payés sur présentation mensuelle du relevé d'honoraires et de déboursés de l'adjudicataire, eu égard à l'avancement du mandat.

### **JUSTIFICATION**

8 firmes et une municipalité du Québec ont pris le cahier des charges. Sur ces huit (8) firmes, sept (7) firmes ont déposé quatre (4) soumissions conjointes, soit environ 80% des preneurs de cahier. Sur les quatre (4) soumissions, toutes ont été jugées conformes par le comité de sélection, car elles ont obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 %. À noter que la firme preneuse du cahier des charges qui n'a pas déposé de soumission avait été avisée par la Ville de Montréal qu'elle n'était pas autorisée à soumissionner sur cet appel d'offres (voir contexte).

Le contrat à octroyer vise des services professionnels à la suite d'un système d'évaluation à deux (2) enveloppes.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de CIMA+ et Provencher Roy. Le tableau ci-dessous présente les soumissionnaires conformes ainsi que leur note finale.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
CIMA+ S.E.N.C / Provencher Roy Urbanisme Inc.	73,8%	0,11	11 215 389,01 \$	1 682 308,35 \$	12 897 697,35 \$
SNC-Lavalin Inc. / Lemay Co Inc.	76,2%	0,10	12 096 547,11 \$	1 814 482,07 \$	13 911 029,18 \$
Les Consultants S.M. inc. / Atelier Civiliti Inc.	72,3%	0,10	11 811 357,17 \$	1 771 703,58 \$	13 583 060,75 \$
Stantec Experts-Conseils Itée / Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C.	72,2%	0,08	14 880 871,34 \$	2 232 130,70 \$	17 113 002,04 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			12 221 591,30 \$	1 833 238,70 \$	14 054 830,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) ( <i>l'adjudicataire - estimation</i> )					- 1 157 132,65 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ( <i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i> )					-8,2%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> note finale et l'adjudicataire (\$) ( <i>2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire</i> )					1 013 331,83 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>ème</sup> note finale et l'adjudicataire (%) ( <i>(2<sup>ème</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i> )					7,9%

Le prix de base comprend les honoraires professionnels et les déboursés admissibles. Les déboursés, qui étaient inscrits au bordereau de soumission, représentent 5% des honoraires professionnels de conception (avant-projet et plans et devis) et d'assistance durant les travaux. La contingence n'était pas inscrite au bordereau de soumission, elle représente 15% du prix de base.

Les honoraires, incluant les déboursés, avaient été évalués à 12 221 591,30 \$ (incluant les taxes). On constate que le montant de l'adjudicataire est d'environ 8,2% inférieur à l'estimation interne. La dernière estimation a été basée sur le bordereau de soumission élaboré et sur les tarifs horaires du décret pour les services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs et du décret pour les services professionnels fournis au gouvernement par des architectes.

CIMA+ S.E.N.C. assure les services professionnels en ingénierie et la coordination du mandat, et s'est associée à Provencher Roy Urbanisme Inc. pour les services professionnels en aménagement urbain et architecture.

Les deux entreprises possèdent une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Soulignons que, tout au long de sa prestation, la firme sera encadrée par les professionnels de la Ville.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses est de 12 897 697,35 \$ (taxes, déboursés et contingences incluses). Le tableau suivant détaille les montants prévus:

Avant-projet et plans et devis	3 544 581,52 \$
Assistance durant les travaux	1 250 973,99 \$
Surveillance en résidence	6 180 055,72 \$
Déboursés	239 777,78 \$

Contingences	1 682 308,35 \$
Total	12 897 697,35 \$

La source de financement pourrait différer en fonction de l'avancement de la prestation de services professionnels. À titre indicatif, on estime que la dépense sera répartie sur plusieurs années, environ comme suit:

Budget de fonctionnement 2017	363 289,77 \$
PTI 2017	1 778 107,53 \$
PTI 2018	3 213 091,20 \$
PTI 2019	3 329 350,99 \$.
PTI 2020	3 194 369,41 \$
PTI 2021	1 019 488,47 \$

Une dépense de 363 289,77 \$ est prévue au budget de fonctionnement du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest pour la réalisation de l'avant-projet préliminaire du lot 2. Le reste des dépenses (avant-projets définitifs, plans et devis, assistance durant les travaux, surveillance des travaux en résidence) est prévu au PTI.

Le coût total maximal de ce contrat de 12 897 697,35 \$ sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 712 456,00 \$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-034 « Réaménagement Ste-Catherine Ouest - Phase 1: Bleury/Mansfield/Square Philips ». Un montant maximal de 10 319 409,64 \$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-025 « Réaménagement Ste-Catherine Ouest - Phase 1: Bleury/Mansfield/Square Philips ». Un montant maximal de 1 502 541,94 \$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 16-063 « Travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, construction immeubles, acquisition d'immeubles et achat équipement ». Enfin, un montant de 363 289,77 \$ taxes incluses sera financé par le budget de fonctionnement.

Cette dépense est assumée à 94,50 % par la ville centre et pour 5,50 % par l'agglomération.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les travaux qui découleront des services professionnels d'ingénierie et d'aménagement urbain pour la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest contribueront à:

- pratiquer une gestion responsable des ressources;
- remplacer des sections de conduites qui présentent des fuites majeures;
- s'appliquer à renouveler 1% du réseau d'aqueduc par année.

Le nouvel aménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest valorisera les déplacements actifs et le verdissement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Tout retard dans l'octroi de ce contrat aurait un impact négatif important sur la capacité de la Ville à compléter l'avant-projet et les plans et devis du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest selon la planification initiale. La date visée pour l'octroi du contrat, objet du présent appel d'offres, est le conseil d'agglomération du 27 avril 2017. Le retard serait donc au minimum de 1 mois.

Dans un calendrier de réalisation de projet en mode accéléré, les travaux de la rue Sainte-

Catherine Ouest seraient directement retardés, excluant les travaux de réhabilitation du collecteur d'égout entre la rue De Bleury et le boulevard Robert-Bourassa. La livraison du projet pour les dates attendues serait compromise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une activité de communication est recommandée par le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les échéances prévues pour l'octroi du contrat ainsi que la réalisation du projet Sainte-Catherine Ouest sont les suivantes :

Octroi du contrat des services professionnels	30 mars 2017
Avant-projet définitif lot 1	2017
Avant-projet préliminaire lot 2	2017
Conception des plans et devis et processus d'octroi du contrat de construction (lot 1)	2018
Avant-projet définitif lot 2	2018
Assistance technique durant les travaux, surveillance / Construction lot 1	2018-2019
Conception des plans et devis et processus d'octroi de contrat - lot 2	2018-2019
Assistance technique durant les travaux, surveillance / Construction lot 2	2019-2021

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-28

Romain BONIFAY  
Ingénieur, chargé de planification

Christianne RAIL  
Chef de section

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Tél :** 514 872-6855

**Approuvé le :** 2017-03-02

**Service du greffe**

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation  
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134  
Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Commission permanente sur l'examen des contrats**

**La commission :**

**Présidente**

*Mme Émilie Thuillier  
Arrondissement d'Achimsic-Cartierville*

**Vice-présidente**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

**Membres**

*Mme Dida Berku  
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi  
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-  
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars  
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps  
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury  
Arrondissement de Rosemont – La Petite-  
Patrie*

*M. Luc Gagnon  
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes  
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 30 mars 2017**

**Rapport d'examen de la conformité du processus  
d'appel d'offres - Mandat SMCE175921001**

**Accorder un contrat pour les services professionnels  
d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture  
aux firmes CIMA+ S.E.N.C. et Provencher Roy  
Urbanisme Inc. pour la conception et la surveillance  
des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest  
(phase 1) pour une somme maximale de  
12 897 697,35 \$ taxes incluses - Appel d'offres public  
17-15853 (4 soumissions, 4 conformes) / Approuver  
un projet de convention à cette fin.**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

**(ORIGINAL SIGNÉ)**

\_\_\_\_\_  
Émilie Thuillier  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Pierre G. Laporte  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

### **Mandat SMCE175921001**

Accorder un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture aux firmes CIMA+ S.E.N.C. et Provencher Roy Urbanisme Inc. pour la conception et la surveillance des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15853 (4 soumissions, 4 conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 8 mars 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 15 mars 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

La Commission a notamment demandé au Service d'ajouter certains renseignements au sommaire décisionnel :

- préciser que le contrat à WSP Canada n'est pas encore terminé;
- préciser les raisons de non conformité des soumissions reçues lors de l'appel d'offres tenu à l'automne 2016;
- préciser au sommaire les circonstances qui ont fait en sorte que WSP Canada ne pouvait soumissionner sur le nouvel appel d'offres.

La Commission a également souligné qu'il aurait été intéressant de retrouver au sommaire décisionnel le plan de localisation des phases du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest présenté aux membres lors de la séance de travail.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :*

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

*Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;*

*Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE175921001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**



**Dossier # : 1171009003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à IGF Axiom inc. pour les services professionnels d'agents de santé et de la sécurité au travail pour le projet Bonaventure pour l'année 2017. Dépense totale de 364 424,76 \$, taxes incluses (contrat : 325 379,25 \$+ incidences, contingences et déboursés : 39 045,51 \$). Appel d'offres public 16-15729- 4 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense maximale de 364 424,76 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail pour le projet Bonaventure, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel IGF Axiom Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 325 379,254 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 16-15729 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-03 11:58

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
 et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171009003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	Autoroute Bonaventure
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à IGF Axiom inc. pour les services professionnels d'agents de santé et de la sécurité au travail pour le projet Bonaventure pour l'année 2017. Dépense totale de 364 424,76 \$, taxes incluses (contrat : 325 379,25 \$+ incidences, contingences et déboursés : 39 045,51 \$). Appel d'offres public 16-15729- 4 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nature du Projet Bonaventure

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du Projet Bonaventure – Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du Projet Bonaventure – Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;

2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'actuelle autoroute sur pilotis;
3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

Les travaux pour l'année 2017 sont ceux prévus dans la 3e grande étape du projet Bonaventure et se subdivisent essentiellement en 4 contrats distincts. Ces travaux se dérouleront de janvier à septembre 2017.

- Les travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux;
- Les travaux de réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que ceux de l'aménagement des lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute;
- Les travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin.
- L'implantation complète du système de transport intelligent (STI).

#### Services professionnels d'agents de santé et de la sécurité au travail sur le chantier Bonaventure pour l'année 2017

Dans le cadre du projet Bonaventure, le phasage des travaux requis pour respecter l'échéancier exige d'avoir plusieurs entrepreneurs en même temps sur le site. Ceux-ci ont des limites de travaux qui leur sont propres, mais comme la finalité de ces travaux est la même, la Ville de Montréal a été désignée par la CNESST comme Maître d'oeuvre.

Afin de respecter les exigences de la CNESST en terme de maîtrise d'oeuvre, au minimum un agent qualifié doit être présent en tout temps pour gérer la santé et la sécurité au travail dans le cadre des travaux pour le projet Bonaventure. La firme IGF Axiom inc s'assurera que les exigences en matière de santé et sécurité soient respectées par tous les entrepreneurs. Enfin de couvrir toutes les plages horaires nécessaires pour respecter l'échéancier et couvrir l'étendu des travaux, à certains moments critiques du projet, il y aura plus d'un agent de santé et de la sécurité au travail sur les chantiers du projet Bonaventure.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0018 - 26 janvier 2017 - Accorder un contrat à Excavation Loïselle Inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux d'aménagement de surface et d'infrastructures souterraines, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et de réaménagement des rues Ottawa, William, Notre-Dame et Wellington, entre les rues Duke et de Nazareth. Dépense totale maximale de 15 078 846,35 \$, taxes incluses.

CG16 0610 - 24 novembre 2016 - Accorder un contrat à Excavations Loïselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington. Dépense totale de 6 674 854,41\$, taxes incluses.

CG16 0526 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses.

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 \$, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 \$, taxes incluses.

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure.

Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'acquisition des services professionnels d'agents de santé et de sécurité au travail pour le projet Bonaventure, qui sera le représentant de la Ville de Montréal sur les divers chantiers du projet actifs en 2017. La Ville de Montréal ayant été désignée comme Maître d'oeuvre pour le projet Bonaventure par la CNESST, un représentant qualifié en santé et sécurité au travail doit être présent au chantier. Ces agents seront responsables de l'application des diverses normes applicables en matière de santé et de sécurité ainsi que de prévention pour réduire les risques potentiels.

## **JUSTIFICATION**

L'octroi d'un contrat distinct à une firme spécialisée dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail est nécessaire pour répondre aux exigences de la CNESST concernant la maîtrise d'oeuvre. La Ville de Montréal ayant été désignée comme Maître d'oeuvre, une de ses responsabilités est d'avoir sur place une ressource qualifiée en matière de santé et de sécurité au travail.

### Processus d'appel d'offres

En vue de l'acquisition de services professionnels pour avoir des agents de santé et de sécurité au travail pour le projet Bonaventure pour l'année 2017, un appel d'offres public (numéro 16-15729) a été mené du 14 décembre au 16 janvier 2017. Il a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) et a duré 32 jours de calendrier. Le délai prévu pour la validité des soumissions a été fixé à 180 jours de calendrier suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 15 juillet 2017.

L'appel d'offres 16-15729 a été lancé par le Service de l'approvisionnement à la demande du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Le devis technique et le bordereau de soumission ont été rédigés par les professionnels du SIVT.

Dans le cadre de l'appel d'offres, aucun addenda a été émis.

### Analyse des soumissions

Parmi les 8 preneurs de cahier des charges, 4 ont déposé une soumission et 4 en n'ont pas déposé, soit respectivement 50 % et 50 %.

Les soumissions déposées ont été évaluées à l'aide d'un système comportant deux enveloppes. Sur les 4 soumissions reçues, 2 ont été jugées non conformes par le comité de sélection, car les firmes les ayant déposées n'ont pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 % (voir tableau d'analyse des soumissions en pièce jointe).

Les notes obtenues, les prix soumis et les autres informations pertinentes quant aux

soumissions jugées conformes sont présentés dans le tableau suivant :

<b>Firme soumissionnaire conforme</b>	<b>Note intérimaire</b>	<b>Note finale</b>	<b>Prix de base soumis, taxes incluses</b>	<b>Contingences (5%), incidences (5%) et déboursés (2%)</b>	<b>Prix total, taxes incluses</b>
IGF Axiom Inc.	76,8%	3,90	325 379,25 \$	39 045,51 \$	364 424,76 \$
CIMA + S.E.N.C.	81,8%	3,34	394 364,25 \$	47 323,71 \$	441 687,96 \$
Dernière estimation réalisée	Non applicable	Non applicable	393 214,50 \$	47 185,74\$	440 400,24 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (adjudicataire - estimation)					-75 975,48 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-17,25 %
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (\$) (2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire)					77 263,20 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 <sup>e</sup> note finale et l'adjudicataire (%) ((2 <sup>e</sup> meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					21,20 %

La firme ayant obtenu la meilleure note finale, soit 3,90, est IGF Axiom Inc. Lorsqu'on ajoute au prix soumis par cette dernière des enveloppes de 5 % pour les contingences, de 5 % pour les incidences et de 2 % pour les déboursés, on obtient un prix total de 364 424,76 \$, taxes incluses.

Ce contrat est sur une base horaire et la firme retenue devra présenter un rapport hebdomadaire des heures effectuées sur le projet Bonaventure. Le taux horaire d'un agent en santé et sécurité pour ce contrat est de 66,50\$.

L'écart entre la dernière estimation effectuée par la Ville et le prix total calculé sur la base de la soumission de IGF Axiom Inc. est de -75 975,48 \$, ou -17,25 %.

Précisons que la dernière estimation effectuée par la Ville a été établie en fonction de taux horaires apparaissant dans des contrats similaires accordés au cours des deux dernières années par la Ville.

L'écart entre les prix totaux calculés sur la base des soumissions de CIMA + S.E.N.C. (firme ayant obtenu la 2<sup>e</sup> meilleure note finale) et de IGF Axiom Inc. est de 77 263,20 \$, ou 21,20 %.

Le contrat faisant l'objet du présent dossier est assujéti au chapitre V.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics. Il importe en conséquence de préciser que la firme IFG Axiom Inc. a obtenu une autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers le 21 février 2014 (voir pièce jointe). Cette autorisation de contracter avec un organisme public arrivait à échéance le 20 février 2017, l'adjudicataire attend le renouvellement de l'autorité des marchés financiers. Vous trouverez en pièce

jointe une confirmation que la documentation nécessaire pour le renouvellement a bien été envoyée à l'Autorité des marchés financiers et qu'IGF Axiom est toujours autorisé à contracter avec un organisme public en attendant que l'Autorité des marchés financiers émette la nouvelle lettre.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'octroi d'un contrat de services professionnels pour avoir des agents de santé et de la sécurité au travail pour le projet Bonaventure pour l'année 2017, pour une valeur maximale de 364 424,76 \$, taxes incluses, est recommandé.

Un montant de 39 045,51\$ couvrira les contingences, incidences et déboursés. Ce montant est nécessaire dans le cas où un avis d'un expert spécialisé serait nécessaire pour répondre à une question spécifique au chantier et pour l'achat de tout matériel nécessaire pour s'assurer de respecter les normes de la santé et de la sécurité au travail pour le projet Bonaventure.

Le financement sera assuré entièrement par l'agglomération. Le budget nécessaire est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019 du SIVT à même le règlement d'emprunt # RCG 11-018 Havre de Bonaventure - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure. Le détail de la provenance et de l'imputation du budget est présenté à l'intervention du Service des finances.

Précisons qu'il est prévu que 100% des dépenses requises soient effectuées au cours de l'année 2017.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'affectation à temps plein des agents de santé et sécurité au travail aux chantiers du projet Bonaventure permettra de réduire les risques potentiels d'accidents dans les zones de travaux.

Par ailleurs, l'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure d'ici son parachèvement en septembre 2017 permettra notamment :

- la transformation de plus de 15 000 m<sup>2</sup> de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en espaces publics;
- la promotion des déplacements à pied par l'ajout de nouveaux trottoirs et par l'élargissement des trottoirs existants;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui augmenteront le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- l'aménagement de fosses drainantes de grande dimension;
- la qualité générale de l'aménagement du domaine public par l'utilisation d'équipements résistants et répondant aux prérogatives esthétiques du projet.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les travaux justifiant le présent dossier s'inscrivent dans un calendrier serré menant au parachèvement du Projet Bonaventure en septembre 2017. Afin d'assurer la présence des agents de santé et sécurité au chantier pour les travaux prévus en 2017, l'octroi d'un contrat de fourniture de biens et services est nécessaire dès le mois de mars 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication particulière n'est prévue en lien avec le présent dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat par le Comité exécutif : mars 2017
- Début du mandat de services professionnels : mars 2017
- Fin du mandat de services professionnels: septembre 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

François Hubert  
Ingénieur chargé de projets

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-28

Pierre SAINTE-MARIE  
Chef de division

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE

Directeur

**Tél :**

514 872-6855

**Approuvé le :**

2017-03-03

CE : 20.018  
2017/03/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1177229001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la présentation d'une exposition d'arrangements floraux japonais réalisés par des membres de la Section de Montréal d'Ikebana International, d'une valeur de 3 600 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Célébration », du 22 au 23 avril 2017, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal et approuver un projet de convention d'exposition à cette fin.

1. Autoriser la présentation d'une exposition d'arrangements floraux japonais réalisés par des membres de la Section de Montréal d'Ikebana International, d'une valeur de 3 600 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Célébration ».

2. Approuver un projet de convention pour cette exposition.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-09 15:29

**Signataire :** Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177229001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la présentation d'une exposition d'arrangements floraux japonais réalisés par des membres de la Section de Montréal d'Ikebana International, d'une valeur de 3 600 \$, dans le cadre d'une exposition temporaire intitulée « Célébration », du 22 au 23 avril 2017, au Pavillon japonais du Jardin botanique de Montréal et approuver un projet de convention d'exposition à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis son ouverture en 1989, le Pavillon japonais présente des expositions sur la culture et l'art japonais. L'exposition « Célébration » fera découvrir aux visiteurs l'art traditionnel de l'Ikebana (art floral japonais). Les bouquets seront réalisés par des membres de la Section de Montréal d'Ikebana International, un organisme sans but lucratif bien connu dans le milieu culturel japonais.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

La Section de Montréal d'Ikebana International célèbre son 45e anniversaire d'existence. Elle compte aujourd'hui une cinquantaine de membres, représentant quatre « écoles » ou courants esthétiques distincts. L'exposition présentée au Pavillon japonais comprendra 31 bouquets, certains très dépouillés et d'autres très élaborés, illustrant bien les principes de composition propres aux quatre écoles.

Tel que décrit en pièce jointe, la valeur assurable de ces oeuvres s'élève à 3 600 \$.

**JUSTIFICATION**

Le Jardin botanique compte trois jardins culturels, dont le Jardin japonais. Par le biais de leur programmation, ces jardins invitent les visiteurs à poser un regard nouveau sur la nature. En 2017, Espace pour la vie invite ses nombreux visiteurs à célébrer le vivant, à reconnaître et apprécier les bienfaits que procure la nature. Cette thématique se décline en trois volets, dont « la nature qui inspire les artistes et les créateurs ». Il est donc particulièrement opportun de présenter l'art floral japonais.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce projet ne requiert aucun budget puisque l'exposant ne reçoit aucun cachet. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette exposition est un élément d'attraction au sein de la programmation 2017 d'Espace pour la vie. Elle assure le renouvellement de l'offre culturelle du Pavillon japonais, l'un des lieux les plus visités au Jardin botanique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La promotion de l'exposition sera assurée à travers les outils de communication de la Division communications et marketing d'Espace pour la vie.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Vernissage (sur invitation) : 21 avril 2017

- Ouverture au public : 22 avril 2017
- Démontage : 23 avril 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sonia DANDANEAU  
Agente culturelle, Jardin et Pavillon japonais

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-28

René PRONOVOST  
Directeur du Jardin botanique de Montréal

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1450

**Approuvé le :** 2017-03-09



**Dossier # : 1160587006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , Section du développement opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire une entente de 15 ans entre la Ville de Montréal et la Société de gestion des neiges Ville-Marie inc. relative à l'élimination de la neige provenant de cette Société, au site Angrignon (arrondissement LaSalle), pour les hivers 2013-2014 à 2027-2028.

Je recommande de:  
reconduire une entente de 15 ans entre la Ville de Montréal et la Société de gestion des neiges Ville-Marie inc. relativement à l'élimination de la neige provenant de cette Société, au site d'élimination de neige Angrignon (Arrondissement LaSalle) pour les hivers 2013-2014 à 2027-2028.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-02-17 14:14

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160587006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division des travaux publics , Section du développement opérationnel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Reconduire une entente de 15 ans entre la Ville de Montréal et la Société de gestion des neiges Ville-Marie inc. relative à l'élimination de la neige provenant de cette Société, au site Angrignon (arrondissement LaSalle), pour les hivers 2013-2014 à 2027-2028.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 1998, la Ville de LaSalle et la Société de gestion des neiges Ville-Marie inc. (la Société) signaient un contrat de services stipulant que la Ville de LaSalle élimine, à son lieu d'élimination de la neige Angrignon, la neige apportée par la Société. Cette dernière est une entreprise liée au Groupe de développement immobilier et investissement Westcliff, notamment propriétaire de centres commerciaux, dont celui du Carrefour Angrignon, voisin du lieu d'élimination de la neige.

Dans l'entente initiale, le coût de disposition de la neige de la Société était fixé au taux de 0,65 \$/mètre cube défrayé par celle-ci. Cette entente de 15 ans visait les hivers 1998-99 à 2012-13 inclusivement. Le contrat prévoyait aussi que le taux n'était pas indexé, que le volume de neige maximum apporté par la Société était de 250 000 mètres cubes par année, et qu'à la terminaison de l'entente de 15 ans, la Société pouvait reconduire cette entente pour un autre 15 ans, à un taux devant être revu suivant une méthode de calcul prévue à l'entente.

En 2013, des discussions se sont amorcées entre l'Arrondissement de LaSalle et la Société, dans le but de convenir du nouveau tarif suivant l'application de la méthode inscrite au contrat de services. Les deux parties n'en sont pas venus à une entente.

Depuis l'entrée en vigueur de la Réforme du financement des arrondissements (RFA) le 1er janvier 2015, l'élimination de la neige relève de la ville centre, à l'exception de certaines activités spécifiques déléguées aux arrondissements. Ainsi la Ville centre, de par le Service de la Concertation des arrondissements (SCA), est maintenant responsable, entre autres choses, de la gestion des appels d'offres et des contrats octroyés en lien avec l'élimination de la neige. En contre-partie, les activités opérationnelles sur les lieux d'élimination sont déléguées aux arrondissements, tels la supervision et le contrôle des activités. Le dossier est donc maintenant aux mains du SCA.

De nouvelles discussions ont eu lieu depuis janvier 2015, lesquelles conduisent à l'acceptation d'un tarif de 1,12 \$ / mètre cube pour la 2e durée de 15 hivers (hivers 2013-14 à 2027-28). Le nouveau tarif a été calculé selon la formule et la méthode décrite à l'Annexe C de l'entente. Il tient compte des dépenses en immobilisation et est basé sur le

coût moyen d'opération des quinze premières années majoré selon l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution 97-1409 de la Ville de LaSalle (8 décembre 1997): "Que le projet de contrat de services à intervenir avec la SOCIÉTÉ DE GESTION DES NEIGES VILLE-MARIE INC. soit approuvé tel que soumis".

### **DESCRIPTION**

Le contrat de services prévoit que l'Arrondissement de LaSalle élimine la neige transportée par la Société et facture celle-ci au taux de 1,12 \$ par mètre cube, pour les hivers 2013-14 à 2027-28 inclusivement. Le volume de neige transporté est toutefois limité à un maximum de 250 000 mètres cubes par année.

### **JUSTIFICATION**

L'entente autorise la Société à venir porter de la neige devant être éliminée par la Ville, puis autorise cette dernière à facturer la Société au tarif entendu.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Société a accepté que le nouveau tarif soit appliqué rétroactivement au premier hiver de la nouvelle entente de 15 ans, soit l'hiver 2013-2014, à tous les volumes de neige transportés depuis.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le refus d'entériner l'entente priverait la Ville d'une compensation financière pour des dépenses qu'elle a déjà engendrées et pourrait avoir des conséquences légales, compte tenu que la Ville doit éliminer la neige provenant de la Société, suivant l'entente intervenue il y a maintenant presque 20 ans.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Benoit G GAUTHIER, LaSalle

Lecture :

Benoit G GAUTHIER, 17 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Valérie MATTEAU  
Conseillère en planification / Chef d'équipe

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-06

Richard ACHILLE  
Chef de division- soutien technique et  
opérationnel

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

André HAMEL  
Directeur travaux publics



**Dossier # : 1173778001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente intervenue entre la Ville et Day & Ross inc. relativement à l'indemnité payable au propriétaire, suite à l'expropriation d'une partie d'un terrain vague, située à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie approximative de 28 057,5 m <sup>2</sup> , au montant de 4 335 000 \$ et autoriser la dépense totale au montant de 4 979 613,85 \$, incluant les taxes, ainsi que décréter l'abandon de l'expropriation de la partie résiduelle dudit terrain d'une superficie approximative de 8 996,5 m <sup>2</sup> , qui demeurera propriété de Day & Ross inc. N/Réf. : 31H05-005-6648-01

Il est recommandé au comité exécutif, sous réserve de l'approbation du conseil d'agglomération de l'abandon d'une partie de l'expropriation :

1. d'approuver l'entente intervenue entre la Ville et Day & Ross inc., pour une somme globale de 4 335 000 \$ représentant l'indemnité finale payable à Day & Ross inc. suite à l'expropriation d'une partie d'un terrain vague connu et désigné comme une partie du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 28 057,5 m<sup>2</sup>, situé à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir dans l'arrondissement de Lachine, aux fins d'implantation d'un nouveau centre de traitement de matières recyclables;
2. d'autoriser le Service des finances à émettre et transmettre à M<sup>e</sup> Cassandre Louis du Service des affaires juridiques, un chèque au montant de 4 335 000 \$, rédigé au nom de l'étude BCF S.E.N.C.R.L. en fidéicommiss;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de décréter l'abandon de l'expropriation de la partie résiduelle du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 8 996,5 m<sup>2</sup>;

2. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
3. de mandater, le cas échéant, la Division de la géomatique pour procéder à la correction cadastrale du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont la Ville entend devenir propriétaire;
4. d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division à signer les documents cadastraux, au nom de la Ville, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

**Signé par** Benoit DAGENAIS **Le** 2017-03-02 11:53

**Signataire :**

Benoit DAGENAIS

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173778001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'entente intervenue entre la Ville et Day & Ross inc. relativement à l'indemnité payable au propriétaire, suite à l'expropriation d'une partie d'un terrain vague, située à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie approximative de 28 057,5 m <sup>2</sup> , au montant de 4 335 000 \$ et autoriser la dépense totale au montant de 4 979 613,85 \$, incluant les taxes, ainsi que décréter l'abandon de l'expropriation de la partie résiduelle dudit terrain d'une superficie approximative de 8 996,5 m <sup>2</sup> , qui demeurera propriété de Day & Ross inc. N/Réf. : 31H05-005-6648-01

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville doit construire un nouveau centre de traitement de matières recyclables (le « CTMR ») dans l'ouest de la Ville, en conformité avec le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014.

Le 30 avril 2015, la Ville a décrété une réserve pour fins publiques, pour une période de deux ans, à l'égard d'un terrain vague connu et désigné comme étant le lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (le « Lot ») d'une superficie de 37 054 m<sup>2</sup>, situé dans un secteur industriel de l'arrondissement de Lachine, à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir. L'avis de réserve a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 mai 2015, sous le numéro 21 539 130.

Le 21 avril 2016, le conseil d'agglomération a décrété l'expropriation du Lot, à des fins d'implantation du nouveau CTMR de l'ouest de la Ville. Le 28 juillet 2016, la Ville a publié un avis d'expropriation sur le Lot sous le numéro 22 436 971.

Day & Ross inc. est propriétaire du Lot exproprié, pour l'avoir acquis en 2001 en même temps que les lots 2 437 121 et 2 437 120, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Le lot 2 437 121 est utilisé pour les opérations de transport de Day & Ross inc. et le lot 2 437 120 a été versé dans le domaine public aux fins d'aménagement de la rue François-Lenoir. Day & Ross inc. est une filiale de la compagnie Les aliments McCain (Canada), dont les sièges sociaux respectifs sont situés au Nouveau-Brunswick.

Des négociations entre le Service des affaires juridiques (le « SAJ ») et les procureurs de Day & Ross inc. ont permis de conclure un règlement complet et final relatif à l'expropriation (l'« Entente »). Cette entente prévoit que la Ville accepte d'exproprier une partie du Lot seulement, d'une superficie approximative de 28 057,5 m<sup>2</sup>. Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation des autorités municipales de la dite Entente, et conséquemment l'abandon de l'expropriation de la partie résiduelle dudit Lot, d'une superficie approximative de 8 996,5 m<sup>2</sup>.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG 16 0260 - 21 avril 2016 - Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain vague connu et désigné comme le lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, propriété de Day & Ross inc., d'une superficie de 37 054 m<sup>2</sup>, situé à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins d'implantation d'un centre de tri de matières recyclables.

CG15 0288 - 30 avril 2015 - Décréter l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

CG15 0052 - 29 janvier 2015 - Décréter l'avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 44 451 000 \$ afin de financer la construction de deux centres de tri de matières recyclables.

CG09 0346 - 27 août 2009 - Adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Approuver l'Entente relative à l'indemnité finale payable à Day & Ross inc. suite à l'expropriation d'une partie d'un terrain vague connu et désigné comme une partie du lot 2 437 119 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 28 057,5 m<sup>2</sup> (l'« Immeuble »), situé à l'intersection des rues Fairway et François-Lenoir, dans l'arrondissement de Lachine, à des fins d'implantation d'un nouveau CTMR, au montant de 4 335 000 \$, tel que montré au plan joint aux présentes, et décréter l'abandon de l'expropriation de la partie résiduelle dudit Lot.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et planification immobilière (le « SGPI ») recommande l'approbation de l'Entente et l'abandon de l'expropriation d'une partie du Lot, pour les motifs suivants :

- La superficie de l'Immeuble, d'environ 28 057,5 m<sup>2</sup>, permet l'implantation du CTMR telle que projetée.
- L'expropriation de seulement une partie du Lot a permis au SAJ de conclure une entente de règlement complet et final avec Day & Ross inc. et ainsi éviter des frais judiciaires de procédures pour expropriation, des frais en « Requête introductive en fixation d'une indemnité suite à l'imposition d'une réserve pour fins publiques », de même qu'un procès.
- L'abandon de l'expropriation d'une partie du Lot permet à Day & Ross inc. de conserver une superficie d'environ 8 996,5 m<sup>2</sup>, pour les besoins opérationnels futurs de leur compagnie de transport située sur le lot adjacent.
- L'indemnité finale, au montant de 4 335 000 \$, a été établie par consensus entre les experts et les procureurs au dossier, à la suite de négociations, selon les explications

inscrites à l'intervention du SAJ et en conformité avec la fiche de l'évaluateur joint au sommaire.

- Le coût de la réhabilitation des sols de 460 400 \$ a été déduit de la valeur de l'indemnité à verser à Day & Ross.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'indemnité finale à remettre à Day & Ross inc., représente un montant de 4 335 000 \$, laquelle a été établie selon les informations suivantes :

Valeur au propriétaire :	4 765 000 \$
<i>moins</i> les coûts de réhabilitation des sols	460 400 \$
<i>plus</i> l'indemnité accessoire	30 400 \$
<b>Indemnité finale</b>	<b>4 335 000 \$</b>

La valeur au propriétaire et l'indemnité finale sont en conformité avec l'opinion de valeur de l'évaluateur dont la fiche explicative est jointe au sommaire. La valeur au propriétaire, telle que définie dans l'intervention du Service des affaires juridiques, jointe aux présentes, représente la plus haute valeur possible pour l'Immeuble en considérant l'usage le meilleur et le plus profitable. Cette valeur a été établie à 4 765 000 \$, soit un taux de 169,58 \$/m<sup>2</sup>, excluant les coûts de réhabilitation des sols.

La réclamation de Day & Ross inc. au montant de 5 150 000 \$, soit un taux de 183,28 \$/m<sup>2</sup> excluant les coûts de réhabilitation des sols, n'a pas été prise en considération dans l'établissement de la valeur au propriétaire précitée.

Cette acquisition est taxable sur le montant de l'indemnité excluant l'indemnité accessoire, soit sur un montant de 4 304 600 \$, selon les informations inscrites à l'intervention du Service des finances, jointe au sommaire. La dépense totale, incluant les taxes applicables, représente un montant de 4 979 613,85 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

· L'implantation d'un nouveau CTMR sur le territoire de la Ville vise à atteindre les objectifs du Plan d'action du gouvernement du Québec, adopté en 2011, en matière de Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui prévoit recycler 70 % du papier, carton, verre plastique et métal résiduels.

· La certification LEED du nouveau CTMR à Lachine est en conformité avec la réglementation municipale axée sur le développement durable qui vise à minimiser l'impact environnemental et l'économie d'énergie.

· L'abattage, le cas échéant, des érables noirs présents sur l'Immeuble, afin d'implanter le CTMR, fera l'objet d'une mise en place d'un programme compensatoire requis en vertu de la *Loi sur les espèces désignées menacées ou vulnérables* (la « Loi ») du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (le « MDDELCC »). Les érables noirs bénéficient d'une protection juridique au Québec afin d'interdire leurs abattages. Comme l'implantation du CTMR nécessite l'abattage de certains érables noirs, il a été convenu avec le MDDELCC de remplacer les spécimens abattus. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (le « SDGPVMR ») présentera au MDDELCC, pour

approbation, un avis d'intention pour le remplacement des érables noirs abattus, incluant le site où les nouveaux spécimens seront plantés.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un nouveau CTMR dans l'ouest de la Ville est requis afin d'atteindre les objectifs du Plan d'action du gouvernement du Québec, adopté en 2011, en matière de Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui prévoit recycler 70 % du papier, carton, verre plastique et métal résiduels.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'Entente au conseil d'agglomération : 30 mars 2017

Transfert des titres de propriété à la Ville : juin 2017

Octroi du contrat pour la conception-construction-exploitation-entretien du CTMR : 28 septembre 2017

Début de la conception-construction du CTMR : octobre 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Selon l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles est une compétence d'agglomération.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Cassandra LOUIS)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aïcha ZAMPALEGRE)

Certification de fonds :

Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Éric BLAIN, Service de l'environnement  
Michel SÉGUIN, Lachine  
Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Éric BLAIN, 27 février 2017  
Luc LÉVESQUE, 27 février 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Viviane LANCIAULT  
Conseillère en immobilier

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-02-23

Denis SAUVÉ  
Chef de division des transactions immobilières

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-03-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-03-02



**Dossier # : 1177231012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une subvention par le biais d'un don du mobilier de la Grande Terrasse Rouge de la rue Saint-Denis, installée durant les grands travaux d'infrastructures de 2015 et 2016 par la Ville de Montréal, à l'organisme à but non lucratif Société de développement commerciale Rue Saint-Denis, sans contrepartie financière.

Il est recommandé d'accorder une subvention par le biais d'un don du mobilier de la Grande Terrasse Rouge de la rue Saint-Denis, installée durant les grands travaux d'infrastructures de 2015 et 2016 par la Ville de Montréal, à l'organisme à but non lucratif Société de développement commerciale Rue Saint-Denis, sans contrepartie financière.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-13 10:17

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177231012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une subvention par le biais d'un don du mobilier de la Grande Terrasse Rouge de la rue Saint-Denis, installée durant les grands travaux d'infrastructures de 2015 et 2016 par la Ville de Montréal, à l'organisme à but non lucratif Société de développement commerciale Rue Saint-Denis, sans contrepartie financière.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En collaboration avec la Société de développement commerciale (SDC) rue Saint-Denis, la Grande Terrasse Rouge de la rue Saint-Denis installée par la Ville de Montréal se voulait un rappel à tous qu'en dépit des grands travaux d'infrastructures qui ont eu lieu de l'automne 2015 à l'automne 2016, l'artère n'avait rien perdu de ses couleurs et de sa vitalité. En effet, conscient de l'importance de la vitalité économique de cette importante artère commerciale, la Ville tenait à prendre les moyens nécessaires afin de faire du chantier Saint-Denis un modèle à suivre. La Grande Terrasse Rouge faisait donc partie de ces mesures concrètes visant à contribuer à l'embellissement du chantier tout en incitant les passants et résidents du quartier, qui partageaient l'artère avec l'occupation du chantier, à se réapproprier cet espace public. Il s'agissait alors d'un concept novateur. Le message qu'on voulait transmettre était que la rue restait fonctionnelle malgré la présence des chantiers. Étant donné le succès qu'a connu La Grande Terrasse Rouge sur la rue Saint-Denis au cours de l'année où ont eu lieu les travaux, la SDC rue Saint-Denis souhaite maintenant en prendre possession pour la réinventer et la transformer pour en faire bénéficier à nouveau les citoyens et touristes de Montréal. À partir de ce mobilier récupéré, la SDC rue Saint-Denis veut aménager des placettes, des zones de repos ainsi que des aires de détente, lesquels seraient déployées pendant la saison estivale 2017 et les suivantes (voir lettre en pièce jointe).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG15 0415 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la reconstruction d'un égout combiné, des conduites d'eau secondaire et principale, de chaussée, de trottoirs, de bordures, de bases, de puits d'accès de la CSEM, de travaux d'éclairage et de construction de conduits électriques, là où requis dans la rue Saint-Denis, de l'avenue Duluth à la rue Marie-Anne. Arrondissement: Le Plateau-Mont-Royal. Dépense totale de 16 202 243,99 \$ (contrat: 14 400 000,01 \$ + incidences: 1 802 243,98 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 302201 - 3 soumissionnaires (1154822033).

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à céder une partie du mobilier de la Grande Terrasse Rouge de la rue Saint-Denis, installée durant les grands travaux d'infrastructures de 2015 et 2016 par la Ville de Montréal, à l'organisme à but non lucratif SDC rue Saint-Denis (voir en pièce jointe la confirmation du statut d'OBNL), et ce, sans contrepartie financière.

La Grande Terrasse Rouge est constituée de mobilier entièrement rouge tel que des tables avec parasols, des chaises, des bancs et des hamacs disposés sur une plate-forme de bois peinte en rouge elle aussi (voir photos en pièce jointe). Elle s'étendait, lors des travaux en 2016, sur une distance d'environ 1 km entre les rues Roy et Mont-Royal.

Toutefois, la plate-forme en bois ayant atteint sa durée de vie et n'étant pas réutilisable, la Ville en a disposé dans un centre de recyclage. Seuls les éléments réutilisables de la terrasse seront remis à la SDC (voir la liste en pièce jointe).

## **JUSTIFICATION**

Créée en 2010, la SDC rue Saint-Denis est un organisme dédié au développement économique de la rue Saint-Denis, entre les rues Roy et Gilford. Elle compte près de trois cents (300) membres œuvrant dans tous les secteurs du commerce de détail, des services et de la culture. L'objectif de l'équipe de la SDC est de rassembler ses membres afin de constituer une communauté de gens d'affaires impliquée. Les actions de la SDC comportent plusieurs champs d'interventions dont les suivants:

- communications et partenariats;
- propreté, embellissement et sécurité de la rue;
- vitalité commerciale et soutien aux entreprises.

La récupération et la valorisation d'une partie du mobilier de la Grande Terrasse Rouge est donc en lien direct avec la mission de la SDC rue Saint-Denis et représente un pas de plus dans la voie de la revitalisation de ce secteur.

À la suite de discussions avec d'autres unités de la Ville, notamment l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et le Service de l'environnement, la Direction des infrastructures recommande de céder ce mobilier à la SDC rue Saint-Denis puisqu'il a été conçu spécifiquement pour cette artère et qu'il constitue une mesure visant à atténuer les impacts économiques qu'auraient pu avoir les grands travaux d'infrastructures sur cette artère au cours des années 2015 et 2016.

Enfin, la SDC étant un organisme à but non lucratif, la disposition du mobilier se fera à titre gratuit.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce dossier n'implique aucun revenu ni aucune dépense supplémentaire pour la Ville de Montréal.

La dépense nette du mobilier est d'environ 345 000 \$, laquelle est incluse au contrat des travaux de la rue Saint-Denis (CG15 0415). Le détail des coûts se trouve en pièce jointe.

Le mobilier a une valeur marchande estimée à 200 000\$ et sa valeur aux livres sera rayée des actifs immobilisés de la Ville.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La Direction des infrastructures souhaite offrir une nouvelle vie à ce mobilier qui constitue la Grande Terrasse Rouge et en favoriser la récupération et la valorisation plutôt que la destruction.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La récupération et la valorisation du mobilier de la Grande Terrasse Rouge vise à accroître la visibilité des commerçants en positionnant la rue comme un lieu festif et rassembleur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La Ville de Montréal souhaite céder la Grande Terrasse Rouge dans les meilleurs délais, d'une part afin que la SDC rue Saint-Denis puisse l'installer dès le retour du beau temps au printemps 2017, et d'autre part, afin de pouvoir mettre fin aux frais d'entreposage actuels du mobilier.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Isabelle CADRIN, Le Plateau-Mont-Royal  
Pierre GRAVEL, Service de l'environnement  
Stéphanie MORAN, Service des finances

Lecture :

Stéphanie MORAN, 9 mars 2017  
Isabelle CADRIN, 23 février 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Fernando RIVERA  
Ingenieur(e)

### **ENDOSSÉ PAR**

Martin BOULIANNE  
Chef de division

Le : 2017-02-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2017-03-10

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-03-13

CE : 20.023  
2017/03/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.024  
2017/03/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.025  
2017/03/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.026  
2017/03/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.027  
2017/03/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1161654008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 405 000 \$ à Ateliers Créatifs Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble sis au 3890-3910, rue Ste-Catherine Est dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ce soutien incluant une somme de 75 000 \$ non versée à Atelier Créatifs Montréal dans le cadre de la convention de contribution financière approuvée en vertu de la résolution CM15 1104 relative au même projet / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder un soutien financier de 405 000 \$ à Ateliers Créatifs Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble sis au 3890-3910 Ste-Catherine Est dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ce soutien incluant une somme de 75 000\$ non versée à Atelier Créatifs Montréal dans le cadre de la convention de contribution financière approuvée en vertu de la résolution CM15 1104 relative au même projet;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-03-08 08:11

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1161654008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Équipements culturels et bureau d'art public
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 405 000 \$ à Ateliers Créatifs Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble sis au 3890-3910, rue Ste-Catherine Est dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ce soutien incluant une somme de 75 000 \$ non versée à Atelier Créatifs Montréal dans le cadre de la convention de contribution financière approuvée en vertu de la résolution CM15 1104 relative au même projet / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve compte un bassin important d'artistes en arts visuels, d'artisans et de travailleurs et organismes culturels. Ces derniers sont souvent locataires à court terme dans des lieux plus ou moins aux normes, mais surtout vulnérables aux hausses de loyer. Plusieurs artistes en arts visuels et de nombreux artisans ont déjà dû quitter leurs ateliers dans plusieurs quartiers de la ville, soit à la suite de conversion d'immeubles industriels en projets résidentiels, soit suite à des augmentations importantes de loyer. C'est un phénomène qui pourrait se reproduire puisque Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est un arrondissement dont l'attractivité est de plus en plus forte grâce, entre autres, à des aménagements urbains récents comme la place Simon Valois ou le Lien Vert.

En 2015, la SHDM a été autorisée acquérir un immeuble sis au 3890-3910 rue Sainte-Catherine Est en vue du développement d'ateliers d'artistes et d'entreprises d'économie sociale avec Ateliers créatifs Montréal (ACM) et à leur revendre ledit immeuble après une détention maximale de 10 ans.

La même année, une contribution financière a été consentie à l'organisme ACM pour effectuer des travaux d'aménagement dans cet édifice désaffecté. Cependant, l'ensemble des travaux prévus n'a pas été complété dans l'enveloppe budgétaire initiale et une portion de travaux d'une valeur de 330 000 \$ demeure à effectuer.

Comme la convention liant la Ville et l'Organisme est échue, il est opportun de soumettre

aux instances un nouveau projet de convention incluant un soutien financier supplémentaire de 330 000 \$. La contribution financière de 405 000 \$ inclue aussi une somme de 75 000\$ non versée à Atelier Créatifs Montréal dans le cadre de la convention de contribution financière approuvée en vertu de la résolution CM15 1104 relative au même projet.

Les travaux déjà effectués et gérés par le promoteur du projet, Ateliers créatifs Montréal, visent à pérenniser des lieux de création et de production. L'édifice compte déjà depuis novembre dernier plus de 20 ateliers (40 à 45 artistes et artisans) et accueille également le plus grand centre d'artistes en production d'arts imprimés (L'Imprimerie centre d'artistes, fusion de l'Atelier Graff et du Cabinet) contribuant ainsi au développement d'un pôle artistique professionnel dans l'est de l'île, en synergie avec les acteurs déjà implantés.

Le promoteur du projet, Ateliers créatifs Montréal (ACM), est un OBNL créé en 2007 dans la foulée de la «crise de la Grover» comme outil de développement et de protection des ateliers d'artistes dans les quartiers centraux de Montréal. La Ville de Montréal, le Gouvernement du Québec et le Gouvernement fédéral, ainsi que les partenaires du développement local, ont alors souhaité la création de cet organisme à but non lucratif dont la mission est de :

- Consolider et développer des lieux de production artistique abordables à Montréal.
- Supporter la création en pérennisant des lieux de création, en offrant en location aux artistes, artisans et organismes culturels des espaces de travail adéquats, sécuritaires et exempts des risques liés à la spéculation immobilière.
- Soutenir les initiatives locales visant la consolidation d'ateliers d'artiste par une expertise de développement de projet et de gestion immobilière.

ACM gère près de 300 000 pi<sup>2</sup> d'espaces d'ateliers sur le territoire de Montréal à titre de propriétaire, de locataire principal ou de gestionnaire et répond aux besoins d'espaces de créations pour plus de 760 artistes, artisans, collectifs d'artistes et organismes dans plus de 260 ateliers d'artistes. Depuis sa création, ACM a supervisé et géré des travaux pour une valeur de près de 14 000 000 \$.

Le mandat de l'organisme étant d'offrir des ateliers abordables aux artistes, ses budgets sont équilibrés à 15 000 \$ près en excédent ou en déficit, selon les années, sauf en situation exceptionnelle. Le budget de fonctionnement d'ACM est entièrement assumé par les loyers payés par les artistes locataires ou par certains loyers solidaires, établis à la valeur marchande, pour une petite portion des locaux.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1104 - 21 septembre 2015 - Approbation d'un soutien financier de 1 335 000 \$ à Ateliers Créatifs Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble sis au 3890-3910 Ste-Catherine Est dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et un soutien financier de 415 914\$ dans le cadre de l'entente intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications pour les aménagements spécifiques à l'Atelier Graff dans le même immeuble / Approuver les projets de convention à cet effet.  
CE15 1721 - 16 septembre 2015 - Autoriser la SHDM à acquérir l'immeuble sis au 3890-3910 rue Sainte-Catherine Est (lot 1 878 694) pour la somme maximale de 2 060 000 \$ en vue du développement d'ateliers d'artistes et d'entreprises d'économie sociale avec Ateliers créatifs Montréal et à leur revendre ledit immeuble après une détention maximale de 10 ans.

CG13 0082 - 21 mars 2013 - Approbation de la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets

inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet « Ateliers d'artistes ».

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie Imaginer-Réaliser 2025 à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 millions de dollars.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approbation du protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du gouvernement du Québec et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville au montant de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 ».

## **DESCRIPTION**

Le projet consiste à convertir en ateliers d'artistes un immeuble de bureaux désaffecté dans un secteur en requalification (RUI) de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans lequel il manque d'espaces de création pour les artistes et artisans professionnels déjà présents dans le quartier. À terme, les travaux de mise aux normes et d'amélioration permettront à plus d'une cinquantaine d'artistes et artisans de disposer de lieux de travail adéquats, sécuritaires, pérennes et abordables dans un quartier en revitalisation. Situé au 3890-3910, rue Sainte-Catherine Est, l'immeuble est en bon état et répond aux spécifications techniques recherchées pour l'aménagement d'ateliers d'artistes: une hauteur de plafond suffisante, des planchers de béton, de grandes fenêtres, une capacité portante ainsi qu'une capacité électrique suffisantes. L'édifice existant ne comporte cependant pas de monte-charge.

Les frais de fonctionnement du projet seront assumés entièrement par l'organisme et donc par les loyers.

### **Superficie totale : 27 500 pi<sup>2</sup> répartis sur 2 étages**

- 17 000 p.c d'ateliers dont :

12 000 pi<sup>2</sup> pour des ateliers individuels (artistes et artisans).  
5 000 pi<sup>2</sup> en atelier collectif (Atelier Graff).

- 10 500 pi<sup>2</sup> pour des locataires solidaires-complémentaires.

### **Un modèle solidaire**

Les 2/3 des espaces seront occupés par des artistes et le tiers par des locataires solidaires qui aident à équilibrer le budget d'exploitation en payant un coût de loyer plus élevé que celui des artistes, permettant de réduire d'autant les coûts de location payés par les artistes professionnels. Le projet Sainte-Catherine comporte 10 500 pi<sup>2</sup> d'espace solidaire, destinés à être loué à la valeur marchande à des locataires comme des institutions, des entreprises commerciales ou des professionnels.

Au rez-de-chaussée, un premier espace solidaire de 2 000 pi<sup>2</sup> vient d'être loué au prix du marché et par l'entremise d'un courtier, des discussions sont en cours avec deux entreprises intéressées aux 6 000 pi<sup>2</sup> d'espace solidaire encore disponible. À l'étage, un espace solidaire de 1000 pi<sup>2</sup> est déjà loué et des démarches sont en cours pour combler les 1 500 pi<sup>2</sup> d'espace solidaire encore disponibles.

## Réalisation des travaux, financement, coûts et prévisions de coûts

Pour réaliser les travaux au 3890-3910, rue Sainte-Catherine, un soutien financier de la Ville de Montréal et du ministère de la Culture et des Communications totalisant 1 750 914 \$ a été accordé en 2015. Ce soutien financier se décline comme suit: 1 335 000 \$ de la Ville de Montréal, provenant de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, ainsi que 415 914 \$ provenant du Ministère de la Culture et des Communications pour l'Atelier Graff, un atelier d'artistes professionnels locataire du projet.

Le tableau à la suite indique le bilan des coûts des travaux initiaux et à compléter, le coût d'acquisition et la ventilation de la provenance du financement:

Valeur globale du projet	ACM	VdM (env. 175 M\$)	MCC (pour l'Atelier Graff)	Autres (Pram-Est, Quartiers intégrés, Projets structurants, Piec, etc.)	Total	% la valeur totale du projet
Travaux initiaux (gestion, honoraire, démolition, base, améliorations) CM15 1104	110 000 \$	1 335 000 \$	415 914 \$	300 000 \$	2 160 914 \$	
<b>Coût supplémentaire des travaux (objet du présent dossier décisionnel)</b>		<b>330 000 \$</b>			<b>330 000 \$</b>	<b>6,8 %</b>
Travaux supplémentaires déjà réalisés et payés par ACM à même ses fonds propres	89 747 \$				89 747 \$	
Acquisition par ACM (après détention temporaire par SHDM) CE15 1721	2 285 000 \$				2 285 000 \$	
<b>Total</b>	<b>2 484 747 \$</b>	<b>1 665 000 \$</b>	<b>415 914 \$</b>	<b>300 000 \$</b>	<b>4 865 661 \$</b>	
	51,1%	34,2%	8,5%	6,2%	Total 100%	

Au moment d'aller en soumission, les estimations des professionnels dépassaient de 8,5% le budget initial. Or, la plus basse soumission reçue était de 23 % plus élevée que l'estimation des professionnels, ce qui est inhabituel dans les projets dont ACM est le gestionnaire. Les coûts de construction suite à la soumission s'élevaient à 2 345 266 \$ alors que le budget initial était de 1 860 914 \$, soit un excédent de 485 000 \$.

De nombreuses révisions budgétaires, une seconde ronde d'appel d'offres et le report de certains travaux au rez-de-chaussée ont permis de réduire les coûts de 262 960 \$. Le remplacement et la récupération d'éléments (équivalence ou recyclage d'équipements

existants) a permis des économies de 131 945 \$, pour un total de coupures et remplacement de 394 905 \$.

De plus, Ateliers créatifs Montréal a réalisé des travaux et payé à même ses fonds propres des équipements à hauteur de 199 747 \$ dont 89 747 \$ en travaux supplémentaires. L'ensemble des mesures est détaillé dans le tableau à la suite:

<b>ACTIONS POUR RÉDUIRE LES COÛTS</b>	
<b>Coupures ou retrait complet de certains travaux</b>	<b>66 960 \$</b>
Plomberie (retrait des cuves dans chacun des ateliers) Plomberie (retrait de la boucle de circulation) Plomberie (retrait d'un chauffe-eau) Électricité (conduits pour internet à l'étage) Électricité (diminution du nombre d'unités d'éclairage dans les ateliers) Ébénisterie (comptoirs de cuisine et accessoires)	
<b>Travaux reportés nécessaires à l'aménagement du rez-de-chaussée</b>	<b>196 000 \$</b>
Excavation, maçonnerie et structure (installation du monte-charge) Ventilation (retrait de 3 thermopompes et conduits au rez-de-chaussée) Électricité (éclairage de base et distribution au rez-de-chaussée)	
<i>Sous-total (coupures ou retrait complet de certains travaux)</i>	<i>262 960 \$</i>
<b>Remplacement (équivalences ou recyclage d'équipements existants)</b>	
Remplacement des unités d'éclairage par équivalent moins cher Récupération de panneaux et transformateurs électriques au lieu de remplacement par du neuf Récupération de plusieurs portes et quincaillerie de portes existantes au lieu de neuf Récupération de diffuseurs et d'humidificateurs existants pour la ventilation Conservation de salles de bain existantes plutôt que rénovation (4 au rez-de-chaussée et 2 à l'étage)	
<i>Sous-total (remplacement, équivalences ou recyclage d'équipements existants)</i>	<i>131 945 \$</i>
<b>Valeur totale de réduction obtenue par coupures ou remplacement</b>	<b>394 905 \$</b>
<b>TRAVAUX RÉALISÉS ET PAYÉS PAR ACM</b>	
Achat du monte-charge	61 150 \$
Travaux divers (portes, plomberie, toiture, ventilation, isolation mur avant)	11 097 \$
Gicleurs rdc	17 500 \$
<b>Valeur des travaux payés par ACM et déjà réalisés</b>	<b>89 747 \$</b>

Toutefois, malgré ces mesures et les efforts supplémentaires déployés par ACM, il demeure toujours un manque à gagner de 330 000 \$ pour effectuer les travaux suivants afin de finaliser le projet:

<b>TRAVAUX DEMEURANT À EFFECTUER (objet de la présente demande)</b>	
<b>Travaux reportés lors de la première partie du projet et demeurant à effectuer</b>	

Installation du monte-charge (excavation pour fosse, maçonnerie, drains et accessoires)	130 000\$
Travaux électriques au rez-de-chaussée	31 000 \$
Travaux mécaniques au rez-de-chaussée	35 000\$
<b>Autres travaux nécessaires pour rendre le rez-de-chaussée opérationnel</b>	
Entrée principale, sas et portes intérieures	7 400\$
Réparation et remplacement de certaines fenêtres	8 000\$
Murs de périphérie au rez-de-chaussée	26 750\$
Plafonds au rez-de-chaussée	8 000\$
Frais entrepreneur	9 750 \$
Honoraires professionnels	18 000 \$
Gestion et administration	23 100\$
Contingences	33 000\$
<b>Total des travaux demeurant à effectuer (objet de la présente demande)</b>	<b>330 000 \$</b>

Ces travaux ne comprennent pas les améliorations locatives des espaces solidaires, car ils seront à la charge des locataires.

## JUSTIFICATION

Cette demande de soutien financier supplémentaire constitue une première pour Ateliers créatifs Montréal.

Toutes les ressources financières disponibles d'ACM ont été engagées dans le projet Sainte-Catherine et ACM ne dispose plus de marge de manoeuvre financière pour couvrir les 330 000 \$ manquant pour exécuter les travaux à compléter.

- Dans tous ses projets, ACM a réalisé les travaux dans les budgets prévus, en travaillant à chaque fois dans des enveloppes fermées. Seul dans le cas du projet Pied carré, deux locataires de l'édifice avaient demandé un financement additionnel qui avait alors été accepté et financé par le Ministère de la Culture et des Communications et par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec (Atelier circulaire 200 000 \$ et Atelier Clark 365 000 \$).
- Les projets précédents réalisés ou gérés par Ateliers créatifs Montréal se situaient dans des édifices à caractère industriels déjà pourvus de monte-charge. Le projet Sainte-Catherine s'inscrit plutôt dans un édifice à caractère commercial, sans monte-charge existant, ce qui a eu pour effet d'augmenter les risques liés au projet.
- La situation actuelle découlant du projet Sainte-Catherine a fragilisé ACM de façon sérieuse: manque de 330 000 \$ pour compléter le chantier, gel de ses liquidités de 150 000 \$ depuis octobre 2015 sous forme de lettre de garantie à la SHDM, paiement des frais d'électricité depuis octobre 2015, ainsi que du loyer de base et des frais depuis août 2016.

Sans ce soutien financier additionnel, le propriétaire, la SHDM, reprendra l'exploitation de l'immeuble et le projet d'ateliers d'artistes risque d'être modifié.

En dernière alternative et en l'absence de financement supplémentaire, Ateliers créatifs Montréal aura à évaluer comment réduire son budget de fonctionnement en sacrifiant certains de ses projets, notamment: le projet de la Tour d'aiguillage Wellington, le contrat de gestion du regroupement Pied carré pour le projet de Gaspé ou encore le Chat des artistes.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 405 000 \$ comprend deux aspects:  
Premièrement, un solde de 75 000 \$ pour des travaux déjà réalisés dans le cadre de la convention de contribution financière approuvée en vertu de la résolution CM15 1104 relative au même projet. Ces crédits sont toujours prévus au budget 2017.

Deuxièmement, la dépense prévue pour la contribution supplémentaire de 330 000 \$ à verser en 2017 et qui sera financée par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 (CG12 0369).

- Cette dernière dépense n'aura aucun impact sur le cadre financier de la Ville de Montréal.
- Les crédits sont déjà prévus au budget 2017.
- Le sous-projet «3890-3910 Ste-Catherine Est » fait partie du projet Ateliers d'artistes inscrit à la programmation de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec.
- Le protocole de 175 M \$ entre la Ville et le gouvernement du Québec prend fin le 31 décembre 2017. Aucune somme ne pourra être versée par la Ville aux organismes au-delà de cette échéance.

## Contributions reçues au cours des 5 dernières années

Depuis 2012, l'organisme a fait affaire sous les noms d'Ateliers créatifs Montréal et Ateliers créatifs Centre-Sud/Plateau Mont-Royal.

<b>Contributions pour Ateliers créatifs Montréal et Ateliers créatifs Centre-Sud/Plateau Mont-Royal</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
Service de la diversité sociale et des sports - Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs - DA161361003					984 \$	
Service de la diversité sociale et des sports - Mesure d'aide financière aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels imposables, œuvrant dans les domaines de l'art et de la culture, du développement social et communautaire ou du sport et des loisirs - CE15 2275				602 \$		
Service de la culture - soutien financier de 1 335 000 \$ à Ateliers créatifs Montréal pour la				1 335 000 \$		

réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble sis au 3890-3910 Ste-Catherine Est, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec - CM15 1104.						
Service de la culture - soutien financier de 415 914 \$ à Ateliers créatifs Montréal, pour les aménagements spécifiques à l'Atelier Graff dans le même immeuble, dans le cadre de l'entente intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications - CM15 1104.				415 914 \$		
Service de la culture - soutien financier de 465 000 \$ à Ateliers créatifs Montréal, pour la réalisation des travaux d'aménagement d'ateliers d'artistes dans l'immeuble situé au 6201 avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal - CM15 0055.				465 000 \$		
Subvention PR@M-Industrie de 174 521,64 \$ à Ateliers créatifs Centre-Sud / Plateau-Mont-Royal pour les travaux réalisés au 2205, rue Parthenais, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - DB091179015	174 521,64 \$					
Conseil d'arrondissement de Verdun - contribution financière pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'ateliers d'artistes aux étages supérieurs du stationnement Ethel - Autorisation d'une affectation de surplus accumulé d'un montant maximum de 8 500 \$ - CA13 210230		8 500 \$				
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal - Contribution financière de 300 \$ à l'organisme Ateliers créatifs Centre-Sud / Plateau-Mont-Royal pour l'organisation d'ateliers-conférence ayant pour sujet des ateliers d'artistes - CA12 250379	300 \$					
<b>Total</b>	<b>174 821,64 \$</b>	<b>8 500 \$</b>		<b>2 216 516 \$</b>	<b>984 \$</b>	

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet à vocation culturelle permet la réutilisation et le recyclage d'un immeuble en désuétude et de locaux vétustes et contribue à atteindre les objectifs sociaux, culturels et environnementaux permettant de pérenniser des artistes dans les quartiers centraux.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Au cours des premiers mois de l'année 2012, le comité de pilotage du *Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle* avait décidé de faire des ateliers d'artiste sa priorité #1, en vue du Rendez-vous de mi-parcours qui a eu lieu le 26 novembre 2012. L'appui apporté à l'entente intervenue entre ACM et la SHDM illustre une nouvelle manière de favoriser le développement culturel de Montréal où les forces publiques, communautaires et privées travaillent de concert afin de trouver une solution créative à un enjeu stratégique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mars 2017 - Décision des instances (Comité exécutif et Conseil municipal)  
Avril 2017 - Début des travaux  
Septembre 2017 - Fin des travaux

Date limite de remise du rapport final du projet - 15 octobre 2017.

Date limite pour le paiement des factures afin qu'elles soient admissibles dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec: 31 décembre 2017.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Parties prenantes**

Patrick - Ext PRETTY, Sociétés et organismes paramunicipaux  
Carl BOND, Société d'habitation et de développement de Montréal

Lecture :

Patrick - Ext PRETTY, 13 janvier 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Monique CÔTÉ  
Conseillère en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-01-12

Gina TREMBLAY  
Chef de division - Développement culturel

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE  
Directrice

**Tél :** 514-872-4600  
**Approuvé le :** 2017-03-07

CE : 20.029  
2017/03/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.001  
2017/03/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1160191009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal / Réserver l'enveloppe budgétaire requise à la conclusion de l'entente

Il est recommandé :

- de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal;
- de réserver l'enveloppe budgétaire requise à la conclusion de l'entente conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-16 07:49

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1160191009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	-
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire d'autoriser la Ville à conclure une entente de délégation en matière de développement local et régional avec Concertation régionale de Montréal / Réserver l'enveloppe budgétaire requise à la conclusion de l'entente

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (ci-après la Loi) a aboli les conférences régionales des élus ainsi que les centres locaux de développement. À compter d'avril 2015, les municipalités régionales de comté (MRC), dont l'agglomération de Montréal agissant à ce titre, ont reçu pleine compétence pour favoriser le développement local et régional sur leur territoire. Au même moment, le Fonds de développement des territoires (FDT) a été institué pour les soutenir dans ce rôle. Pour mettre en oeuvre cette responsabilité, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a accordé une somme de 6,46 M\$ pour l'année 2015-2016 et de 8,55 M\$ pour l'année 2016-2017. Ces contributions ont fait l'objet d'une entente soumise aux instances en mai 2016 (dossier 1165175009). L'agglomération doit assurer la gestion de ce fonds et en demeure imputable. Un avenant viendra bientôt prolonger l'Entente FDT jusqu'au 31 mars 2020.

Conformément à l'article 126.4 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), l'entente FDT précise que la Ville doit demander l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour confier sa compétence en matière de développement local et régional à un organisme à but non lucratif (OBNL).

Le présent dossier vient donc proposer la transmission au MAMOT d'un projet d'entente de délégation de 3 ans à intervenir avec Concertation régionale de Montréal (ci-après Concertation Montréal), un organisme à but non lucratif créé dans la foulée de la disparition de la Conférence régionale des élus de Montréal enclenchée par la mise en oeuvre de la Loi.

Après l'approbation du MAMOT, l'entente sera de nouveau soumise au conseil d'agglomération pour l'approbation de sa version finale.

Cette entente de délégation ferait suite à une entente de contribution financière intervenue avec l'organisme en 2015 et échue depuis le 31 décembre dernier. Une avance de fonds a permis à Concertation Montréal d'amorcer la réalisation des mandats confiés dans le cadre du présent dossier.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG17 0019 - 26 janvier 2017 - Accorder une avance de fonds de 700 000 \$, sur une contribution prévue de 6,3 millions \$ à Concertation régionale de Montréal, à même le budget du Service du développement économique

CG16 0636 - 24 novembre 2016 - Autoriser l'augmentation du budget du Service du développement économique d'une somme de 2 085 681 \$ en provenance du Fonds de développement des territoires / Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel attendu

CM16 1064 - 26 septembre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Concertation régionale de Montréal pour la réalisation du projet #JEUNESSE375MTL dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 300 000 \$, taxes incluses

CG16 0343 - 19 mai 2016 - Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatif au Fonds de développement des territoires

CG15 0783 - 17 décembre 2015 - Appuyer la cession de l'entente du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) du comité de transition de la CRÉ de Montréal à l'organisme Concertation régionale de Montréal / Autoriser la prise en charge par l'agglomération de Montréal des différentes décisions en lien avec l'abolition de la CRÉ de Montréal

CG15 0423 - 18 juin 2015 - Accorder un soutien financier de 3 220 000 \$ à l'organisme Concertation régionale de Montréal pour la période du 19 juin 2015 au 31 décembre 2016 pour favoriser et renforcer la concertation sur le territoire de l'agglomération

## **DESCRIPTION**

Le projet d'entente précise les conditions et modalités du versement d'une somme de 6,3 M\$ couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019. Sept (7) mandats sont confiés à l'organisme en vertu de cette entente. Ces mandats, plus amplement détaillés à l'Annexe II de l'entente proposée, sont les suivants :

Mandat 1 – Concertation en enfance

- Appuyer et dynamiser la concertation régionale en petite enfance
- Assurer la coordination et l'animation des démarches concertées multisectorielles sur les transitions scolaires et sur les activités en saison estivale

Mandat 2 - Participation citoyenne des jeunes

- Animer la concertation du Forum jeunesse de l'île de Montréal
- Favoriser la participation citoyenne des jeunes
- Soutenir les conseils jeunesse d'arrondissement

Mandat 3 - Concertation en éducation

- Être un partenaire actif à la table de concertation des établissements post secondaires et du milieu concerné en matière d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux
- Assurer une veille relative au sujet précité
- Collaborer aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de rétention des étudiants étrangers

#### Mandat 4 - Mobilisation des organisations partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020

- Soutenir la mobilisation de la collectivité (organisations partenaires externes) pour le Plan Montréal durable 2016-2020

#### Mandat 5 - Sensibilisation et mobilisation en matière de parité et d'équité

- Animer des carrefours d'acteurs montréalais qui traitent de parité et d'équité afin d'assurer une meilleure représentativité dans les lieux décisionnels ainsi que dans les différents aspects de la vie montréalaise
- Développer et tenir à jour une banque de candidatures en fonction de l'expertise, de l'origine et du genre
- Promouvoir les modèles de réussite

#### Mandat 6 – Appui aux saines habitudes de vie

- Gérer des fonds dans le cadre d'une Entente régionale multipartite convenue entre les partenaires financiers et relative à l'Instance régionale de concertation sur les saines habitudes de vie, soit la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie

#### Mandat 7 - Conseil en concertation des grands enjeux de l'agglomération

- Répondre à des besoins ponctuels en faisant appel à l'expertise des différents collèges d'affinité de Concertation Montréal

À chacun de ces mandats sont associés des descriptions détaillées des responsabilités confiées, des attentes de la Ville et des budgets. Le budget annuel total pour l'ensemble des mandats confiés est de 2,1 M\$. Toutefois, la répartition annuelle des versements fait à l'organisme varie en fonction de la disponibilité de la source budgétaire (le FDT), mais également vise à assurer l'organisme de la disponibilité des sommes requises pour réaliser les mandats.

La répartition annuelle de la somme est donc la suivante :

- 2 625 000 \$ pour l'année 2017;
- 2 100 000 \$ pour l'année 2018, et
- 1 575 000 \$ pour l'année 2019.

Le versements se feraient à tous les quatre mois, pendant les trois années de l'entente. La somme obtenue par l'organisme à titre d'avance de fonds sera déduite des premiers versements. Quinze pour-cent (15 %) de la somme attribuée aux mandats 1 à 6 pourra être affecté à des activités d'administration générale de l'Organisme.

Aussi, les modalités de l'entente prévoient que des comités de suivi spécifiques à chacun des mandats seraient créées, sauf pour le mandat 6, à la demande du Directeur du Service du développement économique. Ils seraient formés de représentants de la Ville, de l'Organisme et, au besoin, de l'externe. Dans le cas du mandat 6, la Table intersectorielle régionale sur les saines habitudes de vie assumerait le même rôle.

## JUSTIFICATION

Concertation régionale de Montréal est un OBNL créé à partir d'un noyau d'employés de la Conférence régionale des élus de Montréal dissoute en 2015. Son conseil d'administration est formé et fonctionne sur les mêmes bases que cette dernière, soit en collèges d'affinité selon secteurs liés au développement de Montréal. L'organisme possède l'expertise et la capacité d'agir pour chacun des mandats proposés.

L'entente sur le Fonds de développement des territoires précise que la Ville doit affecter la somme reçue « à toute mesure de développement local et régional ». « La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie », qui constituent l'essentiel de l'entente proposée, sont parmi les mesures suggérées par l'Entente FDT. Des disponibilités annuelles de 2,1 M\$ dans le FDT permettraient de financer les services de Concertation Montréal, et ce, conformément aux dispositions de l'Entente. Un avenant à l'Entente FDT, qui sera bientôt soumis aux instances, viendra assurer le financement de l'entente avec Concertation Montréal jusqu'à son échéance.

Le projet d'entente est le fruit d'une collaboration de plusieurs services municipaux qui ont établi les mandats offerts à Concertation Montréal. Ces derniers permettraient de répondre à des besoins importants, pour lesquels des ressources internes ne sont pas disponibles. Leur réalisation permettrait de, notamment, mettre en oeuvre certains aspects du Plan Montréal durable 2016-2020, de la Politique de l'enfant, de la Stratégie jeunesse, de la Politique pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal et de la Politique du sport et de l'activité physique. Les services municipaux concernés par ces politiques et stratégie seraient appelés à piloter les comités qui seraient mis sur pied pour assurer le suivi de chacun des mandats.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits de 6,3 M\$ requis au versement de la contribution proviennent du Fonds de développement des territoires :

- Pour la première partie de l'année 2017, soit la fin de l'année financière gouvernementale 2016-2017, ils sont déjà prévus au budget du Service de développement économique.
- Pour les années financières du Gouvernement 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, la disponibilité des crédits dépend du versement à la Ville par le Gouvernement du Québec d'une somme d'au moins 8,55 M\$ via l'Entente FDT, Les versements seront conditionnels à la production par la Ville de la reddition de compte exigée par le MAMOT.

Tableau de la répartition de la somme et identifiant la source budgétaire

Année	Somme	Source budgétaire
2017	2,625 M\$	• 525 000 \$ du FDT - année budgétaire gouvernementale 2016 - 2017 • 2,1 M\$ du FDT - année budgétaire gouvernementale 2017 - 2018
2018	2,1 M\$	• 2,1 M\$ du FDT - année budgétaire gouvernementale 2018 - 2019
2019	1,575 M\$	• 1,575 M\$ du FDT - année budgétaire gouvernementale 2019 - 2020

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le mandat 4 a pour objet la mobilisation des organisations partenaires externes au Plan Montréal durable 2016-2020.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent dossier vise à répondre aux exigences de la Loi et permettre l'approbation par le MAMOT d'une entente de délégation entre la Ville et l'organisme Concertation régionale de Montréal financée par le Fonds de développement des territoires.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est en préparation avec la collaboration du Service des communications. Les actions de communication qui se dérouleront dans le cadre de la mise en oeuvre de l'entente de délégation devront respecter les modalités de l'Entente FDT afin de, notamment, souligner la contribution du Gouvernement du Québec.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Printemps 2017 : approbation de l'entente de délégation entre la Ville et Concertation régionale de Montréal approuvée par le MAMOT

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Danielle LUSSIER, Direction générale  
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports  
Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports  
Sylvie LEPAGE, Service de la diversité sociale et des sports  
Natacha BEAUCHESNE, Direction générale  
Johanne CÔTÉ-GALARNEAU, Direction générale  
Arianne JUSTAFORT, Direction générale

Lecture :

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU, 15 mars 2017  
Arianne JUSTAFORT, 14 mars 2017  
Danielle LUSSIER, 14 mars 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie B BERTRAND  
Conseillère en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Alain HOUDE  
Directeur

Le : 2017-02-17



**Dossier # : 1173430003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adresser une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des projets pilotes visant à favoriser et à améliorer le taux de participation des électeurs lors de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017 et autoriser le greffier et président d'élection à signer les projets d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal

Il est recommandé au conseil municipal d'adresser une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des deux projets pilotes visant à favoriser et à améliorer le taux de participation des électeurs lors de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017 (soit le « Vote au domicile de l'électeur ne pouvant se déplacer » et le « Vote par anticipation au bureau du président d'élection ») et d'autoriser le greffier et président d'élection à signer les projets d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2017-03-09 08:24

**Signataire :**

Yves SAINDON

---

Greffier et directeur  
Service du greffe , Direction

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173430003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adresser une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des projets pilotes visant à favoriser et à améliorer le taux de participation des électeurs lors de la prochaine élection générale du 5 novembre 2017 et autoriser le greffier et président d'élection à signer les projets d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville de Montréal

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À sa séance régulière du 17 décembre 2012, le conseil municipal a adressé une demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin que la Ville de Montréal puisse participer à la réalisation des projets pilotes qu'il entendait autoriser, conjointement avec le Directeur général des élections du Québec (DGEQ), dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, soit de permettre, dans certaines municipalités qui en avaient fait la demande, le « vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer » et le « vote par anticipation au bureau du président d'élection », mécanismes de votation existants au niveau provincial.

Le 17 juin 2013, le conseil municipal a approuvé les projets d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville pour la réalisation des deux projets pilotes en question.

Le vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer et le vote par anticipation au bureau du président d'élection ont donc été offerts dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013.

Le 17 février dernier, le MAMOT a invité la Ville à transmettre, d'ici le 31 mars 2017, une résolution indiquant son intérêt à convenir d'une entente sur l'expérimentation de mécanismes de votation dans le cadre de l'élection générale de 2017 en précisant quel(s) mécanisme(s), parmi ceux utilisés en 2013, elle souhaite se prévaloir (lettre en pièce jointe).

Le greffier de la ville, d'office président d'élection, recommande la poursuite des deux modes de votation déjà utilisés en 2013, et ce, aux fins de l'élection générale du 5 novembre 2017 puisqu'ils permettent d'accroître la participation électorale des citoyens montréalais.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0585 - 17 juin 2013 - Approuver les projets d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le Directeur général des élections du Québec et la Ville pour la réalisation de deux projets pilotes dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, soit d'autoriser la Ville à offrir à ses électeurs le « Vote au domicile de l'électeur ne pouvant se déplacer » et le «Vote par anticipation au bureau du président d'élection»

CM12 1117 - 17 décembre 2012 - Adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des projets pilotes visant à favoriser et à améliorer le taux de participation des électeurs lors de la prochaine élection générale du 3 novembre 2013

## **DESCRIPTION**

En 2013, 432 électeurs ont exercé leur droit de vote à domicile (0,04 %). Ce nouveau mécanisme de votation a répondu à un besoin réel d'un petit nombre d'électeurs. L'expérience semble démontrer que la très grande majorité de ces électeurs n'auraient pu voter n'eut été du vote au domicile de l'électeur. Par ailleurs, 29 943 électeurs ont exercé leur droit de vote au bureau du président d'élection (2,72 %). Ce nouveau mécanisme de votation a été très populaire auprès de l'électorat montréalais. Il a offert une plus grande souplesse au niveau de l'horaire.

Pour les fins du vote au bureau du président d'élection en 2017, le personnel électoral sera augmenté puisque l'engouement suscité par ce mécanisme de votation avait entraîné en 2013, dans certains endroits, un temps d'attente significatif.

Enfin, notons que le présent dossier vise également à autoriser le greffier et président d'élection à signer les projets d'entente qui seront soumis car ceux-ci prévoient, à toutes fins utiles, les mêmes modalités d'application que celles prévues en 2013 et approuvées par le conseil municipal.

## **JUSTIFICATION**

Les projets pilotes en question consistent en d'importantes mesures susceptibles d'accroître la participation électorale des citoyens montréalais lors de l'élection générale du 5 novembre 2017.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts de ces projets pilotes ont été prévus à l'intérieur des prévisions budgétaires relatives à la tenue de l'élection générale du 5 novembre 2017 approuvées par le comité exécutif le 21 décembre dernier (CE16 2111).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le fonctionnement de ces deux projets pilotes sera publicisé et fera partie des communications grand public du Bureau des élections (Manuel de l'électeur, campagne publicitaire, médias sociaux, etc.) et ce, afin que le plus grand nombre d'électeurs montréalais puissent profiter de ces mesures.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Signature par le greffier et président d'élection d'une entente entre le MAMOT, le DGEQ et la Ville de Montréal ayant pour effet d'encadrer lesdits projets pilotes, selon des modalités similaires à celles prévues en 2013.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_ soutien aux commissions et réglementation

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-09

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections\_ soutien aux commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2017-03-09



**Dossier # : 1170843002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense de 3 611,01 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 27 au 30 janvier 2017, dans le cadre d'une mission en Europe.

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense de 3 611,01 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 27 au 30 janvier 2017, dans le cadre d'une mission en Europe;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-08 13:37

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1170843002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense de 3 611,01 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 27 au 30 janvier 2017, dans le cadre d'une mission en Europe.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une mission en Europe a été organisée afin de promouvoir le Vivre ensemble, le 375<sup>e</sup> anniversaire de la métropole et le Congrès mondial de METROPOLIS, qui se tiendra à Montréal en juin prochain. Le maire de Montréal s'est donc rendu à Lyon et à Nice, en France, où des rencontres bilatérales avec ses homologues ont eu lieu. La mission devait se terminer à Berlin, mais en raison de l'attentat survenu à la Grande mosquée de Québec, le maire de Montréal a dû écourter son séjour.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

La mission a débuté à Lyon, ville jumelle de Montréal, où le maire de Montréal a rencontré le maire Gérard Collomb. Les deux hommes se sont entretenus du festival *Montréal en lumières*, dont Lyon sera ville à l'honneur lors la prochaine édition qui se tiendra du 23 février au 11 mars prochain, et de la nouvelle liaison aérienne directe d'Air Canada entre Montréal et Lyon. Il a également été question de la tenue à Montréal à l'automne 2017 de la 30<sup>e</sup> édition des Entretiens Jacques-Cartier.

Le maire de Montréal s'est rendu par la suite à Nice où il a rencontré le maire Philippe Pradal et M. Christian Estrosi, président de la métropole Nice Côte d'Azur et président de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de leur témoigner de la solidarité des Montréalais à la suite du terrible attentat terroriste de juillet dernier qui a causé la mort de 86 personnes et fait 458 blessés. Par ailleurs, dans le cadre d'une cérémonie qui s'est déroulé à l'Opéra de Nice, M. Coderre a été récipiendaire d'un prix Menora d'Or du B'nai Brith France. Ce prix récompense des hommes et des femmes, principalement d'origine non juive, qui par leur courage et leur détermination ont œuvré pour la promotion de la tolérance et contre l'antisémitisme.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

**Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	3611,01 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

- Rayonnement de Montréal sur la scène internationale
- Renforcement de nos relations avec ces villes européennes avec lesquelles notre métropole entretient déjà des liens étroits et privilégiés

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

n/a

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-08

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007  
**Approuvé le :** 2017-03-08



**Dossier # : 1170843003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense de 3 758,26 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 16 au 19 février 2017, dans le cadre d'une mission à Shanghai (Chine).

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense de 3 758,26 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 16 au 19 février 2017, dans le cadre d'une mission à Shanghai (Chine);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-10 15:17

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1170843003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ratifier la dépense de 3 758,26 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 16 au 19 février 2017, dans le cadre d'une mission à Shanghai (Chine).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une nouvelle liaison aérienne directe entre Montréal et Shanghai a été inaugurée, un formidable tremplin pour renforcer nos relations et ce, dans plusieurs secteurs dont le développement des affaires, la culture, le tourisme, l'éducation, les sciences et la technologie.  
 Le maire de Montréal a profité de ce vol inaugural pour faire une mission à Shanghai.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

n/a

**DESCRIPTION**

Au cours de sa mission, le maire de Montréal s'est entretenu avec le nouveau maire de Shanghai, M. Ying Yong, dans le cadre d'une rencontre bilatérale. Il a de plus été invité à s'adresser à un parterre d'invités à l'occasion d'un dîner gala organisé conjointement par le Conseil des affaires Canada-Chine et la Chambre de commerce canadienne à Shanghai. Enfin, le maire de Montréal a également pris part à l'inauguration de La Maison de Montréal en présence du président de l'Université Normal de Shanghai de la République populaire de Chine, M. ZHU Ziqiang, et du doyen de l'école de gestion de l'Université du Québec à Montréal, M. Stéphane Phallage. C'est dans ce contexte que le maire de Montréal a eu l'occasion de s'entretenir avec des étudiants chinois ayant réalisé une partie de leurs études à Montréal et ayant gradué des universités montréalaises.

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

**Budget de fonctionnement**

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2017
--	------

2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	3 758,26 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Consolidation nos liens avec la Chine

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

---

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### Parties prenantes

Lecture :

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN  
Responsable du soutien aux élus

#### ENDOSSÉ PAR

Marie-José CENCIG  
Chef de division soutien aux élus - direction  
du greffe (ce)

Le : 2017-03-08

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2017-03-10



**Dossier # : 1174922004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 870 469,87 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de onze voiturettes aspirateurs avec asservissement hydraulique de la trompe, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Exprolink inc. » (CG13 0206).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 870 469.87 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de onze voiturettes aspirateurs avec asservissement hydraulique de la trompe, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Exprolink inc. » (CG13 0206).
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-09 10:44

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174922004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense de 870 469,87 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de onze voiturettes aspirateurs avec asservissement hydraulique de la trompe, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et « Exprolink inc. » (CG13 0206).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et services centraux.

Dans le cadre de sa planification d'achat pour l'année 2017, le SMRA a identifié le besoin de remplacer onze voiturettes aspirateurs qui seront mises au rancart pour cause de désuétude.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG13 0206 – 20 juin 2013 :** Conclure une entente-cadre, d'une durée de quatre ans, avec Exprolink inc. pour la fourniture de voiturettes aspirateurs avec asservissement hydraulique de la trompe – Appel d'offres public 13-12802.

**DESCRIPTION**

Ce dossier vise une autorisation de dépense de 870 469,87 \$, taxes incluses, pour l'achat de onze voiturettes aspirateurs de marque et modèle Madvac LR50 avec asservissement hydraulique de la trompe, conformément aux dispositions de l'entente d'achat contractuelle 870034 intervenue entre la Ville et « Exprolink inc. ». Les voiturettes aspirateurs seront munies d'une cabine souple avec pare-brise en vinyle. Les appareils seront sous la garantie du manufacturier pour une période de 12 mois.

Les voiturettes aspirateurs sont des appareils spécialisés dédiés à l'entretien des trottoirs, des voies publiques et des parcs.

**JUSTIFICATION**

Cette acquisition vise le remplacement de onze voiturettes aspirateurs qui ont atteint leur durée de vie utile de 10 ans : 109-01211, 109-03508, 109-03509, 109-03510, 109-03663, 109-06204, 109-06377, 109-06449, 109-06514, 109-06515 et 109-07556.

Les nouveaux appareils seront attitrés aux arrondissements suivants :

- Ville-Marie : 2
- Sud-Ouest : 2
- Mercier-Hochelaga-Maisonneuve : 2
- Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce : 2
- Anjou : 1
- Saint-Léonard : 1
- Saint-Laurent : 1

Des véhicules fiables, sécuritaires et en bonne condition sont indispensables aux opérations de nettoyage chapeautés par les arrondissements.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximal de ce contrat de 870 469,87 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 794 856 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (13-030) destiné aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La motorisation des voiturettes aspirateurs respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette acquisition répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne pas remplacer des appareils qui ont atteint leur durée de vie utile accentue le vieillissement du parc de véhicules de la ville et augmente, de fait, les frais d'entretien et de réparation.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Sans objet

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Émission du bon de commande en avril 2017
- Livraison en juillet 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lucie MC CUTCHEON  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-06

Philippe SAINT-VIL  
c/d planification et soutien aux operations  
(mra)

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude SAVAGE  
Directeur

**Tél :** 514 872-1076

**Approuvé le :** 2017-03-08



**Dossier # : 1176462002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie d'un montant de 6 218 997 \$ taxes incluses, dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-058, pour permettre l'acquisition de plusieurs terrains situés à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique et l'avenue de l'Esplanade, connus et désignés comme étant les lots 1 869 278, 1 867 479, et une partie des lots 1 867 481, 1 869 275, 1 869 276 et 1 867 476 tous du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H005-1062-03

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement de crédits entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie d'un montant de 6 218 997 \$ taxes incluses, dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-058;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Cette dépense sera assumée par la Ville centre.

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-14 11:59

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176462002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser un virement de crédits entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie d'un montant de 6 218 997 \$ taxes incluses, dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-058, pour permettre l'acquisition de plusieurs terrains situés à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique et l'avenue de l'Esplanade, connus et désignés comme étant les lots 1 869 278, 1 867 479, et une partie des lots 1 867 481, 1 869 275, 1 869 276 et 1 867 476 tous du cadastre du Québec, aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie. N/Réf. : 31H005-1062-03

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel est soumis aux autorités municipales compétentes dans le but d'autoriser un virement de crédits, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, afin de faire l'acquisition approuvée par la résolution CA17 26 0066.

Le conseil d'arrondissement demande au comité exécutif d'autoriser le virement de crédits entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie d'un montant de 6 218 997 \$ dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-058 .

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 26 0066 - 1176462001 - 13 mars 2017 - Décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de plusieurs terrains, connus et désignés comme étant les lots 1 869 278 et 1 867 479 et des parties des lots 1 867 481, 1 869 275, 1 869 276 et 1 867 476, tous du cadastre du Québec, à des fins de parc, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, d'une superficie totale de 6 857,6 m<sup>2</sup>, le tout tel qu'illustré aux plans U-56 Laurier, U-57 Laurier, U-58 Laurier et U-59 Laurier, réalisés par Christian Viel, arpenteur-géomètre, le 31 janvier 2017, le tout conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise le virement de crédits nécessaires, entre le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie dans le cadre du Règlement d'emprunt 15-058. N/Réf. : 31H005-1062-03

CA15 26 0138- 1150963019 - 7 mai 2015 - Renouveler - Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur les lots 1 867 476 et 1 869 278 du cadastre du Québec - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures requises - Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré.

CM15 0557 - 1155950001 - 1<sup>er</sup> mai 2015 - Règlement d'emprunt 15-058 de 35 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du Campus Outremont (« PDUES »).

CM13 1019 -1130442001 - 27 septembre 2013 - Adoption, avec changements, du Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES) / Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de tenir compte du PDUES modifié.

CA13 26 0154 - 1130963039 - 29 mai 2013 - Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur les lots 1 867 476 et 1 869 278 du cadastre du Québec - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre les procédures requises - Mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de gré à gré.

## **DESCRIPTION**

Il s'agit d'autoriser un virement budgétaire pour permettre l'acquisition de plusieurs terrains situés à l'intérieur du quadrilatère formé par les rues Saint-Urbain, Beaubien Ouest, Saint-Zotique et l'avenue de l'Esplanade, connus et désignés comme étant les lots 1 869 278, 1 867 479, et une partie des lots 1 867 481, 1 869 275, 1 869 276 et 1 867 476 tous du cadastre du Québec (l'«Immeuble»), aux fins d'aménagement d'un parc dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

Le conseil d'arrondissement a décrété l'expropriation conditionnellement à ce que le comité exécutif autorise le virement de crédits.

## **JUSTIFICATION**

Le Service de la gestion et de la planification immobilière soumet ce dossier décisionnel au comité exécutif pour les motifs suivants :

- Les autorités municipales compétentes ont approuvé l'acquisition de l'Immeuble suivant la résolution CA17 26 0066 le 13 mars 2017.
- Le virement de crédits est essentiel afin de permettre l'acquisition de l'Immeuble.
- Le Règlement d'emprunt 15-058 fut adopté par le conseil municipal pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du Campus Outremont (« PDUES »).

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon la Division de l'évaluation du SGPI le coût potentiel d'expropriation de l'Immeuble, en date du 13 février 2017, est estimé à 5 409 000 \$, plus les taxes applicables. L'estimation sommaire et préliminaire de ce coût inclut, le cas échéant, les coûts d'achat, les frais de caractérisation des sols, des dommages potentiels, intérêts, frais d'experts et autres, mais exclut les montants associés à la restauration des sols, le cas échéant. Ce coût potentiel n'équivaut pas à la valeur marchande de l'Immeuble, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de la valeur pour une acquisition de gré à gré ni à l'indemnité d'expropriation. Il ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire.

Un montant maximal de 6 218 997 \$ taxes incluses sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence locale 15-058 – « Interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du Campus Outremont (PDUES) ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centre.

Ce virement est réalisé conformément aux informations financières contenues à l'intervention du Service des finances.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un retard dans l'approbation du présent dossier ou un refus par les instances pourrait mettre en péril l'acquisition.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Compte tenu que ce sommaire ne concerne que le virement de crédits, aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction de communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Approbation par le comité exécutif: Mars 2017

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Alexandre GUILBAUD, Service de la mise en valeur du territoire  
Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, Rosemont - La Petite-Patrie  
Cassandra LOUIS, Service des affaires juridiques

Lecture :

Olivier CARIGNAN DE CARUFEL, 7 mars 2017  
Alexandre GUILBAUD, 6 mars 2017  
Cassandra LOUIS, 3 mars 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel GRECESCU  
Conseiller en immobilier

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-03

Denis SAUVÉ  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Denis SAUVÉ  
Chef de division, en remplacement de Mme  
Francine Fortin, directrice des transactions  
immobilières et de la sécurité

**Approuvé le :** 2017-03-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-03-13

CE : 30.008

2017/03/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1173843001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016)

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016).

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-09 13:52

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173843001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* . Le potentiel fiscal est le critère de répartition qui s'applique par défaut, à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

Jusqu'au 31 décembre 2013, l'article 68 du décret 1229-2005 prévoyait que les coûts réels de l'alimentation en eau potable étaient partagés entre les villes desservies par l'agglomération de Montréal selon la consommation réelle. L'administration municipale a décidé de poursuivre en 2016, même si elle n'en avait pas l'obligation, la facturation d'une portion des coûts relatifs au service d'alimentation en eau potable aux villes liées en fonction de leur consommation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0276 - 21 avril 2016 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2015);  
CG15 0361 - 28 mai 2015 - Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2014);  
CG14 0226 - 1<sup>er</sup> mai 2014 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2013);  
CG13 0133 - 25 avril 2013 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2012);  
CG12 0223 - 21 juin 2012 - Adoption - Résolution fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable, aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2011).

## **DESCRIPTION**

Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016) prévoit qu'au terme de l'exercice financier 2016, la Ville fixe, par règlement du conseil d'agglomération le taux définitif de la quote-part en fonction du coût relatif à l'alimentation en eau potable qu'elle a assurée sur le territoire des municipalités liées au cours de cet exercice financier. Ce règlement établit également les modalités de paiement ou de remboursement ainsi que le montant des intérêts.

## **JUSTIFICATION**

Le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2016) prévoit que la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable est transmise au plus tard le 30 janvier 2016. Un ajustement du montant de la quote-part est effectué lorsque le taux définitif de la quote-part pour l'alimentation en eau potable est fixé, au terme de l'exercice financier de 2016 et que la consommation réelle de chacune des municipalités liées est connue. Il équivaut à la différence entre la quote-part pour l'alimentation en eau potable et la quote-part provisoire pour l'alimentation en eau potable.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aux fins de l'établissement de la quote-part représentant les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités liées, le taux est établi à 0,1209 \$ par m<sup>3</sup> pour l'exercice financier de 2016.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S. o.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

S. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S. o.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphanie RAULT  
Conseillère en planification budgétaire

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-03-02

Gildas S. GBAGUIDI  
Chef de division - Planification budgétaire

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE  
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

**Approuvé le :** 2017-03-09

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Yves COURCHESNE  
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

**Approuvé le :** 2017-03-09



**Dossier # : 1176767001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) » afin notamment de préciser la définition de propriétaire et de clarifier le libellé de certains articles

Il est recommandé :  
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) ».

**Signé par** Benoit DAGENAI **Le** 2017-03-14 11:36

**Signataire :**

Benoit DAGENAI

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176767001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) » afin notamment de préciser la définition de propriétaire et de clarifier le libellé de certains articles

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) encadre la gestion des subventions relatives à certains travaux de restauration, de rénovation et d'archéologie en vertu de l'Entente sur le développement culturel de Montréal intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal. Il indique notamment les bâtiments et les travaux admissibles, les conditions particulières applicables, les paramètres de calcul de la subvention, les éléments composant la demande, l'exécution des travaux et le versement de la subvention.

Ce règlement est modifié au besoin pour l'ajuster aux orientations du MCC et de la Ville en matière d'aide financière aux bâtiments visés par ce programme.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CG12 0494** - 20 décembre 2012 (règlement RCG 12-025) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) » (modifications visant à tenir compte de l'entrée en vigueur, le 19 octobre 2012, de la Loi sur le patrimoine culturel).

**CG11 0025** - 27 janvier 2011 (règlement RCG 11-001) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) » (modifications visant à clarifier les conditions d'admissibilité, à ajuster les montants maximums d'une certaine catégorie et à préciser la portée de l'exclusion relative aux édifices religieux).

**CG10 0214** - 20 mai 2010 (règlement RCG 10-012) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) »

» (modifications visant à harmoniser certaines subventions au Fonds du patrimoine culturel québécois).

**CG08 0502** - 25 septembre 2008 (règlement RCG 08-036) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026)

» (modifications visant à harmoniser certaines subventions au Fonds du patrimoine culturel québécois).

**CG07 0528** - 20 décembre 2007 (règlement RCG 07-041) : Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026)

» (modifications visant à harmoniser certaines subventions au Fonds du patrimoine culturel québécois).

**CM04 0206** - 23 mars 2004 (règlement 04-026) : Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques ».

## **DESCRIPTION**

Le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) est modifié afin notamment :

- d'ajouter la définition de « propriétaire » et d'ajuster des articles associés;
- d'ajouter les définitions de « cinéma ancien », « théâtre ancien » et « terrain vacant »;
- de rendre admissibles à une subvention aux fouilles archéologiques les terrains vacants dans le site patrimonial du Mont-Royal;
- de rendre non admissible un propriétaire n'ayant pas respecté une des dispositions de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC), à moins que la situation entraînant ce non-respect n'ait été corrigée (modification demandée par le MCC);
- de clarifier le libellé des travaux de restauration admissibles;
- de retirer la conception et la fabrication d'enseignes de la liste des travaux admissibles, ces interventions ne constituant pas des travaux de restauration;
- d'actualiser les coûts des travaux de rénovation par mètre carré, ces montants n'ayant pas été indexés depuis 2004;
- de permettre au comité exécutif d'établir, par ordonnance, des priorités eu égard à la nature des travaux subventionnés.

Les détails relatifs aux modifications apportées à ce règlement sont définis au tableau joint au présent dossier décisionnel.

## **JUSTIFICATION**

Ces modifications permettront de mettre à jour et de clarifier certaines dispositions du règlement.

Elles permettront également à davantage de propriétaires de bénéficier d'une subvention, notamment les personnes possédant un immeuble municipal à titre d'emphytéote, mais qui, jusqu'alors, ne pouvaient pas obtenir de subvention pour la réalisation des travaux de restauration à leur charge.

Enfin, ces modifications permettront de corriger une discordance entre le règlement 04-026 et les normes des programmes du MCC relatives à l'inadmissibilité des propriétaires en situation d'infraction par rapport à la LPC.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les modifications proposées n'affectent en rien l'Entente sur le développement culturel de Montréal et n'ont aucun impact financier pour la Ville de Montréal.  
Le Règlement sur les subventions à la restauration et à la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale et aux fouilles archéologiques (04-026) relève du conseil d'agglomération en vertu de l'annexe I du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public promulguant le règlement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion du conseil d'agglomération : 30 mars 2017

- Adoption du règlement par le conseil d'agglomération : 27 avril 2017

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Soleil BROSSEAU  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-10

Gilles DUFORT  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2017-03-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Luc GAGNON  
Directeur de service

**Approuvé le :** 2017-03-14



**Dossier # : 1172837001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé."

Il est recommandé :

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé."

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-21 10:28

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172837001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 M\$ afin de financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé."

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal, par le biais de son programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, a octroyé à la Société du parc Jean-Drapeau, 15 M\$ récurrents pour les années 2017 à 2019 afin d'assurer la pérennité des installations, la sécurité des employés, des usagers et des visiteurs.

Programme de protection de l'actif immobilisé (Maintien d'actifs)

Le Parc Jean-Drapeau fait partie du réseau des grands parcs et est désigné comme un équipement d'intérêt collectif. Aujourd'hui, 1,7 million de visiteurs fréquentent annuellement le parc Jean-Drapeau, soit pour ses installations (Complexe aquatique, Plage Jean-Doré, La Biosphère, Bassin olympique, etc.), soit pour la tenue de plus de 60 événements et activités (Fête des neiges, Week-ends du Monde, Piknic Électronik, Osheaga, Heavy Mtl, etc.) ou pour ses pistes cyclables et ses espaces verts.

Afin de réaliser sa mission, la Société doit offrir des installations et des infrastructures adéquates afin d'assurer le bon déroulement des activités et événements majeurs tout en étant sécuritaires pour les employés et les usagers.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0652 - 29 novembre 2016 - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

**DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 15 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour financer la réalisation du programme de protection de l'actif immobilisé, des travaux relatifs à la réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements de la Société du parc Jean-Drapeau pour l'année 2017, conformément au budget d'investissements autorisé par le conseil d'agglomération.

Actuellement trois types d'actifs sont concernés par les travaux visant la sécurité des lieux : les bâtiments et installations, les aménagements extérieurs, le mobilier urbain et les équipements.

## **JUSTIFICATION**

L'autorisation du présent projet de règlement d'emprunt est nécessaire pour financer le programme de maintien d'actifs de la Société du parc Jean-Drapeau. La Société doit réaliser ces travaux afin d'assurer la sécurité des sites et le bon déroulement des activités et événements.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le programme de protection de l'actif immobilisé a été évalué à 15 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) pour l'année 2017. Ces travaux seront effectués par la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD). Les budgets sont déjà prévus à même l'enveloppe octroyée lors de la confection du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019 volet agglomération.

Le montant de 15 M\$ provenant du budget d'investissements autorisé dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 se répartit comme suit :

<b>Numéro de Projet</b>	<b>Numéro de sous-projet</b>	<b>Description</b>	<b>Numéro de projet Simon</b>	<b>Investissement 2017</b>
43010	1143010002	Bâtiments	135814	10 775 000 \$
43010	1143010003	Aménagements	135816	2 000 000 \$
43010	1143010004	Achats d'équipements	135817	2 225 000 \$
				15 000 000 \$

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet, détaillé en plans et devis qui permettront de procéder aux travaux d'aménagement vise à améliorer les infrastructures événementielles ainsi qu'à assurer la sécurité du public et des usagers, tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels respectant les normes environnementales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ce règlement d'emprunt est requis pour permettre la réalisation des projets visés, la sécurité des employés et des usagers, ainsi que le bon déroulement des activités et des événements se déroulant au parc Jean-Drapeau.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion : 30 mars 2017

Adoption : 27 avril 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'ensemble des projets suivra le processus et la réglementation applicable en matière d'appels d'offres et d'octrois de contrats conformément à la politique de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau.

La Société du parc Jean-Drapeau ne peut octroyer de contrats de plus de 2 millions de dollars à moins d'avoir préalablement reçu l'aval du comité exécutif, conformément à la convention la liant à la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François J MATHIEU  
Directeur de l'administration

#### **ENDOSSÉ PAR**

Ronald CYR  
Directeur général

Le : 2017-02-07

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Ronald CYR  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Ronald CYR  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-07



**Dossier # : 1172837004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 M\$ afin de financer la réalisation du projet de rénovation du Pavillon du Canada Phase I".

Il est recommandé:

D'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 M\$ afin de financer la réalisation du projet de rénovation du Pavillon du Canada, Phase I".

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-02-21 14:27

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172837004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Parc Jean-Drapeau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI), un projet de règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 3 M\$ afin de financer la réalisation du projet de rénovation du Pavillon du Canada Phase I".

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Société du parc Jean-Drapeau exploite le Pavillon du Canada comme bâtiment administratif. Le Pavillon du Canada est un des legs de l'Expo 67. D'une superficie de plus de 50 000 pieds carrés, le pavillon en plus des espaces de bureau, dispose d'une salle de location ainsi que d'une salle de théâtre inoccupée. Jusqu'en 2015, une partie du pavillon était occupée par la Commission scolaire de Montréal qui l'utilisait comme salles de classes (fleuristerie, horticulture et jardinerie ainsi que les spécialités en horticulture) pour leur école d'horticulture.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG16 0652 - 29 novembre 2016- Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

**DESCRIPTION**

Suite au départ de la Commission scolaire de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau doit corriger le système de ventilation pour être aux normes afin de pouvoir ensuite transformer les salles de classes en espace de bureau. Ces travaux permettront de regrouper au Pavillon du Canada, tout le personnel de la Direction Marketing, développement commercial et communications, lequel est actuellement localisé dans deux pavillons. L'investissement de 3 M\$ permettra de réaliser les plans et devis et par la suite, d'effectuer les travaux nécessaires.

**JUSTIFICATION**

La mise à niveau du système de ventilation pour ensuite permettre la transformation des salles de classes en espace de bureaux permettra le regroupement du personnel de la direction Marketing, développement commercial et communications. Ce regroupement améliorera l'efficience organisationnelle et permettra aussi d'optimiser les espaces vacants.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce règlement permettra de financer les travaux du projet "Rénovation du pavillon du Canada phase 1" tel que prévu au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux relève de la compétence d'agglomération puisqu'ils concernent une installation du parc Jean-Drapeau.

### **Informations budgétaires (en dollars)**

Projet : 43015

Sous-projet : 1743015000

### **2017 Total**

3 M\$ 3 M\$

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet, détaillé en plans et devis qui permettront de procéder aux travaux d'aménagement, vise à améliorer les infrastructures événementielles ainsi qu'à assurer la sécurité du public et des usagers du parc Jean-Drapeau tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels respectant les normes environnementales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai dans la réalisation des travaux et nuirait à l'efficacité organisationnelle.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Échéancier pour l'adoption du règlement d'emprunt:**

Avis de motion : 30 mars 2017

Adoption : 27 avril 2017

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

### **Échéancier pour les travaux:**

2017 : Plans et devis

2018 : Travaux de rénovation, de mise aux normes et de réaménagement intérieur.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'ensemble des projets suivra le processus et la réglementation applicable en matière d'appels d'offres et d'octrois de contrats conformément à la politique de gestion contractuelle de la Société du parc Jean-Drapeau.  
La Société du parc Jean-Drapeau ne peut octroyer de contrats de plus de 2 millions de dollars à moins d'avoir préalablement reçu l'aval du comité exécutif, conformément à la convention la liant à la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jean-François J MATHIEU  
Directeur de l'administration

#### **ENDOSSÉ PAR**

Ronald CYR  
Directeur général

Le : 2017-02-07

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Ronald CYR  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-07

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Ronald CYR  
Directeur

**Approuvé le :** 2017-02-07

**Dossier # : 1166425012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, le long d' un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91e Avenue, situé dans district de La Pointe-aux-Prairies

**Il est recommandé:**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 septembre 2016, de donner suite à la procédure de demande de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, le long d' un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91e Avenue, situé dans district de La Pointe-aux-Prairies.

La Direction du développement du territoire et des études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- la demande respecte les principes mis de l'avant par le PDUES de la rue Sherbrooke et le Schéma d'aménagement quant à la densité et la répartition des fonctions urbaines;
- la demande permet d'augmenter la densité à l'intérieur d'une aire TOD identifiée au Schéma d'aménagement;
- la demande permet d'augmenter la densité à l'intérieur d'un secteur prioritaire de densification identifié au Plan d'urbanisme;
- la demande permet d'identifier et d'instaurer des conditions plus favorables à la reconversion d'un site industriel dont l'affectation est prévue à des fins résidentielles au Plan d'urbanisme;
- la demande permet de déployer une densité et une volumétrie plus importante en bordure d'une large artère destinée à devenir un important vecteur de déplacements multimodaux et qui sera pourvue d'une forte empreinte paysagère;
- la demande permet d'optimiser le déploiement d'un milieu habités viables et attractifs, aux abords de milieux naturels extensifs qui ont façonné les perspectives d'occupation du territoire;

- le projet de construction permet de compléter les phases finales d'un projet immobilier avec des bâtiments plus significatifs en bordure de deux artères emblématiques;
- le projet de construction rencontre les actions et les objectifs du Plan d'urbanisme;
- la demande a obtenu une recommandation favorable de la part du Comité Jacques-Viger.

## **ADOPTÉ**

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-15 11:31

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1166425012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Demande de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, le long d' un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91e Avenue, situé dans district de La Pointe-aux-Prairies.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a adopté un Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) de la rue Sherbrooke au début de l'année 2016. Cet exercice de planification visait en outre à optimiser les opportunités de développement en bordure de l'artère sous des perspectives de saine utilisation de l'espace. Le plan de développement met de l'avant des principes de densification, de développement durable, d'optimisation des infrastructures de transport en commun et de meilleure répartition des fonctions urbaines en lien avec une nouvelle configuration de certains tronçons de la rue Sherbrooke.

Le PDUES repose sur la reconnaissance de trois milieux de vie en lien étroit avec la rue Sherbrooke, dans le but de mieux arrimer les actions avec les spécificités du milieu. La grande superficie du quartier de Pointe-aux-Trembles et la longueur considérable du parcours de la rue Sherbrooke (7,6 km) qui traverse l'intégralité du quartier d'est en ouest ont également conditionné ce choix de caractériser le territoire en trois entités à la fois distinctes et complémentaires, toutes liées à l'artère principale du quartier qu'est la rue Sherbrooke. Les milieux de vie 2 et 3 qui couvrent l'est du territoire regroupent la majorité des terrains vacants propices à du développement résidentiel.

L'adoption du Schéma d'aménagement et de développement en 2015 a permis de concrétiser le périmètre du TOD constitué autour de la gare de Pointe-aux-Trembles et du tronçon de la rue Sherbrooke situé à l'est de la 40<sup>e</sup> Avenue. De plus, la délimitation des espaces naturels à protéger a précisé les canevas de terrains voués à du développement immobilier sous de nouvelles perspectives de densification et de cohabitation harmonieuse avec les milieux protégés.

De nombreux acteurs immobiliers sont en discussion depuis quelques années avec l'arrondissement pour le développement de ces espaces en friche. L'ouverture de la gare de Pointe-aux-Trembles en 2015 a ravivé l'intérêt pour la mise en valeur de cette partie du territoire.

Un de ceux-ci est en voie de compléter les phases finales de son projet immobilier Faubourg de La Pointe-de-l'Île où les trois derniers immeubles à construire sont prévus sur la rue Sherbrooke, de part et d'autre de l'intersection du boulevard Gouin qui sera prolongé vers le sud, soit jusqu'à la rue Forsyth. Les échanges de terrains avec la Ville, inhérents à la mise en place des dernières phases, ont été complétées en 2014. Le requérant a déposé, toujours en 2014, une demande de modification de zonage afin d'autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre étages sur le lot 5 102 694 alors que les dispositions incluses au Plan d'urbanisme et à la réglementation locale limitent le nombre d'étages à trois sur ce terrain.

L'arrondissement a suspendu l'étude des demandes afin d'entreprendre une série de consultations publiques en marge de l'élaboration de son PDUES. Cette démarche participative populaire s'est échelonnée sur une année. Le document ayant été maintenant entériné, l'arrondissement a pu compléter l'analyse de cette requête.

Dans ce contexte, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles initie une demande de modification au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) dans le but d'ajouter un secteur à transformer, modifier les limites des aires d'affectation et modifier des secteurs de densité pour les secteurs périphériques au tronçon de la rue Sherbrooke Est compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91<sup>e</sup> Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

La demande répond a priori à la nécessité d'arrimer trois importantes composantes du Plan d'urbanisme (secteurs à construire ou à transformer, affectations du sol et densités de construction) au contenu du PDUES en ce qui a trait à un important secteur à développer. De plus, cette demande permet de répondre à une requête déposée en lien avec un projet immobilier.

Les modifications proposées visent essentiellement des secteurs situés dans le milieu de vie 3 correspondant au tronçon de la rue Sherbrooke situé à l'est du cimetière Hawthorn-Dale et du secteur sud du parc nature de La Pointe-aux-Prairies.

Il s'agit de modifications visant trois cartes incluses dans le Plan d'urbanisme, soit la carte 1.1 intitulée «Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer», la carte 3.1.1 intitulée «L'affectation du sol» et la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » afin de revoir les balises d'occupation du territoire en fonction des éléments édictés dans le PDUES pour la partie du territoire susmentionnée.

L'adoption d'un règlement de concordance modifiant le règlement de zonage sera effectué à la suite de l'entrée en vigueur des modifications au Plan d'urbanisme, conformément à l'article 110.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 1630020034 - 2 février 2016 - Adoption du Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) de la rue Sherbrooke par l'arrondissement RDP-PAT (dossier 116 642 5002).

## **DESCRIPTION**

### **Description du site**

Le site visé par la demande correspond au milieu de vie 3 identifié au PDUES de la rue Sherbrooke adopté par l'arrondissement. Ce secteur couvre toute la pointe est de l'île, au sud de l'autoroute 40 et à l'est du cimetière Hawthorn-Dale. Les modifications proposées affectent quatre secteurs de planification distincts, soit deux situés au sud de la rue Sherbrooke et deux au nord de celle-ci.

## **1- Secteurs Sud de la rue Sherbrooke :**

Le premier secteur concerne les terrains occupés par deux usines protégées par droits acquis et vouées à une éventuelle transformation (**Secteur 1A**)

Le second vise les terrains vacants situés entre la 81e et la 91e Avenue où se trouvent notamment la phase finale du projet immobilier Faubourg de la Pointe-de-l'Île (**Secteur 1B**). Les trois derniers immeubles à construire sont prévus sur la rue Sherbrooke à l'intersection qu'elle forme avec le boulevard Gouin qui sera prolongé vers le sud, soit jusqu'à la rue Forsyth, dans le cadre de cet important projet immobilier ayant cours sur la pointe de l'île depuis 2010 et qui compte actuellement 156 logements.

Concrètement, le requérant souhaite la réalisation de un ou deux immeubles résidentiels de quatre étages sur le lot actuel no. 5 102 694, sis en bordure de la rue Sherbrooke, bordé à l'est par le prolongement du boulevard Gouin. Il s'agit de la quatrième et dernière phase du projet. Un des deux immeubles projetés sur le terrain abritera probablement une résidence pour personnes âgées. Les cases de stationnement seront principalement aménagées en sous-sol.

Un autre immeuble de trois étages est prévu sur lot 5 102 693 à l'est du boulevard Gouin, toujours au cours de cette ultime phase de construction.

L'ensemble du projet immobilier fait parti du milieu de vie no.3 identifié au PDUES de la rue Sherbrooke et la phase finale du projet se situe à l'intérieur de l'aire TOD de la gare de Pointe-aux-Trembles décrit dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

## **2 - Secteurs Nord de la rue Sherbrooke :**

Quant au coté nord de la rue Sherbrooke, on identifie également deux secteurs à développer :

Le premier secteur vise des terrains résidentiels tout juste à l'est de la 81e Avenue, en bordure de la coulée Grou (**Secteur 2A**). Le projet résidentiel l'ESTuaire, qui démarrera sous peu, est localisé dans ce secteur.

Le deuxième secteur correspond aux terrains voués à une occupation principalement commerciale se déployant autour de l'intersection de la rue Famille-Dubreuil et se prolongeant jusqu'au boulevard Gouin plus à l'est (**Secteur 2B**).

## **Modifications au Plan d'urbanisme**

Les modifications touchent trois cartes incluses dans le Plan d'urbanisme, à savoir :

- Carte 1.1, intitulée « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer» ;
- Carte 3.1.1, intitulée « L'affectation du sol» ;
- Carte 3.1.2, intitulée « La densité de construction».

### **1- Carte 1.1 « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer» :**

Trois modifications sont demandées sur la carte afin de traduire le contenu du PDUES de la rue Sherbrooke, à savoir :

- Agrandir un secteur à construire afin d'intégrer le secteur délimité par les rues suivantes : rue Sherbrooke, l'ancienne emprise du boulevard Gouin, rue Forsyth et 91<sup>e</sup> Avenue;
- Retirer des secteurs à construire les terrains municipaux entourant la coulée Grou, compris entre le golf et la rue Sherbrooke ainsi que le boulevard Gouin (tel que Schéma);
- Ajouter un secteur à transformer correspondant aux 15 300 et 15 400, rue Sherbrooke Est, soit deux bâtiments industriels sous l'égide d'une affectation résidentielle (Schéma).

### 2- Carte 3.1.1 « L'affectation du sol» :

Une seule modification est demandée sur la carte afin de traduire le contenu du PDUES de la rue Sherbrooke, à savoir :

- Remplacer, pour les terrains situés dans le secteur 2B, l'affectation résidentielle par une affectation mixte.

### 3- Carte 3.1.2 « La densité de construction» :

Plusieurs modifications sont demandées sur la carte afin de traduire le contenu du PDUES de la rue Sherbrooke et s'arrimer avec le projet de construction du requérant, à savoir :

- Créer le nouveau secteur de densification «20-T3» à même le secteur 20-04 correspondant au secteur à transformer du 15 300 et 15 400, rue Sherbrooke Est, soit deux bâtiments industriels bénéficiant de droits acquis ;
- Remplacer la partie du secteur de densification 20-C4 correspondant au secteur situé en bordure nord de la rue Sherbrooke, compris entre le milieu naturel entourant la coulée Grou, la 81<sup>e</sup> Avenue et la limite est du lot 1 875 285, par un secteur de densification 20-C9;
- Agrandir le secteur de densification 20-C4 afin d'intégrer le secteur délimité par les rues suivantes : rue Sherbrooke, l'ancienne emprise du boulevard Gouin, rue Forsyth et 91<sup>e</sup> Avenue;
- Agrandir le secteur de densification 20-C5 à même une partie du secteur de densification 20-C4 correspondant aux terrains sis en bordure nord de la rue Sherbrooke, entre la limite est du lot 1 875 285 et le boulevard Gouin.

### Comparaison de densité selon les secteur touchés :

Le tableau suivant indique les différences entre la situation actuelle et la modification demandée pour le secteur à transformer du 15 300 et 15 400, rue Sherbrooke Est :

<b>Secteur 1A</b>		
<b>Caractéristiques</b>	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
<b>Type de secteur</b>	20-04	20-T3
<b>Nombre d'étages</b>	1 à 3 étages hors sol	2 à 8 étages hors sol
<b>Taux d'implantation</b>	Taux d'implantation faible ou moyen	Taux d'implantation faible ou moyen
<b>Coefficient d'occupation du sol min / max</b>		0,5 / 4,0

Le tableau suivant indique les différences entre la situation actuelle et la modification demandée pour le secteur correspondant à la phase finale du projet immobilier du Faubourg de la Pointe-de-l'île, délimité par les rues suivantes : rue Sherbrooke, l'ancienne emprise du boulevard Gouin, rue Forsyth et 91<sup>e</sup> Avenue :

<b>Secteur 1B</b>		
<b>Caractéristiques</b>	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
<b>Type de secteur</b>	20-04	20-C4
<b>Nombre d'étages</b>	1 à 3 étages hors sol	1 à 4 étages hors sol
<b>Taux d'implantation</b>	Taux d'implantation faible ou moyen	Taux d'implantation faible ou moyen
<b>Coefficient d'occupation du sol min / max</b>		0,2 / 3,0

Le tableau suivant indique les différences entre la situation actuelle et la modification demandée pour le secteur correspondant au secteur situé en bordure nord de la rue Sherbrooke, compris entre le milieu naturel entourant la coulée Grou, la 81<sup>e</sup> Avenue et la limite est du lot 1 875 285 :

<b>Secteur 2A</b>		
<b>Caractéristiques</b>	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
<b>Type de secteur</b>	20-04	20-C9
<b>Nombre d'étages</b>	1 à 3 étages hors sol	5 à 8 étages hors sol
<b>Taux d'implantation</b>	Taux d'implantation faible ou moyen	Taux d'implantation faible ou moyen
<b>Coefficient d'occupation du sol min / max</b>		2,0 / 4,0

Le tableau suivant indique les différences entre la situation actuelle et la modification demandée correspondant aux terrains sis en bordure nord de la rue Sherbrooke, entre la limite est du lot 1 875 285 et le boulevard Gouin :

<b>Secteur 2B</b>		
<b>Caractéristiques</b>	<b>Avant</b>	<b>Après</b>
<b>Type de secteur</b>	20-04	20-C5
<b>Nombre d'étages</b>	1 à 3 étages hors sol	2 à 8 étages hors sol
<b>Taux d'implantation</b>	Taux d'implantation faible ou moyen	Taux d'implantation faible ou moyen
<b>Coefficient d'occupation du sol min / max</b>		0,5 / 4,0

### **Étapes subséquentes**

Suite aux modifications au Plan d'urbanisme proposées dans le présent sommaire, la réalisation du projet de construction sur le lot 5 102 694 nécessitera une modification au Règlement de zonage RCA09-Z01 pour agrandir la zone 049 à même l'intégralité de la zone 031.

### **JUSTIFICATION**

## **La Direction du développement du territoire et des études techniques recommande :**

De donner suite à la procédure de demande de modification du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal dans le but d'arrimer des éléments du Plan à la planification locale traduite à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke, le long d'un tronçon compris entre la rue Damien-Gauthier et la 91e Avenue, situé dans le district de La Pointe-aux-Prairies.

La Direction du développement du territoire et des études techniques se montre favorable à cette demande pour les raisons suivantes :

- la demande respecte les principes mis de l'avant par le Schéma d'aménagement quant à la densité et la répartition des fonctions urbaines ;
- la demande permet d'augmenter la densité à l'intérieur d'une aire TOD identifiée au Schéma d'aménagement;
- la demande permet d'augmenter la densité à l'intérieur d'un secteur prioritaire de densification identifié au Schéma d'aménagement;
- la demande permet d'identifier et d'instaurer des conditions plus favorables à la reconversion d'un site industriel dont l'affectation est prévue à des fins résidentielles au Plan d'urbanisme;
- la demande respecte les principes mis de l'avant par le PDUES de la rue Sherbrooke quant à la densité et la répartition des fonctions urbaines ;
- la demande permet de déployer une densité et une volumétrie plus importante en bordure d'une large artère destinée à devenir un important vecteur de déplacements multimodaux et qui sera pourvue d'une forte empreinte paysagère;
- la demande permet d'optimiser le déploiement d'un milieu habités viables et attractifs, aux abords de milieux naturels extensifs qui ont façonné les perspectives d'occupation du territoire;
- le projet de construction énoncé dans le secteur 1B permet de compléter les phases finales d'un projet immobilier avec des bâtiments plus significatifs en bordure de deux artères emblématiques;
- le projet de construction énoncé dans le secteur 1B rencontre les actions et les objectifs du Plan d'urbanisme;
- la demande a obtenu une recommandation favorable de la part du Comité Jacques-Viger.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les modifications demandées s'inscrivent dans une perspective d'optimiser l'occupation du territoire et les infrastructures urbaines tout en perpétuant la présence de milieux naturels.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le parcours d'entrée de ville sera redéfini par la présence d'immeubles plus significatifs bordant à la fois une large voie plantée et des milieux naturels qui, actuellement, peinent à se démarquer dans la lecture du paysage.

Le gain de densité souhaité permettra de mettre en place des conditions favorables à l'implantation d'une desserte commerciale viable pour l'ensemble des résidents du secteur qui est d'ailleurs décrit comme un désert alimentaire.

Peu d'impact anticipé sur le réseau viaire, les constructions se grefferont principalement à

une artère majeure déjà desservie par du transport collectif.

La modulation des zones et du contenu normatif découlant de ces modifications au Plan d'urbanisme reposera sur un principe de transition volumétrique respectueuse aux abords des secteurs déjà habités, tel que stipulé à l'intérieur du PDUES de la rue Sherbrooke.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dossier soumis au secrétaire du CCU : 8 septembre 2016  
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : 9 septembre 2016

Comité Jacques-Viger (CAU) : 18 novembre 2016

Présentation d'un avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme au conseil d'arrondissement : À déterminer

Assemblée de consultation publique : À déterminer

Soumission du procès verbal de la consultation publique sur le projet de règlement au comité exécutif : À déterminer

Adoption du règlement modifiant le Plan d'urbanisme par le conseil municipal : À déterminer

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Caroline LÉPINE, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Caroline LÉPINE, 17 janvier 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Yann LESSNICK  
Conseiller en planification

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-11-29

Martin COUTU  
Directeur du développement du territoire et  
des études techniques



**Dossier # : 1173558005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu de l'article 89,4 de la Charte de la Ville de Montréal, un Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 087 021 du cadastre du Québec à des fins d'un centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant des besoins particuliers.

**IL EST RECOMMANDÉ :**

De demander au conseil municipal d'adopter en vertu de l'article 89,4° de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ chapitre C-11.4) un projet de règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 087 021 du cadastre de Québec à des fins d'une résidence collective pour des personnes ayant des besoins particuliers.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-03-09 09:00

**Signataire :**

Alain DUFORT

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1173558005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter, en vertu de l'article 89,4 de la Charte de la Ville de Montréal, un Règlement autorisant l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 2 087 021 du cadastre du Québec à des fins d'un centre d'hébergement collectif pour des personnes ayant des besoins particuliers.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Monsieur Silberstein, au nom de la Maison Belfield, a déposé une demande afin de permettre l'occupation du bâtiment situé sur le lot 2 087 021 à des fins de résidence collective.

Cette demande déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce (01-276) quant à l'usage de centre d'hébergement collectif à même le bâtiment situé sur le lot mentionné en rubrique. Il s'agit d'un projet identifié à l'article 89.4<sup>o</sup>, de la Charte de la Ville de Montréal, permettant au conseil municipal d'autoriser cette occupation à des fins d'habitation puisqu'il est destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

La Maison Belfield est un organisme à but non lucratif qui occupe le bâtiment de 2 étages sur l'avenue Coolbrook depuis décembre 2014. La mission de cet organisme vise la prévention de la récidive par la réhabilitation et la réinsertion sociale des hommes en libération conditionnelle et des ex-détenus qui ont démontré une grande motivation à réintégrer la société. Il accueille au maximum 9 résidents qui sont en cours de procès ou en liberté conditionnelle. Ceux-ci sont recommandés par un processus d'évaluation très rigoureux qui doit être approuvé par un commissaire aux libérations conditionnelles en collaboration avec Service correctionnel Canada. Le séjour moyen est d'environ 4 à 6 mois. La Maison Belfield intervient également au niveau du suivi en communauté, par un programme de soutien qui adresse les besoins des usagers. Le programme se décline en cinq composantes qui adressent les éléments suivants :

- offre des services de counseling et de thérapie;
- le développement des compétences sociales;
- le perfectionnement des compétences linguistiques;
- la formation à l'aptitude à l'emploi couplée à un stage de travail;

- un programme de participation communautaire;
- adresse les valeurs culturelles et religieuses.

L'occupation du bâtiment permet d'aménager 4 chambres à l'étage, des aires communes au rez-de-chaussée et au sous-sol (salon, cuisine, salle à manger, salle de jeux, etc).

### **Dérogations au Règlement d'urbanisme**

Le projet s'inscrit dans un secteur de zonage où seules les habitations sont autorisées, dans des édifices pouvant abriter de 1 à 2 logements chacun (H.1-2), par conséquent l'usage centre d'hébergement collectif n'est pas autorisé.

### **Le comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

Le projet a été présenté aux membres du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 février 2017 et a reçu un avis favorable accompagné des conditions suivantes:

#### 1- Le requérant doit tenir une séance d'information avec les résidents du secteur

Le 28 novembre 2016 et le 18 février 2017 le requérant a rencontré les résidents du secteur à leur domicile pour expliquer la mission de la Maison Belfield. Le requérant a rencontré 20 résidents. Chacun des résidents rencontrés a signé un document faisant état de la rencontre et démontrant leur soutien au projet.

#### 2- La DAUSE doit faire un recensement des garderies qui sont situées près de la propriété visée par la demande

Le recensement des garderies du secteur a été réalisé à partir du moteur de recherche "Localisateur de services de garde" qui se trouve sur le site du Ministère de la famille du Québec. Ce moteur de recherche permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres de la petite enfance et toutes les garderies du Québec. Le résultat du recensement nous a permis d'identifier trois garderies qui se trouvent dans un rayon de 300 m de la Maison Belfield, dont la plus près est située à approximativement à 70 m. de la propriété.

### **JUSTIFICATION**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises n'a pas d'objection à la réalisation du projet déposé. Ainsi,

- la Maison Belfield est en opération depuis 2004 et occupe la propriété située sur le lot 2 087 021 depuis décembre 2014. Depuis qu'elle est en opération, aucune plainte n'a été déposée;
- le représentant de la Maison Belfield a rencontré les résidents du secteur relativement à l'occupation du bâtiment situé sur le lot 2 087 021. Les gens rencontrés ont bien accueilli le projet;
- des mesures ont été prises afin d'assurer la sécurité des résidents du secteur. Ces mesures incluent; une surveillance par caméras à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment (24 heures / 7 jours semaine), présence d'au moins une personne (accrédité par Services correctionnels Canada) sur place, la Maison Belfield est en communication régulièrement avec la police et celle-ci est informée des activités de l'organisme. Ainsi, la sécurité des garderies n'est pas compromise;
- aucune modification à l'aménagement intérieur ou à l'enveloppe du bâtiment n'est envisagée.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

6 mars 2017 Recommandation du conseil d'arrondissement visant à soumettre le projet de règlement pour adoption au conseil municipal  
22 mars 2017 Inscription à l'ordre du jour du comité exécutif  
27 mars 2017 Adoption d'un avis de motion par le conseil municipal  
24 avril 2017 Adoption du règlement par le conseil municipal  
Juin 2017 Émission du certificat d'occupation.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

CCU / FAVORABLE AVEC CONDITIONS

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dino CREDICO  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-02-15

Gisèle BOURDAGES  
conseiller(ere) en aménagement- c/e

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvia-Anne DUPLANTIE  
Directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

CE : 40.007

2017/03/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.001  
2017/03/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 60.001  
2017/03/22 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1174396004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er février 2017 au 28 février 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :  
de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> février au 28 février 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2017-03-10 09:39

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174396004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er février 2017 au 28 février 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 28 février 2017, il est démontré qu'il y a eu deux (2) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE17 0101 - 1<sup>er</sup> février 2017 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 décembre 2016 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

**DESCRIPTION**

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1<sup>er</sup> février 2017 au 28 février 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

**JUSTIFICATION**

Ne s'applique pas

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie FAVREAU  
Chargée de soutien technique en immobilier

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-03-08

Suzie DESMARAIS  
Conseillère en immobilier et expertise immobilière - chef d'équipe, en remplacement de M. Denis Sauvé, chef de division, jusqu'au 10 mars 2017

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

**Approuvé le :** 2017-03-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-03-09



**Dossier # : 1176368001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte et entériner le document intitulé «Réponses de la Ville de Montréal aux recommandations de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones»

Il est recommandé :  
de prendre acte et d'entériner le document intitulé «Réponses de la Ville de Montréal aux recommandations de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones.»

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2017-01-27 16:40

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176368001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre acte et entériner le document intitulé «Réponses de la Ville de Montréal aux recommandations de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones»

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) a produit un avis portant sur les jeunes Autochtones intitulé « Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones ». Celui-ci a été approuvé par le comité exécutif du 6 avril 2016 et déposé au conseil municipal du 18 avril 2016. Le lancement public a eu lieu le 12 mai 2016.

Les services de la ville centre concernés par l'avis ont élaboré des réponses aux 19 recommandations formulées par le CjM. Ce sont les services suivants : Culture (SC), Diversité sociale et sports (SDSS), Développement économique (SDE), Ressources humaines (SRH), Mise en valeur du territoire (SMVT) ainsi que le Bureau des relations gouvernementales et municipales (BRGM). Le SDSS a procédé à la collecte et à l'analyse des réponses. De son côté, le BRGM a analysé les recommandations à la lumière du projet de Métropole de la réconciliation qu'il pilote. La Ville reconnaît ainsi la place que les peuples autochtones ont occupée et occupent toujours dans l'histoire et le développement de Montréal. Élaboré dans le cadre d'un dialogue de gouvernement à gouvernement et d'un processus de co-construction avec la communauté, le projet de Métropole de la réconciliation vise, entre autres, à valoriser l'histoire autochtone de Montréal, à améliorer la visibilité de la population autochtone, et à former les fonctionnaires de la ville à l'histoire et aux réalités autochtones. Envisagée d'une manière transversale, la Métropole de la réconciliation permettra de consolider des partenariats avec les organisations autochtones en prévoyant des éléments de co-gouvernance sur certains dossiers.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM16 0428 du 18 avril 2016**

Dépôt de l'Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal

**CE16 0561 du 6 avril 2016**

Déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'Avis sur la réalité montréalaise des jeunes Autochtones et des recommandations émises par le Conseil jeunesse de Montréal

## **DESCRIPTION**

Entre 2001 et 2011, une augmentation importante de la migration des personnes autochtones vers les villes s'est traduite par un accroissement de 177 % de leur population à Montréal. Le phénomène n'est pas tout à fait nouveau, mais il a pris une ampleur considérable dans les dernières décennies et devrait s'intensifier dans les années à venir. Selon l'enquête auprès des ménages intitulée « Enquête nationale auprès des ménages (ENM) 2011 », le nombre d'Autochtones à Montréal est de 26 285 personnes. Nombreux sont les jeunes Autochtones âgés de 18 à 35 ans qui élisent domicile à Montréal pour de courts ou de longs séjours en quête d'une amélioration de leurs conditions de vie. C'est dans ce contexte que le CjM a décidé de collaborer avec le Centre de développement communautaire autochtone à Montréal, faisant aussi affaire sous Montréal Autochtone, pour la production d'une étude conjointe sur ce sujet.

L'ordre des réponses aux recommandations présenté dans le document en pièces jointes répond à un souci de respecter les enjeux qui touchent au premier chef les jeunes autochtones, à savoir :

1. l'appartenance et lutte à l'exclusion, les arts et la culture;
2. l'éducation, l'emploi et la formation;
3. l'accueil et la vie quotidienne.

Les réponses aux recommandations émises par les services de la ville centrale permettent de constater que :

- la Ville de Montréal entreprend déjà un certain nombre d'actions qui permettent de répondre à certains enjeux qui concernent les jeunes Autochtones à Montréal;
- certaines interventions de la Ville auprès des jeunes Autochtones s'inscrivent dans ses plans d'actions alors que d'autres pourraient être entreprises notamment dans le cadre du projet de Métropole de la réconciliation; et,
- les réponses aux recommandations du CjM pourraient servir dans le cadre de représentations que la Ville entreprendra auprès du gouvernement du Québec.

## **JUSTIFICATION**

Depuis plusieurs années, la Ville de Montréal agit pour répondre aux enjeux qui concernent les personnes autochtones à Montréal. L'Administration municipale est très sensible aux questions qui concernent les Autochtones et plus particulièrement aux problématiques que vivent les jeunes Autochtones à Montréal. C'est ainsi que les réponses des différents services de la Ville aux recommandations du CjM constituent une occasion de considérer et de bonifier les actions entreprises par la Ville à la lumière des enjeux soulevés par l'avis tout en tenant compte du projet de Métropole de la réconciliation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les réponses aux recommandations de l'Avis du Conseil jeunesse de Montréal contribuent à la réflexion et peuvent orienter les actions de la Ville de Montréal en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de vie des jeunes Autochtones à Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

À la suite du dépôt des réponses à l'Avis au conseil municipal, le document sera disponible sur le site Web du CjM et sera envoyé aux partenaires de la Ville et du CjM qui sont concernés par le sujet abordé.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**Mars 2017** Présentation au comité exécutif

Dépôt au conseil municipal

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Peggy BACHMAN, Direction générale

Lecture :

Peggy BACHMAN, 26 janvier 2017

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mokhtar Mehdi LEKEHAL  
Conseiller en développement communautaire

### **ENDOSSÉ PAR**

Nadia BASTIEN  
Chef de division au Service de la Diversité sociale et des sports.

Le : 2017-01-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Johanne DEROME  
directeur de service - diversité sociale et sports

**Tél :** 514 872-6133

**Approuvé le :** 2017-01-27